Des femmes et des hommes d'énergie

Hydro Québec

Des femmes et des hommes d'énergie

Hydro Québec

Hydro-Québec produit, transporte et distribue de l'électricité. Elle exploite essentiellement des énergies renouvelables, plus particulièrement l'hydroélectricité. Elle fait aussi de la recherche dans les domaines reliés à l'énergie et s'intéresse activement à l'efficacité énergétique. En outre, elle développe les technologies issues de ses recherches.

Son unique actionnaire est le gouvernement du Québec. En vertu de la loi, le producteur fournit au distributeur un volume annuel d'électricité patrimoniale au-delà duquel le distributeur s'approvisionne sur les marchés dans un contexte de libre concurrence. Les activités de transport et de distribution sont réglementées. L'entreprise comprend quatre divisions :

Hydro-Québec Production produit de l'électricité et la commercialise sur les marchés de gros au Québec et hors Québec.

Hydro-Québec TransÉnergie exploite le plus vaste réseau de transport d'électricité de l'Amérique du Nord pour le bénéfice de ses clients au Québec et hors Québec.

Hydro-Québec Distribution assure aux Québécois un approvisionnement fiable en énergie. Au-delà du volume annuel d'électricité patrimoniale fourni par Hydro-Québec Production, elle s'approvisionne sur les marchés. Elle s'emploie à ce que ses clientèles fassent une utilisation efficace de l'électricité.

Hydro-Québec Équipement et la **Société d'énergie de la Baie James**, filiale d'Hydro-Québec, sont les maîtres d'œuvre des projets de construction d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

2 Hydro-Québec en un coup d'œil
4 Message du président du Conseil d'administration
5 Message du président-directeur général

8 Hydro-Québec Production
14 Hydro-Québec TransÉnergie
20 Hydro-Québec Distribution
28 Hydro-Québec Équipement
34 Développement durable

47 Analyse par la Direction
69 États financiers consolidés
92 Rétrospective quinquennale
95 Données financières trimestrielles consolidées

96 Direction
97 Conseil d'administration
98 Gouvernance
100 Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités
101 Hommage à André Caillé
102 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec
106 Équipements de production et de transport
107 Grands équipements (carte)

En couverture

Maria Moudhir
Avocate, Direction principale des affaires juridiques

Robin Dubé
Chef - Projets, Direction des télécommunications

Pierre-Luc Francœur
Mécanicien, Direction des services de transport

Hydro-Québec produit, transporte et distribue de l'électricité. Elle exploite essentiellement des énergies renouvelables, plus particulièrement l'hydroélectricité. Elle fait aussi de la recherche dans les domaines reliés à l'énergie et s'intéresse activement à l'efficacité énergétique. En outre, elle développe les technologies issues de ses recherches.

Son unique actionnaire est le gouvernement du Québec. En vertu de la loi, le producteur fournit au distributeur un volume annuel d'électricité patrimoniale au-delà duquel le distributeur s'approvisionne sur les marchés dans un contexte de libre concurrence. Les activités de transport et de distribution sont réglementées. L'entreprise comprend quatre divisions :

Hydro-Québec Production produit de l'électricité et la commercialise sur les marchés de gros au Québec et hors Québec.

Hydro-Québec TransÉnergie exploite le plus vaste réseau de transport d'électricité de l'Amérique du Nord pour le bénéfice de ses clients au Québec et hors Québec.

Hydro-Québec Distribution assure aux Québécois un approvisionnement fiable en énergie. Au-delà du volume annuel d'électricité patrimoniale fourni par Hydro-Québec Production, elle s'approvisionne sur les marchés. Elle s'emploie à ce que ses clientèles fassent une utilisation efficace de l'électricité.

Hydro-Québec Équipement et la **Société d'énergie de la Baie James,** filiale d'Hydro-Québec, sont les maîtres d'œuvre des projets de construction d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

2 Hydro-Québec en un coup d'œil
4 Message du président du Conseil d'administration
5 Message du président-directeur général

8 Hydro-Québec Production
14 Hydro-Québec TransÉnergie
20 Hydro-Québec Distribution
28 Hydro-Québec Équipement
34 Développement durable

47 Analyse par la Direction
69 États financiers consolidés
92 Rétrospective quinquennale
95 Données financières trimestrielles consolidées

96 Direction
97 Conseil d'administration
98 Gouvernance
100 Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités
101 Hommage à André Caillé
102 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec
106 Équipements de production et de transport
107 Grands équipements (carte)

En couverture

Maria Moudfir
Avocate, Direction principale des affaires juridiques

Robin Dubé
Chef – Projets, Direction des télécommunications

Pierre-Luc Francœur
Mécanicien, Direction des services de transport

Une réserve d'énergies sans fin

Hydro-Québec anime la vie électrique en tirant profit d'éléments naturels. L'eau, première complice de ses grandes réalisations, et le vent, nouvel allié à apprivoiser. Mais nos réussites reposent avant tout sur une ressource vitale : des femmes et des hommes d'énergie. Maturité et fraîcheur, expérience et innovation, réflexion et force, entrain et passion... Nos employés constituent une réserve d'énergies sans fin.

Hydro-Québec en un coup d'œil

	2005	[illegible]	Variation (%)
Résultats et dividendes (M$)			
Produits	**10 890**	10 399	5
Bénéfice d'exploitation	**4 469**	4 239	5
Bénéfice provenant des activités poursuivies	**2 249**	2 125	6
Activités abandonnées	**3**	310	(99)
Bénéfice net	**2 252**	2 435	(8)
Dividendes déclarés	**1 126**	1 350	(17)
Bilans (M$)			
Actif total	**60 432**	58 118	4
Actifs destinés à la vente	**2 311**	–	–
Dette à long terme, y compris la tranche à moins d'un an	**34 427**	34 517	(0,3)
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	**1 385**	–	–
Avoir de l'actionnaire	**17 376**	16 220	7
Flux de trésorerie (M$)			
Activités d'exploitation	**4 423**	3 923	13
Activités d'investissement	**(3 694)**	(1 970)	88
Activités de financement	**(867)**	(1 959)	(56)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	**135**	(86)	257
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**92**	97	(5)
Ratios (%)			
Rendement de l'avoir propre	**13,4**	15,5	(2,1)
Taux moyen du coût de la dette	**7,6**	6,8	0,8
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies	**20,7**	20,4	0,3
Taux de capitalisation	**34,2**	32,8	1,4
Taux d'autofinancement	**56,9**	75,3	(18,4)

Bénéfice provenant des activités poursuivies[a]

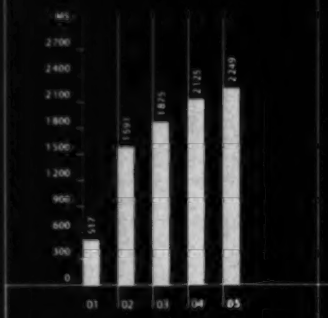

Le bénéfice provenant des activités poursuivies a atteint 2,25 G$, soit 124 M$ de plus qu'en 2004. Cette hausse s'explique par une croissance du bénéfice d'exploitation, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse des frais financiers.

Produits[b] **et bénéfice net par secteurs**[a]

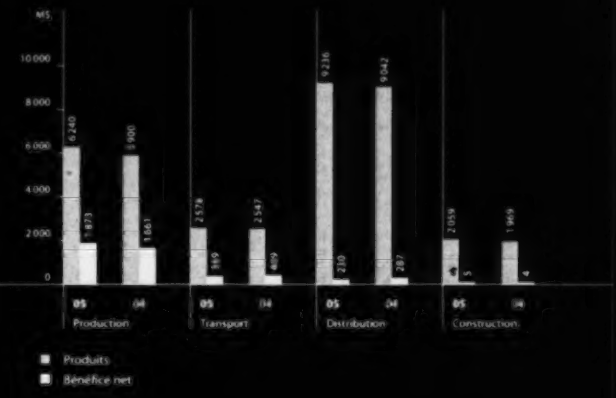

a) Les données de 2001 à 2004 ont été redressées par suite de l'application rétroactive des normes relatives à la conversion de devises (2001 seulement) ainsi qu'aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

b) Les données de 2004 ont été reclassées afin de présenter séparément les résultats et les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

	2005	2004	2003	2002	2001
Clientèle et ventes					
Nombre total d'abonnements au Québec	**3 752 510**	3 701 275	3 644 463	3 596 542	3 557 291
Ventes d'électricité au Québec (TWh)	**169,2**	165,9	167,1	158,6	152,2
Ventes d'électricité hors Québec (TWh)	**15,3**	14,4	15,8	54,2	42,4
Effectif[a]					
Permanent au 31 décembre	**19 009**	18 835	18 317	18 025	17 679
Temporaire (moyenne annuelle)	**3 577**	3 567	3 596	3 632	3 545
Installations					
Nombre de centrales hydroélectriques	**54**	53	52	51	51
Puissance installée totale (MW)[b]	**34 571**	33 892	33 616	32 661	32 654
Besoins québécois de puissance à la pointe (MW)[c]	**33 636**	34 956	36 268	34 989	30 080
Lignes aériennes et souterraines					
Transport (km)	**32 544**	32 487	32 434	32 314	32 273
Distribution (km)[d]	**108 344**	107 423	106 568	105 871	105 352
Nombre de postes de transport	**505**	506	506	505	504
Production et achats d'énergie					
Énergie renouvelable (GWh)	**183 399**	175 704	180 556	183 304	174 419
Énergie de tous types (GWh)	**192 862**	188 269	191 841	191 491	184 543
Proportion d'énergie renouvelable (%)	**95**	93	94	96	95

a) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

b) En plus de la puissance installée de ses propres centrales, Hydro-Québec dispose de la majeure partie de la production de la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW, et de toute la production de cinq parcs éoliens qui comprennent 196 aérogénérateurs d'une puissance installée totale de 270 MW.

c) Besoins pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible.

d) Ces données comprennent les réseaux autonomes, mais excluent les réseaux privés, les lignes en construction et le réseau à 44 kV (transport).

Produits[a], indice des hausses tarifaires moyennes et indice des prix à la consommation

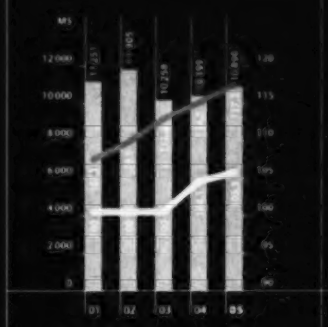

- Produits
- Indice des hausses tarifaires moyennes (1998 = 100)
- Indice des prix à la consommation (1998 = 100)

Les produits ont totalisé 10,9 G$, en hausse de 4,7 % par rapport à 2004. Cette progression résulte à la fois de notre bonne performance sur les marchés extérieurs et de l'augmentation des produits des ventes d'électricité au Québec.

Dividendes déclarés et taux de capitalisation[a]

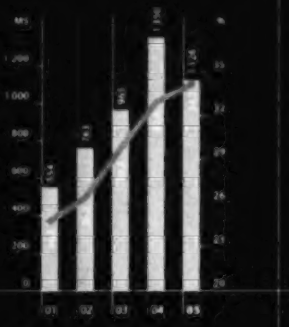

- Dividendes déclarés
- Taux de capitalisation

Les dividendes déclarés s'élèvent à 1 126 M$, soit 50 % du bénéfice net. Ils constitueront le neuvième versement consécutif à notre actionnaire. Depuis 1998, nous aurons versé près de 6,4 G$ au gouvernement du Québec.

Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels[b]

- Réels
- Projetés

Les fonds générés par l'exploitation ont atteint 4,4 G$. Conjugués au produit de la cession des actifs de notre filiale HydroSolution (92 M$) et aux fonds rapatriés à la société mère d'une filiale étrangère (109 M$), ces fonds ont notamment permis de verser les dividendes déclarés en 2004 (1 350 M$) et de financer une part importante de nos investissements (3,3 G$).

a) Les données de 2001 à 2004 ont été redressées par suite de l'application rétroactive des normes relatives à la conversion de devises (2001 seulement) ainsi qu'aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

b) Les données de 2001 à 2004 ont été reclassées afin de présenter séparément les résultats et les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

Intégrité et transparence

En 2005, les résultats financiers d'Hydro-Québec ont dépassé nos attentes, attestant une fois de plus l'ingéniosité et le travail d'équipe de ses employés et de ses cadres. Les membres du Conseil d'administration se réjouissent de cette bonne performance.

Au cours du dernier exercice, le Conseil s'est penché sur les grandes orientations de l'entreprise pour les années à venir, tout en appuyant la Direction dans la poursuite de ses objectifs à court terme. L'analyse et la préparation du Plan d'affaires et l'élaboration du Plan stratégique ont fait l'objet de suivis périodiques. Plusieurs enjeux financiers et technologiques ont retenu son attention, y compris la gestion intégrée des risques et le programme d'investissement.

C'est avec fierté qu'en avril, le Conseil d'administration recommandait au gouvernement la nomination de Monsieur Thierry Vandal au poste de président-directeur général. Monsieur Vandal apporte à cette fonction une vaste expérience d'Hydro-Québec et une profonde connaissance du secteur de l'énergie.

En matière de gouvernance et d'éthique, Hydro-Québec applique des règles de conduite strictes, inspirées des meilleures pratiques dans le domaine. En 2005, le Conseil a amorcé un examen de son fonctionnement en vue de se donner plus de souplesse et de dynamiser ses échanges avec la Direction. Pour veiller aux intérêts de l'actionnaire, il peut compter sur des membres engagés provenant de différentes sphères d'activité et offrant une diversité de points de vue. Tous sont animés d'un même souci d'intégrité et de transparence.

Je remercie tous les membres du Conseil pour leur dévouement envers l'entreprise. Je salue particulièrement Monsieur Michel Boivin et Madame Sophie Martin qui ont quitté le Conseil en 2005, ainsi que Monsieur André Bourbeau qui l'a présidé jusqu'en avril. Je souhaite la bienvenue à Madame Marie-Anne Tawil et à Monsieur Normand Bergeron qui ont joint nos rangs en cours d'année.

Enfin, je réitère les remerciements sincères des membres du Conseil à l'endroit de Monsieur André Caillé, qui a quitté Hydro-Québec en 2005. Il nous a légué une organisation performante, financièrement solide et apte à tirer profit de la période stimulante que traverse le secteur de l'énergie.

Le président du Conseil d'administration,

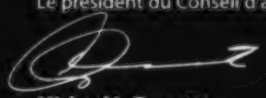

Michael L. Turcotte

« Hydro-Québec adopte des standards parmi les plus élevés en matière de gouvernance. Ses pratiques sont un gage d'intégrité. »

Michael L. Turcotte
Président du Conseil d'administration

Une année fructueuse

En 2005, nous avons poursuivi la mise en valeur du potentiel hydroélectrique et assuré la sécurité énergétique du Québec. Nous avons obtenu de bons résultats en matière d'efficacité énergétique et maintenu notre rentabilité.

En 2005, le bénéfice provenant des activités poursuivies s'élève à 2,25 G$, par rapport à 2,13 G$ l'année précédente. Cette hausse de 124 M$ s'explique notamment par l'augmentation des exportations nettes à court terme et la croissance des ventes au Québec. Elle a toutefois été atténuée par l'augmentation de la charge de retraite, de l'amortissement, du coût des approvisionnements sur les marchés externes et des frais financiers. Il est à noter que, exclusion faite de la charge de retraite, les charges d'exploitation ont été inférieures à celles de 2004. La bonne santé financière d'Hydro-Québec lui permet de verser des dividendes au gouvernement du Québec, son unique actionnaire, et de poursuivre les investissements dans des projets de développement ainsi que de maintien et d'amélioration d'actifs.

Par ailleurs, toujours déterminés à maintenir notre leadership dans le domaine de l'électricité, nous nous sommes fixé trois grandes orientations qui guideront nos actions au cours des prochaines années. Il s'agit de l'efficacité énergétique, du développement complémentaire de l'hydroélectricité et de l'énergie éolienne ainsi que de l'innovation technologique.

Une stratégie efficace pour faire face à une demande croissante au Québec

Un des éléments majeurs de l'année demeure, sur le marché québécois, le dépassement du volume d'électricité patrimoniale, compte tenu de la forte croissance de la demande qui a atteint un sommet historique de 169,2 TWh. Cette croissance s'explique principalement par le dynamisme du secteur immobilier et la vigueur du secteur industriel. Pour combler les besoins additionnels, Hydro-Québec Distribution s'est approvisionnée sur les marchés à court terme. Ainsi que le rapporte le *Plan d'approvisionnement 2005-2014*, les ententes prises pour les approvisionnements à long terme ainsi que les efforts d'économie d'énergie faits par la clientèle devraient limiter notre recours aux marchés à court terme dès 2007.

« Hydro-Québec, une entreprise performante à l'écoute de ses clients, qui fait preuve de leadership et de transparence, qui s'appuie sur des employés fiers et motivés.

Thierry Vandal
Président-directeur général

Des énergies renouvelables

Pour répondre aux besoins du marché québécois, nous comptons sur l'hydroélectricité et sur d'autres formes d'énergie renouvelable, souscrivant ainsi aux attentes de notre clientèle. À cet effet, Hydro-Québec Distribution a signé en 2005 des contrats pour un premier bloc de 990 MW d'énergie éolienne et lancé un appel d'offres de 2 000 MW supplémentaires. Pour intégrer cette nouvelle production au réseau, nous misons à la fois sur notre capacité d'innovation et sur la robustesse du réseau. Compte tenu de l'intermittence des vents, nous avons élaboré un service d'intégration qui prévoit notamment l'équilibrage et qui a été autorisé par la Régie de l'énergie. Par ailleurs, nous travaillons à améliorer les méthodes de prévision de la production éolienne, ce qui garantira un usage optimal des ressources hydroélectriques et éoliennes.

Un engagement envers le développement durable

Répondant à différentes initiatives qui visent à encourager un usage efficace de l'électricité, notre clientèle a réalisé pour la seule année 2005 des économies d'énergie de près de 450 GWh. L'atteinte de ce résultat nous a permis d'augmenter l'objectif du Plan global en efficacité énergétique de 37 % à l'horizon 2010. Dans ce dossier, nos efforts portent sur des initiatives qui constituent un gain environnemental et qui procurent des bénéfices économiques à nos clients.

Un parc de production et un réseau de transport en croissance

La mise en service de la centrale de la Toulnustouc, avec cinq mois d'avance sur l'échéancier, a été un moment marquant de l'année. La construction de la centrale, d'une puissance installée de 526 MW et d'une production annuelle de 2,7 TWh, représente un investissement d'environ 1 G$. Aussi, en 2005, nous avons lancé les travaux des aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, et poursuivi la construction des centrales Mercier, de la Péribonka et de l'Eastmain-1. La mise en eau du réservoir Eastmain 1 a débuté en novembre. Tous ces projets sont réalisés dans le respect de l'environnement et des préoccupations de la population et génèrent d'importantes retombées à l'échelle du Québec. Quant au projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert, d'une valeur de 4,0 G$, il en est à l'étape de l'évaluation environnementale.

Le secteur du transport, fortement sollicité par la croissance de la demande, a reçu d'importants investissements en 2005, les plus élevés depuis la création d'Hydro-Québec TransÉnergie en 1997. La division a investi 793 M$ dans le réseau de transport, dont 336 M$ pour répondre à l'accroissement de la demande.

Le volume d'activité d'Hydro-Québec Équipement et de la Société d'énergie de la Baie James, qui gèrent les travaux de construction et de réfection de centrales ainsi que les travaux réalisés sur le réseau de transport, représente 2 059 M$. Ces travaux ont été menés avec vigueur dans l'objectif de devancer les échéanciers.

Un élan à la recherche et à l'innovation

Pour améliorer notre performance, nous comptons sur l'innovation et le potentiel des nouvelles technologies dans le domaine de l'électricité. Nous avons conclu une entente avec nos chercheurs qui donnera un élan nouveau à la recherche. Cette entente devrait stimuler les échanges avec les milieux industriel et universitaire et, de ce fait, nous permettre de relever ensemble les nouveaux défis technologiques du domaine de l'énergie.

Un légitime sentiment de fierté

Au terme de l'année 2005, nous sommes fiers des résultats obtenus. Nous avons assuré la sécurité énergétique du marché québécois et accru la capacité de notre parc de production. Nous avons atteint ces objectifs grâce à la remarquable collaboration de femmes et d'hommes d'énergie qui mettent, chaque jour, du cœur à l'ouvrage et font d'Hydro-Québec une entreprise rentable, performante et de premier plan.

Nous tenons à remercier les membres du Conseil d'administration, des personnes expérimentées et compétentes qui contribuent à enrichir nos orientations.

Le président-directeur général,

Thierry Vandal

Pierre-Luc Doyon
Ingénieur d'installation

Des femmes et des hommes engagés

« La santé et la productivité d'une centrale hydroélectrique reposent sur des activités de maintenance ciblées. Trouver des solutions pour optimiser nos pratiques fait partie de mon quotidien. Par exemple, j'ai participé à un audit de maintenance à la centrale de Rapide-Blanc qui nous a permis d'examiner nos façons de faire et de les améliorer. Je m'investis à fond pour m'assurer que les recommandations sont appliquées. »

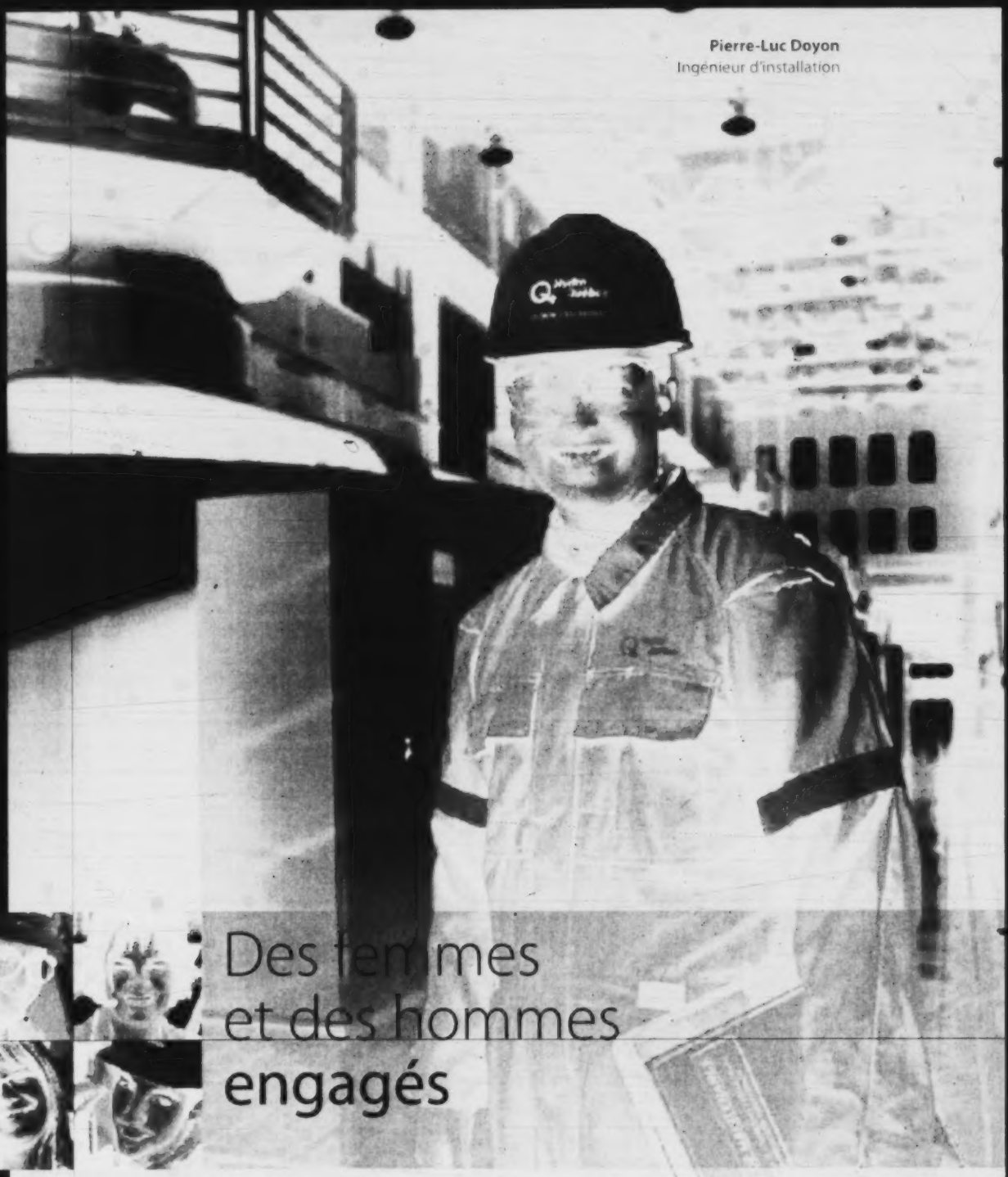

Pierre-Luc Doyon
Ingénieur d'installation

Des femmes et des hommes engagés

« La santé et la productivité d'une centrale hydroélectrique reposent sur des activités de maintenance ciblées. Trouver des solutions pour optimiser nos pratiques fait partie de mon quotidien. Par exemple, j'ai participé à un audit de maintenance à la centrale de Rapide-Blanc qui nous a permis d'examiner nos façons de faire et de les améliorer. Je m'investis à fond pour m'assurer que les recommandations sont appliquées. »

Notre énergie se traduit en puissance et en performance

Chaque jour, à Hydro-Québec Production, nous travaillons à améliorer notre rendement et notre efficacité. Durant l'année, la capacité de production de notre parc s'est accrue avec la mise en service d'une nouvelle centrale. Les travaux de construction se sont poursuivis à un rythme soutenu sur les chantiers. Par ailleurs, nous avons réalisé des travaux de réfection pour assurer la fiabilité des installations et accroître la capacité de production de certains équipements. Les investissements liés à l'ensemble de ces activités ont atteint 1 780 M$ en 2005. En portant une grande attention à l'entretien et à la maintenance des équipements, nos équipes d'exploitation rendent les installations plus productives et plus disponibles. En outre, nous assurons un suivi rigoureux de l'évolution des stocks énergétiques pour être en mesure de respecter l'ensemble de nos engagements contractuels au Québec et hors Québec. Dans un souci de transparence, nous rendons publique l'information sur nos stocks énergétiques. En 2005, nos revenus ont atteint 6,2 G$.

NOTRE MISSION

Hydro-Québec Production produit de l'électricité et la commercialise sur les marchés de gros au Québec et hors Québec.

NOS INSTALLATIONS

Notre parc de production compte 53 centrales hydroélectriques, quatre centrales thermiques classiques, une centrale nucléaire et un parc éolien. Il a une puissance installée totale de 34 GW et représente un actif de 23 G$. Nos aménagements hydroélectriques comprennent également 25 grands réservoirs, d'une capacité de stockage de 172 TWh, ainsi que plus de 540 barrages et ouvrages régulateurs.

NOS ACTIVITÉS

Nous livrons à Hydro-Québec Distribution un volume maximal d'électricité patrimoniale de 165 TWh par année à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, nous vendons notre production au Québec ou hors Québec dans un contexte de libre concurrence, en réponse à des appels d'offres ou sur les marchés à court terme.

2005 EN CHIFFRES

Revenus	6,2 G$
Bénéfice net	1 873 M$
Clients (% du produit des ventes d'électricité)	
Hydro-Québec Distribution	75 %
Autres marchés de gros	25 %
Volume des ventes	
Hydro-Québec Distribution	165,1 TWh
Autres marchés de gros	16,0 TWh
Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	26,6 G$

Nos réussites reposent sur la compétence, le sens des responsabilités et la détermination de l'ensemble des employés de la division.

Richard Cacchione
Président d'Hydro-Québec Production

Nous créons de la valeur

Les conditions de marché ont favorisé les activités commerciales. Ainsi, tout en fournissant le volume d'électricité patrimoniale au marché québécois, nous avons profité d'occasions d'affaires sur les marchés hors Québec. Résultat : un bénéfice net de 13 % supérieur à l'an dernier.

Grâce à la souplesse de notre parc de centrales, dont la production est à 97 % d'origine hydraulique, nous sommes en mesure d'importer de l'électricité lorsque les prix sont bas et d'en exporter lorsque les prix sont plus élevés. Nous réalisons aussi des transactions lucratives d'arbitrage et d'achat-revente sur les marchés hors Québec.

- Notre bénéfice net est de 1 873 M$, par rapport à 1 661 M$ en 2004. Ce résultat est principalement attribuable aux ventes sur les marchés hors Québec.
- Les ventes d'électricité hors Québec ont généré 1 464 M$ pour 15,3 TWh en 2005, par rapport à 1 084 M$ pour 14,4 TWh en 2004. Lorsqu'on tient compte des achats à court terme, nos exportations nettes d'électricité et les transactions financières associées ont généré 830 M$, pour des sorties nettes des réservoirs de 6,7 TWh, contre 384 M$ et 1,5 TWh en 2004.
- Nos ventes à Hydro-Québec Distribution ont atteint 165,1 TWh, par rapport à 165,3 TWh en 2004.
- Au 31 décembre 2005, le niveau de nos réservoirs correspondait à 105,3 TWh, contre 101,9 TWh à la même date l'année précédente. En 2005, les apports naturels en eau ont légèrement dépassé la moyenne historique.
- Nous gérons nos réservoirs de façon à maintenir en tout temps une réserve en énergie et des moyens suffisants pour combler un déficit éventuel d'apports naturels en eau de 64 TWh sur deux années consécutives et de 98 TWh sur quatre années consécutives. Nous maintenons également une réserve en puissance suffisante – d'environ 10 % au-delà de nos engagements contractuels –, conformément aux critères de fiabilité en vigueur dans l'industrie.

Nous développons le potentiel hydroélectrique du Québec

Le développement hydroélectrique a progressé à un rythme soutenu en 2005. Les aménagements en construction au 31 décembre représentent un investissement total de 4,4 G$, pour une puissance installée de 1 054 MW et une production annuelle de 6,1 TWh.

En 2005, le coût moyen du kilowattheure a été de 1,9 ¢. Il correspond à la somme des coûts de production et des coûts d'approvisionnement d'Hydro-Québec Production divisée par le volume des ventes nettes.

Exportations nettes d'électricité

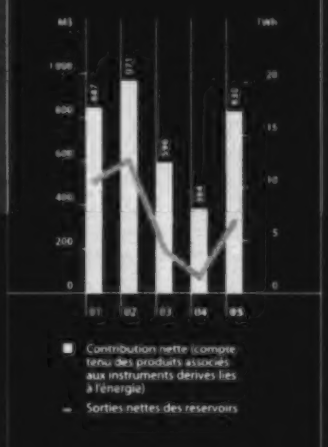

Poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec pour répondre à la demande croissante de nos marchés.

- Avec cinq mois d'avance sur l'échéancier, la mise en service de la centrale de la Toulnustouc ajoute une puissance installée de 526 MW et une production annuelle de 2,7 TWh. L'investissement requis de 1 G$ a permis de poursuivre l'optimisation du complexe de la Manicouagan.

- Située sur la rivière Gatineau, à la sortie du réservoir Baskatong, la centrale Mercier sera mise en service en 2006. Sa puissance installée s'élèvera à 51 MW et sa production annuelle, à 0,3 TWh. Elle aura coûté 140 M$.

- À la Baie-James, nous avons poursuivi la construction de l'aménagement de l'Eastmain-1, qui sera réalisé au coût de 2,2 G$. Cet aménagement aura une puissance installée de 480 MW et fournira annuellement 2,7 TWh. Sa mise en service s'échelonnera de 2006 à 2007.

- Sur la rivière Péribonka, nous investissons 1,4 G$ dans la construction d'une centrale de 385 MW, qui produira 2,2 TWh par année et sera mise en service en 2008.

- En mai, nous avons commencé à construire les aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs sur la rivière Saint-Maurice, dont la puissance installée combinée sera de 138 MW et la production annuelle, de 0,9 TWh. Les investissements totaux dans ces aménagements sont évalués à 0,7 G$, et les mises en service sont prévues pour 2007 et 2008.

- Rappelons qu'en décembre 2004, nous avions déposé, pour le projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert, une étude d'impact sur l'environnement d'environ 2 500 pages et 35 études sectorielles auprès des autorités fédérales et provinciales à des fins d'approbation. En 2005, celles-ci ont fait des demandes de renseignements additionnels auxquelles nous avons répondu. En janvier 2006, elles ont jugé recevables les études d'Hydro-Québec et annoncé la tenue des audiences publiques à compter du 15 mars 2006. Si la construction débute comme prévu à la fin de 2006, les mises en exploitation s'échelonneront de 2009 à 2012. Il s'agit d'un projet de 4,0 G$, soit le plus important projet d'aménagement hydroélectrique de la décennie au Québec. À terme, il apportera une puissance additionnelle de 888 MW et une production annuelle de 8,5 TWh.

- Le projet du complexe hydroélectrique de la Romaine en est à la dernière étape des relevés techniques et à l'étape de l'optimisation des concepts. Les études d'avant-projet de ce complexe d'environ 1 500 MW devraient se terminer en 2006.

La centrale de Beauharnois fait l'objet d'importants travaux de réfection.

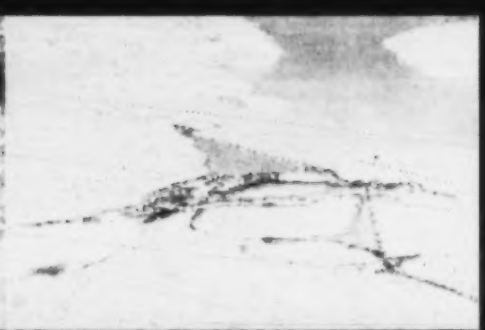

Aménagement de la Toulnustouc.

- En ce qui a trait au développement du potentiel hydroélectrique du cours inférieur du fleuve Churchill, évalué à 2 800 MW, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a retenu, pour la deuxième étape du processus d'évaluation, trois propositions sur les 25 reçues, dont la proposition conjointe d'Hydro-Québec, du gouvernement de l'Ontario et de SNC-Lavalin.

Tous nos projets respectent les conditions que nous avons fixées : ils doivent être économiquement rentables, acceptables sur le plan environnemental et accueillis favorablement par les communautés locales.

Nous assurons la pérennité de notre parc de production

En 2005, nous avons investi 446 M$ dans la réfection de nos installations pour en assurer la pérennité et, dans certains cas, en augmenter la capacité de production. La mise en valeur des actifs repose sur une bonne connaissance de l'état du parc de production et de son potentiel d'amélioration. L'expertise et l'engagement de nos employés contribuent à l'atteinte de ces objectifs.

Chef de file mondial dans le domaine de la production hydroélectrique, nous exploitons des actifs évalués à 23 G$.

- Les travaux de rééquipement se poursuivent aux centrales aux Outardes-3 et aux Outardes-4. En 2008, nous disposerons d'une puissance additionnelle de 310 MW.

- À la centrale de Beauharnois, les travaux de réfection suivent leur cours. Sa production annuelle aura augmenté de 170 GWh à la fin des travaux en 2016.

- La seconde phase de réfection de la centrale de La Tuque a débuté en 2005. La réfection des trois derniers groupes en augmentera la puissance installée de 51 MW pour un total de 271 MW.

- Des travaux de réfection se sont poursuivis aux centrales de la Rivière-des-Prairies, de Rapide-2, de Rapide-7 et des Rapides-des-Quinze. Ils assureront la fiabilité et la pérennité des installations.

- Les barrages Mercier, du Coteau-1, du Coteau-3 et de l'Île-Juillet ont fait l'objet de travaux de réfection.

- Le processus d'autorisation gouvernementale et les études d'avant-projet se poursuivent en vue de la modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

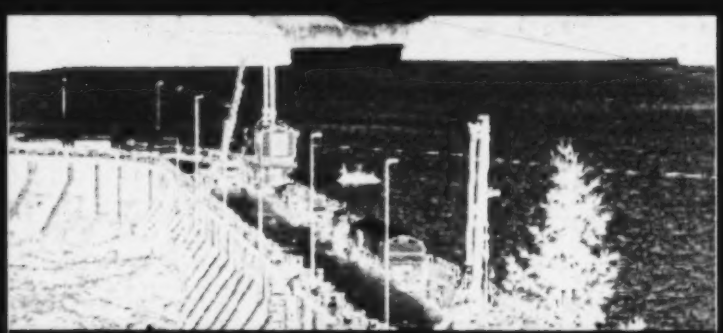

D'importants travaux de réfection se sont déroulés à la centrale des Rapides-des-Quinze.

L'innovation technologique à notre service

Pour atteindre nos objectifs, nous misons aussi sur l'innovation. Le portefeuille de projets confiés au Groupe de la technologie s'élève à plus de 11 M$.

En 2005, trois grands projets ont considérablement progressé. Le couplage de la technologie de simulation MATH et du robot Scompi a permis de modifier avec plus de précision et de rapidité une turbine de la centrale Manic-3. À terme, la modification de quatre groupes turbines-alternateurs entrainera des économies de 10 M$, des gains de puissance de 7,5 MW et des gains d'énergie de 1 GWh. Aboutissement de plusieurs années de recherche, le sous-marin MASKI a été fabriqué en version industrielle. Unique en son genre, cet appareil, dont les déplacements peuvent être commandés avec une très grande précision, inspectera les barrages dans des conditions difficiles et dangereuses. Enfin, à la centrale de Gentilly-2, nous avons commencé à utiliser le système REC, un robot plus maniable et plus rapide que son prédécesseur pour l'inspection des échangeurs de chaleur.

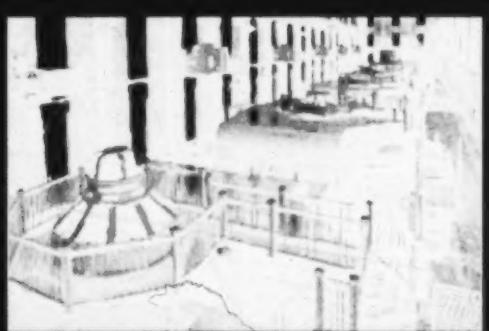

À la centrale de La Tuque, tous les groupes turbines-alternateurs font l'objet d'une réfection qui se terminera en 2008.

Alain Déry
Ingénieur

Des femmes et des hommes déterminés

« Je suis fier d'avoir proposé une solution pour protéger les lignes à 735 kV de la région de Québec contre des accumulations de verglas comparables à celles de 1998. Le déglaceur installé au poste de Lévis permettra de faire circuler dans les conducteurs un courant continu à une température assez élevée pour faire fondre la glace. »

Alain Déry
Ingénieur

Des femmes et des hommes **déterminés**

« Je suis fier d'avoir proposé une solution pour protéger les lignes à 735 kV de la région de Québec contre des accumulations de verglas comparables à celles de 1998. Le déglaceur installé au poste de Lévis permettra de faire circuler dans les conducteurs un courant continu à une température assez élevée pour faire fondre la glace. »

Un réseau fiable

Hydro-Québec TransÉnergie est fortement sollicitée par la croissance de la demande, le raccordement de nouvelles centrales et l'intégration prochaine au réseau d'un important bloc d'énergie éolienne. Pour relever ces défis, nous investissons dans l'accroissement de la capacité de transport du réseau, la mise à niveau de divers équipements en vue de l'intégration de l'énergie éolienne et la modernisation des systèmes d'acquisition de données et de télécommande.

En 2005, nos investissements ont été les plus élevés depuis la création de la division en 1997 : 793 M$ pour la croissance, le maintien, l'amélioration et la sécurité de nos actifs, contre 586 M$ l'an dernier. Notre programme d'investissement nous permettra de soutenir la croissance de la demande pour les prochaines années.

L'expertise de nos employés est un atout de taille. Ainsi, en avril 2005, un important verglas accompagné de vents forts a endommagé trois lignes à 735 kV sur la Côte-Nord. Nos équipes ont réglé ce problème sans devoir interrompre le service et reconstruit les sections endommagées selon des critères de conception qui en ont augmenté la résistance aux intempéries.

NOTRE MISSION

Hydro-Québec TransÉnergie exploite le plus vaste réseau de transport d'électricité de l'Amérique du Nord. Elle transporte l'électricité et commercialise la capacité de transport du réseau, tout en maintenant le niveau de fiabilité requis.

NOS INSTALLATIONS

Le réseau de transport comprend 32 544 km de lignes, 505 postes et de nombreuses interconnexions permettant des échanges d'électricité avec les réseaux du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du nord-est des États-Unis.

NOS ACTIVITÉS

Conformément à la réglementation en vigueur en Amérique du Nord, nous assurons un accès non discriminatoire à notre réseau pour l'ensemble de la clientèle du marché de gros dans le nord-est du continent.

2005 EN CHIFFRES

Revenus	2,6 G$
Bénéfice net	369 M$
Clients (% des revenus)	
Hydro-Québec Distribution (service de transport)	90 %
Grossistes nord-américains (service de transport)	4 %
Autres	6 %
Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	15,3 G$
Mode de réglementation	Sur la base des coûts

Grâce à notre savoir-faire, nous assurons la fiabilité et la qualité du service de transport d'électricité au Québec.

Yves Filion
Président d'Hydro-Québec TransÉnergie

Nous transportons de plus en plus d'électricité

Nous relevons le défi de répondre à la demande croissante pour notre service de transport d'électricité. Par rapport à l'an dernier, nous avons augmenté le nombre de projets destinés à hausser la capacité de transit du réseau, dont le coût s'élève à 153 M$. Nous avons aussi accéléré notre programme d'investissement afin de disposer d'une plus grande marge de manœuvre en période de pointe. Nous avons terminé plusieurs travaux de raccordement de nouvelles installations et d'autres sont en cours de réalisation. Nous avons également commencé à renforcer le réseau en vue d'intégrer la production éolienne.

Avec les investissements faits dans le réseau, nous nous assurons d'avoir la capacité et les moyens requis pour satisfaire les utilisateurs.

- Nous avons haussé la capacité de transformation de onze postes satellites.
- Nous disposons maintenant d'une ligne à 120 kV entre le poste Langlois et celui de Dorion.
- Depuis l'automne, le poste de Bergeronnes est prêt à recevoir la production de la nouvelle centrale de la Toulnustouc et la puissance additionnelle des centrales aux Outardes-3 et aux Outardes-4 à l'issue des travaux de rééquipement.
- Les travaux pour raccorder au réseau la future centrale Mercier ont été réalisés.
- La construction d'une ligne à 315 kV entre le poste de la Nemiscau et la future centrale de l'Eastmain-1 est en cours. Le coût de ces travaux s'élève à 50 M$.
- Nous avons réalisé des travaux de 32 M$ pour hausser la capacité de transformation du poste Arnaud en vue de desservir la Phase II du complexe industriel d'Aluminerie Alouette.
- Pour ce qui est du raccordement au réseau de la future centrale de la Péribonka, nous avons mené des consultations publiques et délimité le tracé de la ligne de transport. Coût du projet : 185 M$.
- Quant aux aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, nous sommes en attente de l'autorisation de construire les installations de transport associées. Coût du projet : 105 M$.
- En vue de raccorder les parcs éoliens de la Gaspésie, nous avons modifié le raccordement des lignes à 230 kV au poste des Boules et nous renforçons les systèmes de protection du réseau.

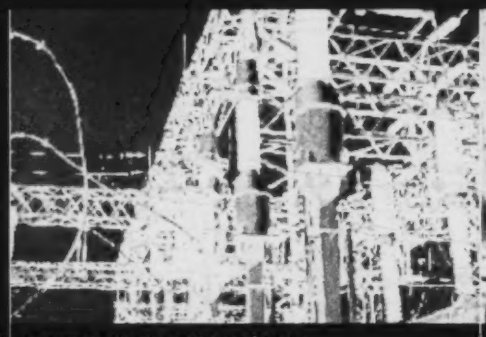

Le poste de Mercier, prêt à satisfaire les nouveaux besoins d'exploitation.

Au poste de L'Acadie, la capacité de transport a doublé.

Nous améliorons sans cesse la fiabilité du réseau de transport

Nous avons consacré 457 M$ au maintien et à l'amélioration de nos installations. Nous planifions nos activités de maintien en tenant compte de critères rigoureux de suivi. Aussi, nous continuons à renforcer le réseau de transport pour en assurer la fiabilité en cas de conditions climatiques extrêmes, ce qui fait partie de nos programmes d'amélioration de la qualité.

Le volume croissant d'électricité à transporter crée une pression sur le réseau et nécessite une disponibilité plus grande des installations.

- Nous avons terminé la réfection des systèmes de commande et de protection du poste de Boucherville.
- Nous avons terminé l'ingénierie du premier appareil de compensation qui sera utilisé pour déglacer les lignes à 735 kV. Cet appareil sera installé au poste de Lévis, près de Québec, et sa mise en service aura lieu en 2006.
- Nous avons reconstruit deux sections de lignes à 735 kV sur la Côte-Nord qui avaient été endommagées par un verglas en avril, et ce, avec une plus grande résistance aux intempéries. Il en aura coûté 14 M$.
- Nous avons réaménagé un tronçon de ligne à 120 kV entre le poste de Lanaudière et le poste Ramezay, tout en augmentant son facteur de résistance au verglas.
- Nous avons déposé auprès de la Régie de l'énergie un dossier qui vise notamment à faire approuver un plan de renforcement des réseaux régionaux. Ce plan prévoit des travaux de quelque 375 M$, dont la réalisation s'échelonnera entre 2006 et 2015.

Le poste de Bergeronnes prend maintenant en charge de nouveaux mégawatts, par exemple ceux de la centrale de la Toulnustouc.

Poste de la Nemiscau. Une ligne à 315 kV le reliera à la centrale de l'Eastmain-1.

Nous poursuivons notre évolution technologique

Dans le domaine du transport d'électricité, le potentiel de la technologie numérique est considérable, et nous avons commencé à élaborer des solutions de pointe en cette matière. Notre réseau de transport, l'un des plus automatisés du monde, sera bientôt équipé de nouveaux outils de contrôle et de gestion très performants, qui nous permettront de réagir plus rapidement et plus efficacement aux imprévus. En outre, la modernisation du système de gestion du réseau de télécommunications a démarré cette année. Bref, nous maintenons l'avance technologique qui assure le transport efficace de l'électricité et qui nous a valu une réputation de chef de file en matière d'innovation.

Moderniser nos systèmes de gestion pour accroître la stabilité et la fiabilité du réseau électrique.

- Nous avons poursuivi l'amélioration du réseau de télécommunications en numérisant les liaisons Rouyn-Abitibi et Boucherville-Beauharnois. En vue d'intégrer au réseau l'énergie éolienne, nous avons amorcé le bouclage du réseau de télécommunications de la péninsule gaspésienne au moyen de liaisons par fibre optique du côté nord et de liaisons hertziennes numériques du côté sud.

- Cette année, nous avons installé le système CADRE pour la commande automatisée de délestage qui, lorsque se produit une interruption de service, fournit un portrait en temps réel de la charge disponible dans un poste et tient à jour l'ordre de priorité d'alimentation des clients. Nous avons poursuivi les travaux de remplacement du progiciel d'exploitation de téléconduite. Le nouveau système d'acquisition de données et de télécommande SCADA GEN-4 a été implanté avec succès au centre de téléconduite de Trois-Rivières.

- Nous avons procédé à un test d'abaissement de la tension sur le réseau en vue de réduire la charge en période de pointe. Si les résultats sont probants, ce moyen permettra aux répartiteurs de rechercher d'autres sources de puissance afin de rétablir les réserves d'exploitation au-dessus des seuils fixés.

Nous assurons l'exploitation sécuritaire du réseau de transport dans la zone de réglage du Québec selon les normes de fiabilité très élevées du North American Electric Reliability Council et du Northeast Power Coordinating Council.

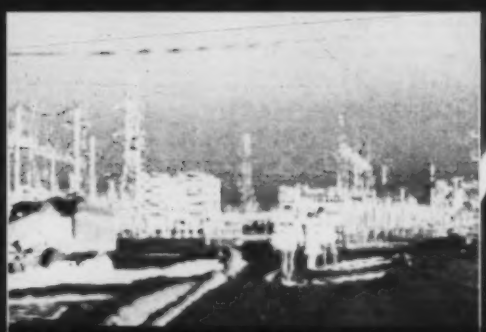

Au poste de Lévis, un déglaceur de lignes à haute tension sera installé.

La ligne Lanaudière-Ramezay, plus résistante au verglas.

Un encadrement réglementaire rigoureux

Le transport d'énergie au Québec est réglementé par la Régie de l'énergie sur la base du coût du service. Nos conditions de service, tout comme nos investissements, doivent être autorisées par cet organisme.

Le revenu autorisé est établi pour couvrir l'ensemble des coûts et permettre un rendement raisonnable de l'avoir de l'actionnaire.

- Le dossier réglementaire en vue de modifier les conditions du service de transport s'est poursuivi en 2005. En avril, la Régie a autorisé un revenu total de 2 591 M$. En juin, nous avons présenté une demande concernant la répartition des revenus autorisés entre les catégories de clients.
- Nous avons obtenu de la Régie l'autorisation d'investir 550 M$ en 2005 dans des projets de développement dont le coût individuel est inférieur à 25 M$.

Un réseau de transport en évolution

En 2005, nous avons publié le *Plan d'évolution technologique 2007-2016*, qui couvre les changements techniques envisagés pour moderniser le réseau afin d'en accroître la fiabilité, la durée de vie et la capacité de transport. Ce plan comporte plusieurs éléments nouveaux, dont l'intégration au réseau de la production éolienne.

Durant l'année, de nombreux projets de recherche se sont poursuivis. Nous avons commencé à automatiser la gestion du réseau au moyen d'automatismes intelligents et de systèmes sécuritaires d'accès à l'information à distance. À cet effet, un projet pilote de télémaintenance est en cours au poste Frégeau, en Mauricie, en vue d'arriver à utiliser de façon optimale différents composants de ces systèmes. L'infrastructure matérielle et logicielle est en place, et l'interface de téléparamétrage et de télédiagnostic le sera bientôt. Par ailleurs, nous avons défini les besoins et l'architecture technologique d'un centre type de télémaintenance. La création d'un centre sera l'un des premiers pas vers la mise en œuvre d'un mode de gestion automatisé et hautement performant.

Nous avons poursuivi le plan d'évolution technologique d'Hypersim, un simulateur de réseau numérique en temps réel. Nous avons vendu ce logiciel notamment en Chine et en Corée, où il servira à valider des systèmes de commande et de protection. Il sera aussi utilisé pour des études d'intégration au réseau de la production éolienne et d'autres formes d'énergie.

Jacques Cécil
Délégué commercial

Des femmes et des hommes d'une grande expertise

« Je conseille une vingtaine de grandes entreprises. Je les aide à diminuer leurs coûts de production. Une des solutions que je leur propose est d'optimiser leur consommation d'électricité. Plus de 65 % d'entre elles ont adhéré à un de nos programmes d'efficacité énergétique. Ainsi, une grande brasserie de Montréal a réduit sa consommation de 9 %, ce qui lui a valu un certificat de participation au réseau Écolectrique. »

Jacques Cécil
Délégué commercial

Des femmes et des hommes d'une grande expertise

« Je conseille une vingtaine de grandes entreprises. Je les aide à diminuer leurs coûts de production. Une des solutions que je leur propose est d'optimiser leur consommation d'électricité. Plus de 65 % d'entre elles ont adhéré à un de nos programmes d'efficacité énergétique. Ainsi, une grande brasserie de Montréal a réduit sa consommation de 9 %, ce qui lui a valu un certificat de participation au réseau Écolectrique. »

Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire nos clients

Grâce aux moyens déployés au cours des dernières années, nous avons pu assurer la sécurité de l'approvisionnement et répondre à la forte croissance de la demande. Qui plus est, nous avons entrepris de diversifier nos sources d'approvisionnement selon une stratégie qui favorise les énergies renouvelables, notamment la filière éolienne, conformément aux attentes de nos clients. En cette période où les prix de l'énergie connaissent des hausses marquées, nous prônons toujours plus activement une utilisation efficace de l'électricité. À ce chapitre, les premiers résultats de notre Plan global en efficacité énergétique nous ont permis de majorer notre objectif de plus du tiers. Par ailleurs, nous avons franchi la première grande étape du projet SIC (Système d'information clientèle), qui vise à moderniser les processus d'affaires et les systèmes d'information associés aux services à la clientèle. Parallèlement, nous avons entrepris de réviser les conditions du service d'alimentation en électricité afin de mieux desservir nos clients. Autant de défis de taille que nous relevons avec rigueur et ingéniosité.

NOTRE MISSION

Hydro-Québec Distribution assure l'approvisionnement en électricité des Québécois et la fiabilité du réseau de distribution. Elle offre à ses clients des services de qualité adaptés à leurs besoins. Elle propose en outre des programmes d'efficacité énergétique à toutes ses clientèles pour les encourager à mieux utiliser l'électricité.

NOS ACTIVITÉS

Pour desservir le marché québécois, nous comptons d'abord sur le bloc d'électricité patrimoniale de 165 TWh qu'Hydro-Québec Production est tenue de nous fournir. Lorsque la demande dépasse ce volume, nous achetons de l'électricité sur les marchés. Nous assurons en tout temps une exploitation efficace du réseau de distribution.

NOS INSTALLATIONS

Hydro-Québec Distribution compte 108 344 km de lignes, un centre d'appels réparti sur neuf sites, un centre de relations clientèle qui offre des services en ligne accessibles 24 h sur 24 et cinq centres d'exploitation de distribution.

2005 EN CHIFFRES

Revenus	9,2 G$
Bénéfice net	230 M$
Clients (% des revenus)	
Marchés assujettis au *Règlement tarifaire*	93 %
Contrats particuliers	6 %
Autres	1 %
Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	8,2 G$
Mode de réglementation	Sur la base des coûts

Dans un environnement qui évolue considérablement, nous devons répondre aux attentes de nos clients au meilleur coût possible.

André Boulanger
Président d'Hydro-Québec Distribution

Nous veillons à la sécurité de l'approvisionnement

La demande a dépassé le bloc d'électricité patrimoniale de 165 TWh en 2005. Pour répondre à cette croissance, nous avons optimisé l'utilisation de l'électricité patrimoniale et procédé à de nouveaux achats. Nos coûts d'approvisionnement ont augmenté en raison du prix élevé de l'électricité sur les marchés. Parmi les éléments qui expliquent les hausses tarifaires, la progression des coûts d'approvisionnement est un facteur important.

Notre priorité : assurer l'approvisionnement en électricité des Québécois au meilleur coût possible.

- Le 1er avril 2005, nos tarifs ont augmenté de 1,2 % en moyenne.
- Le 5 octobre, la Régie de l'énergie a approuvé le *Plan d'approvisionnement 2005-2014*. Quinze jours plus tard, nous avons déposé un premier rapport sur l'état d'avancement de ce plan.
- En vertu du décret adopté par le gouvernement du Québec concernant l'achat d'un deuxième bloc d'énergie éolienne, nous avons lancé en octobre un appel d'offres pour 2 000 MW livrables à compter de 2009.
- Pour faire face aux besoins à très court terme, difficilement prévisibles parce que soumis à des variations liées aux aléas du climat, notamment, nous avons conclu une entente cadre avec Hydro-Québec Production que la Régie a approuvée en novembre.
- En juillet, la Régie a approuvé les contrats signés avec Cartier énergie éolienne et Northland Power pour la fourniture de 990 MW d'énergie éolienne.
- Nous avons demandé à la Régie d'approuver un contrat passé avec Tembec pour la fourniture de 8,1 MW d'électricité produite à partir de la biomasse forestière à compter de décembre 2008.
- En février 2006, la Régie a approuvé une entente conclue avec Hydro-Québec Production concernant l'intégration au réseau de l'énergie éolienne.

Nous répondons aux besoins du marché québécois tout en favorisant un usage responsable de l'électricité.

La filière éolienne, un élément clé de notre approvisionnement énergétique.

L'efficacité énergétique, un choix éco-responsable.

Nous sommes à l'écoute de nos clients

Nous mettons tout en œuvre pour répondre aux attentes de nos clients. Ainsi, constatant le succès initial du Plan global en efficacité énergétique, nous avons révisé notre objectif à la hausse et visons maintenant des économies de 4,1 TWh à l'horizon 2010, soit une majoration de 1,1 TWh. Cet effort collectif présente le double avantage de limiter la croissance de la demande et de réduire nos coûts d'approvisionnement.

C'est aussi pour mieux servir nos clients que nous avons lancé le projet SIC (Système d'information clientèle) en 2003. Ce projet vise à moderniser l'ensemble des processus et des systèmes d'information liés aux ventes et aux services à la clientèle. Conçu pour fournir une vision globale des dossiers clients, le SIC facilitera l'échange d'information entre unités et nous permettra ainsi d'accroître notre efficacité.

CLIENTÈLES RÉSIDENTIELLE, COMMERCIALE ET D'AFFAIRES

Nous misons sur l'efficacité énergétique.

- L'indice de satisfaction de la clientèle résidentielle s'est établi à 7,3 sur une échelle de 10, soit le même niveau qu'en 2004. La satisfaction est également stable chez les clientèles commerciale (7,3) et d'affaires (7,2).
- En décembre 2005, nous avons amorcé le déploiement du volet relatif aux clientèles commerciale et d'affaires du SIC.

La fonderie Bibby Ste-Croix, maintenant membre du réseau Écolectrique.

Remise à la brasserie Molson d'un certificat de participation au réseau Écolectrique. De gauche à droite, Thierry Vandal, pdg d'Hydro-Québec ; Benoit Maillette, directeur, et Richard Morin, chef, centrale thermique, usine de Montréal, Molson Canada ; et André Boulanger, président d'Hydro-Québec Distribution.

■ Les clientèles résidentielle, commerciale et d'affaires ont répondu favorablement aux programmes d'efficacité énergétique offerts sous la bannière MIEUX CONSOMMER. Au total, près de 300 GWh d'économies ont été réalisées en 2005.

□ La clientèle résidentielle a rempli plus de 263 500 questionnaires de diagnostic en 2005. Notre programme de promotion des produits efficaces, qui visait principalement les thermostats électroniques et les minuteries pour filtres de piscine, a également connu un franc succès. En 2006, nous comptons promouvoir les électroménagers et les produits d'éclairage conformes aux exigences ENERGY STAR®.

□ Les clients d'affaires ont soumis 366 projets au titre du Programme d'appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments. De ce nombre, 113 ont été réalisés, et les mesures d'efficacité mises en place ont généré des économies de 29 GWh. Le Programme d'appui aux initiatives – Systèmes industriels a suscité 95 projets, pour des économies de 40 GWh. Il offre un soutien financier et des outils aux petites et moyennes entreprises pour les aider à adopter des mesures d'efficacité énergétique. Le programme Produits efficaces, lancé en 2005, propose une remise sur des produits électriques de remplacement sélectionnés pour leur performance énergétique.

□ Nous avons maintenu notre appui à des programmes gouvernementaux d'efficacité énergétique visant la clientèle résidentielle, dont le programme Novoclimat et un programme d'intervention auprès des ménages à budget modeste, offerts par l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec (AEE), ainsi que le programme ÉnerGuide pour les maisons, offert par l'Office de l'efficacité énergétique en partenariat avec l'AEE. Les gains liés à ces programmes en 2005 sont estimés à 24 GWh.

■ Pour mieux nous concentrer sur nos activités de base et sur la promotion de l'efficacité énergétique, nous avons vendu notre filiale HydroSolution, société en commandite – spécialisée dans la location, la vente et l'installation de chauffe-eau et d'appareils de climatisation et de chauffage –, au consortium Gaz Métropolitain Plus. Cette opération a généré un gain de 48 M$.

■ Nous avons conclu plus de 20 000 ententes d'une valeur totale de 17,6 M$ avec des clients à faible revenu en difficulté de paiement. Ces ententes leur permettent d'étaler le remboursement de leur dette sur une plus longue période, sans avoir à payer de frais d'administration. De plus, de concert avec 25 associations de consommateurs, nous avons poursuivi une démarche en vue d'élaborer des services encore mieux adaptés à la situation de ces clients.

® ENERGY STAR est une marque officielle, utilisée sous licence.

Indice comparatif des prix de l'électricité au 1er avril 2005
Clientèle résidentielle[a]

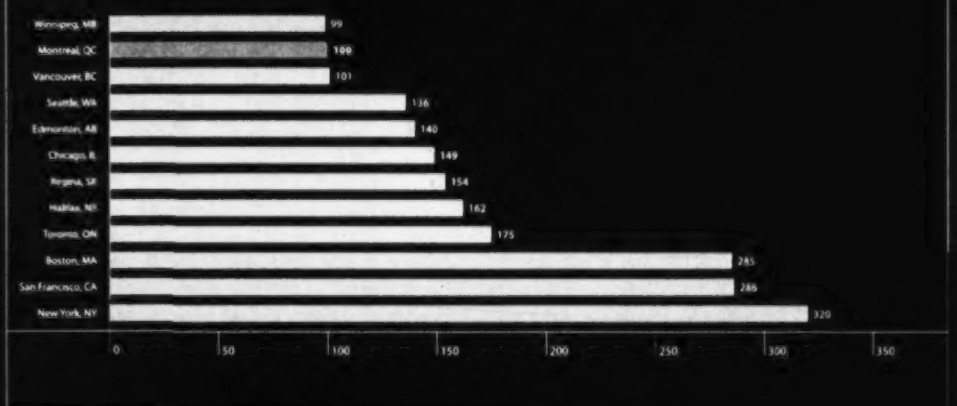

a) Indice associé à une facture mensuelle (avant taxes) pour une consommation de 1 000 kWh.

CLIENTÈLE GRANDES ENTREPRISES

Nous maintenons d'étroites relations d'affaires avec les clients industriels, commerciaux et institutionnels dont la puissance appelée est égale ou supérieure à 5 MW. À elle seule, cette clientèle consomme 42 % de l'électricité distribuée au Québec.

■ En 2005, l'indice de satisfaction des grandes entreprises a atteint 9,1 sur une échelle de 10.

■ Les deux programmes d'efficacité énergétique lancés en 2003 à l'intention des grandes entreprises ont continué à donner de meilleurs résultats que prévu. Quelque 45 % des clients y ont participé à ce jour, et 115 projets qui ont généré des économies de l'ordre de 144 GWh ont été mis en œuvre en 2005. Le Programme d'initiatives industrielles offre un soutien financier pour la réalisation de projets visant à réduire la consommation d'électricité spécifique. Avec le Programme d'analyse et de démonstration industrielles, les clients peuvent obtenir une aide financière pour effectuer des analyses énergétiques ou faire la démonstration de technologies éconergétiques qui n'ont pas encore d'application au Québec.

■ Deux nouveaux programmes d'efficacité énergétique conçus pour les grandes entreprises ont été soumis à l'approbation de la Régie de l'énergie. Le Programme d'amélioration majeure d'usine s'adresse aux clients industriels qui souhaitent réduire considérablement la consommation d'électricité globale de leurs installations. Le Programme d'initiatives pour les bâtiments offre un soutien financier aux clients commerciaux et institutionnels pour la réalisation de travaux d'optimisation ou d'analyse de la consommation d'électricité.

■ Après avoir conclu un premier protocole de collaboration en matière d'efficacité énergétique avec l'Association de l'aluminium du Canada, nous avons signé des ententes similaires avec l'Association des propriétaires immobiliers BOMA Québec, le Conseil de l'industrie forestière du Québec, l'Association minière du Québec et l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité.

Indice comparatif des prix de l'électricité au 1er avril 2005
Clientèle Grandes entreprises[a]

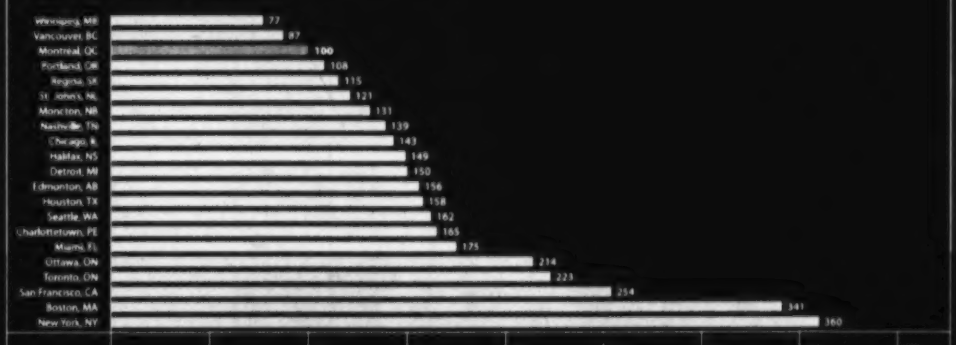

a) Indice associé à une facture mensuelle (avant taxes) pour une consommation de 30 600 MWh. Puissance : 50 MW. Tension : 120 kV.

Nous modernisons le réseau de distribution

Nous intégrons constamment de nouvelles technologies pour améliorer l'efficience de notre réseau. En 2005, nous avons entrepris l'implantation d'un système géoréférencé et d'un système de télécommande, premier pas vers l'automatisation du réseau. Ces initiatives nous permettront d'améliorer la continuité et la qualité du service.

Notre objectif : améliorer la continuité du service

- Le nombre moyen d'heures d'interruption du service par client s'est établi à 2,4 en 2005.
- La satisfaction des clients à l'égard de l'information diffusée lors des pannes s'est maintenue à 7,2 sur une échelle de 10, et plus de 85 % de nos clients ont été prévenus avant qu'on ne procède à une interruption planifiée.
- Près de 80 % des raccordements ont été réalisés dans les délais prévus – un résultat appréciable dans le contexte d'une forte augmentation des nouveaux abonnements.
- En juillet, la Régie de l'énergie a autorisé la première phase du programme d'automatisation du réseau. L'automatisation va améliorer la qualité du service électrique en réduisant le nombre d'heures d'interruption dans les zones particulièrement à risque. Nous avons amorcé le déploiement d'un système de télécommande qui couvrira environ 3 750 équipements d'ici 2011.
- Nous avons amorcé l'implantation du système Dcartes. Ce système géoréférencé nous permettra de visualiser, sur fond de carte continu, l'ensemble du réseau de distribution. Le but est d'uniformiser les processus, d'optimiser la conception des installations et de faciliter la prise de décision.
- En 2005, nous avons investi 8 M$ dans le programme de renforcement du réseau. Depuis 1999, nous avons consacré 139 M$ à des mesures de protection contre le verglas.

Pour réduire les impacts sur la clientèle, plusieurs travaux sont réalisés la nuit.

Nos recherches bénéficient à nos clients

L'efficacité énergétique constitue naturellement un de nos champs de recherche privilégiés. En 2005, une gamme d'accumulateurs thermiques que le Laboratoire des technologies de l'énergie d'Hydro-Québec a adaptée aux besoins de notre clientèle d'affaires est passée à l'étape de la commercialisation. Ces systèmes emmagasinent de la chaleur en période creuse pour la restituer en période de pointe. À titre d'exemple, le plus gros modèle peut fournir jusqu'à 80 kW pendant huit heures consécutives. Le chauffage par accumulation de chaleur présente donc un potentiel d'économies intéressant pour l'approvisionnement en période de forte consommation.

Plus de 50 000 nouveaux abonnements cette année.

Alain Moreau, chercheur. La brique qui emmagasine la chaleur : ce principe très ancien a inspiré la conception de l'accumulateur thermique développé pour notre clientèle d'affaires.

Michel Traversy
Chargé de campagne
de relevés géologiques
et géotechniques

[illegible] hommes à l'écoute

« J'ai contribué à l'étude d'impact sur l'environnement du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert. Je coordonnais les campagnes de relevés géologiques et géotechniques, qui ont aidé au choix du meilleur emplacement pour les différents ouvrages. De nombreux Cris y ont participé. Nous travaillons en étroite collaboration avec les représentants des communautés cries et les maîtres de trappage concernés par les travaux. »

Des femmes et des hommes à l'écoute

Michel Traversy
Chargé de campagne
de relevés géologiques
et géotechniques

« J'ai contribué à l'étude d'impact sur l'environnement du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert. Je coordonnais les campagnes de relevés géologiques et géotechniques, qui ont aidé au choix du meilleur emplacement pour les différents ouvrages. De nombreux Cris y ont participé. Nous travaillons en étroite collaboration avec les représentants des communautés cries et les maîtres de trappage concernés par les travaux. »

Nous sommes à l'œuvre

Nous avons connu une année d'activité intense. Nos travaux ont atteint 2 059 M$, soit près de 5 % de plus que l'an dernier. Notre carnet de commandes comportait des travaux d'envergure qui, dans l'ensemble, ont été menés dans le respect des budgets et des échéanciers, malgré des contraintes techniques et de marché parfois complexes.

La mise en service de la centrale de la Toulnustouc, avec cinq mois d'avance sur l'échéancier, figure parmi nos belles réussites de l'année. Par ailleurs, deux projets en cours de réalisation ont franchi des étapes importantes en 2005 : la mise en eau du réservoir qui alimentera la centrale de l'Eastmain-1 et l'aménagement de la plate-forme du barrage de la Péribonka. Nous avons aussi lancé un nouveau chantier, celui des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs. De plus, nous avons raccordé la centrale de la Toulnustouc et réalisé d'importants travaux de renforcement du réseau de transport.

En 2005, nous avons également entrepris la sécurisation des installations d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie. Les travaux seront terminés en 2007.

NOTRE MISSION

Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James réalisent des projets d'ingénierie et de construction liés à des aménagements hydroélectriques au Québec. Hydro-Québec Équipement réalise également des projets de lignes et de postes de transport d'électricité.

NOS ACTIVITÉS

Nous réalisons les avant-projets, l'ingénierie, la construction, la gestion de projets et la mise en service des installations de production et de transport d'électricité. Nous recherchons constamment des solutions pour réduire les coûts et les délais des travaux, tout en livrant des équipements performants. Pour chacun de nos projets, nous voyons au maintien de sa rentabilité, à son acceptabilité sur le plan environnemental et à son accueil favorable par les communautés. Nous travaillons activement avec nos partenaires du milieu et de l'industrie.

2005 EN CHIFFRES

Volume d'activité	2 059 M$
Principaux clients (% du volume)	
Hydro-Québec Production	69 %
Hydro-Québec TransÉnergie	30 %
Autres	1 %

La qualité de notre expertise, notre capacité à innover et notre savoir-faire sont essentiels pour livrer à nos clients des équipements de production et de transport fiables, performants et à prix concurrentiels.

Réal Laporte
Président, Hydro-Québec Équipement
Président-directeur général,
Société d'énergie de la Baie James

Mission accomplie

Réalisée par suite d'ententes de partenariat conclues avec le Conseil de bande de Betsiamites et la municipalité régionale de comté de Manicouagan, la centrale de la Toulnustouc s'ajoute au complexe de la Manicouagan. Première réalisation de l'actuelle période de grands projets, cette centrale de 526 MW est le résultat d'un travail d'équipe rigoureux ainsi que de l'engagement indéfectible de nos partenaires. Si elle demeure la réalisation la plus imposante de l'année, la centrale de la Toulnustouc n'est toutefois pas la seule.

Toulnustouc, 526 MW et 2,7 TWh

- À l'été 2005, la centrale de la Toulnustouc entrait en service. Lancés à la fin de 2001, les travaux de construction ont généré des retombées régionales de 331,7 M$. Le barrage a la particularité d'être recouvert en amont d'un masque en béton qui en assure l'étanchéité. Cette pratique n'avait été utilisée auparavant qu'une seule fois au Québec. Nous avons aussi raccordé la centrale au poste de Micoua au coût de 129 M$. Les travaux comprenaient la construction d'un poste de départ et d'une ligne monoterne à 315 kV d'environ 55 km.

Travaux de réfection

- Nous avons terminé les travaux de réfection des aménagements des Rapides-des-Quinze, de la Bersimis-1, Manic-2 et de Carillon.

Mise en service

- La mise en service de la ligne à 120 kV Langlois-Dorion, qui passe au-dessus du Saint-Laurent, a été réalisée comme prévu.

Travaux urgents

- Nous avons reconstruit les quatorze pylônes de lignes à 735 kV sur la Côte-Nord endommagés par une tempête de verglas. Nous en avons également ajouté cinq autres en vue de renforcer le réseau.

À la centrale de la Toulnustouc, prêt pour la mise en route d'un groupe turbine-alternateur.

Une ligne à 315 kV relie la centrale de la Toulnustouc et le poste de Micoua.

Un éventail imposant de projets de production

L'activité est intense sur tous nos chantiers de construction et de réfection. De plus, nous préparons activement d'autres projets d'équipements de production. En 2005, notre volume d'activité à ce chapitre s'est établi à 1 425 M$. En mettant l'écoute des clients et le partenariat au premier plan de nos pratiques, en mettant la souplesse de même que le sens de l'urgence et de l'innovation au cœur de nos actions, nous sommes en mesure de satisfaire les exigences techniques et financières propres aux travaux complexes de cette nature.

Eastmain-1, 480 MW, 2,7 TWh

- Plus de 75 % des travaux sont terminés sur le site de l'Eastmain-1, et la mise en eau du réservoir a débuté le 5 novembre. Ce réservoir a exigé la construction de 32 digues. En 2005, plus de 2 600 travailleurs étaient à l'œuvre sur le chantier, dont 323 Cris. La centrale sera raccordée au poste de la Nemiscau par une ligne à 315 kV dont la construction est en cours.

Péribonka, 385 MW, 2,2 TWh

- La construction de l'aménagement de la Péribonka a pris son envol avec la dérivation provisoire de la rivière et la mise en place de la plate-forme du barrage. Les travaux d'excavation de la plupart des ouvrages, dont la centrale, la prise d'eau, les conduites forcées et l'évacuateur de crues, sont terminés. La pointe des effectifs a été atteinte en novembre avec plus de 1 000 travailleurs. Les retombées économiques pour la région dépassent déjà 250 M$ sur les 345 M$ prévus. Par ailleurs, les études se poursuivent pour la construction d'une ligne à 161 kV de 135 km, qui reliera la centrale au poste Simard.

Mercier, 51 MW, 0,3 TWh

- À l'aménagement hydroélectrique Mercier, la construction du bâtiment de la centrale a été achevée en juillet. Cette centrale sera équipée de cinq groupes comportant des turbines du type Saxo, les premières du genre à Hydro-Québec. La mise en service est prévue pour 2006.

Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs, 138 MW, 0,9 TWh

- Nous avons entrepris les travaux pour les aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs. Douze groupes turbines-alternateurs d'environ 10 MW chacun seront installés, et les turbines seront du type Saxo. Pour intégrer la production des centrales au réseau, nous construirons deux lignes à 230 kV et deux postes de départ.

Outardes-3, Outardes-4 et La Tuque : gain de puissance de 361 MW

- Les travaux de réequipement et de réfection aux centrales aux Outardes-3, aux Outardes-4 et de La Tuque se sont poursuivis en 2005. À terme, ils auront ajouté 361 MW de puissance au parc de production.

- Nous avons continué les travaux de réfection à la centrale de Beauharnois ainsi qu'aux centrales de la Rivière-des-Prairies, de Rapide-2 et de Rapide-7.

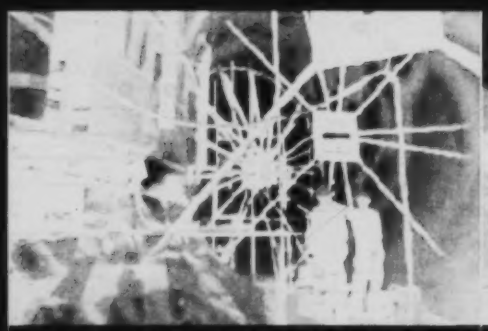

Montage d'une bâche spirale à la centrale de l'Eastmain-1.

Un effectif de plus de 320 Cris sur le chantier de l'Eastmain-1.

- La préparation de deux autres grands projets d'aménagement hydroélectrique a progressé en 2005.

  - Le processus d'autorisation gouvernementale pour le projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert s'est poursuivi. Nous avons réalisé des enquêtes de terrain et de nouveaux relevés pour répondre aux demandes de renseignements additionnels des autorités fédérales et provinciales. En janvier 2006, celles-ci ont jugé recevables les études et les réponses aux questions additionnelles transmises par Hydro-Québec. Les audiences publiques auront lieu à compter du 15 mars 2006.

  - Dans le cadre de l'avant-projet du complexe de la Romaine, nous avons optimisé la conception des quatre aménagements prévus et effectué des relevés techniques et environnementaux.

Nous contribuons à la performance du réseau de transport

Dans le secteur du transport, notre volume d'activité s'est élevé à 615 M$ en 2005, contre 427 M$ en 2004. Tout en consolidant le réseau, nous aidons Hydro-Québec TransÉnergie à répondre à la demande croissante.

- Au poste de Bergeronnes, les travaux visant à augmenter la compensation série ont pris fin à l'automne. Nous sommes maintenant en mesure d'intégrer au réseau la production supplémentaire résultant de la réfection des centrales aux Outardes-3 et aux Outardes-4 ainsi que la production de la centrale de la Toulnustouc.

- Pour intégrer au réseau de transport la production de futurs parcs éoliens en Gaspésie, notamment ceux de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau qui devraient être mis en service en 2006, nous avons modifié le réseau de télécommunications et les automatismes et nous sommes intervenus sur les lignes et dans les postes.

- Dans le but d'augmenter la capacité de transit du réseau, nous avons ajouté des transformateurs de puissance dans onze postes. De nombreux autres projets de même nature sont en démarrage.

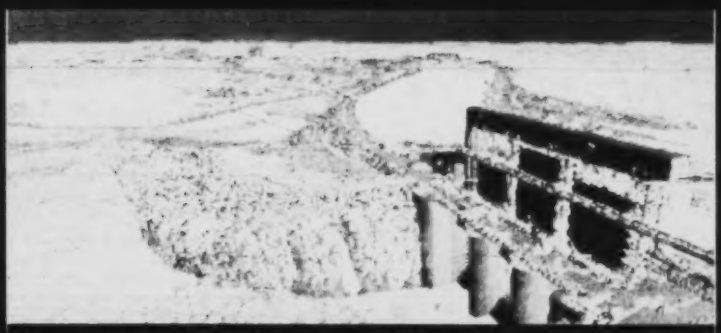

Barrage et évacuateur de crues de l'aménagement de l'Eastmain-1.

L'innovation : un pilier de nos réalisations actuelles et futures

Que ce soit à l'étape de la conception ou de la construction, nous explorons constamment de multiples avenues pour réduire nos délais et nos coûts de réalisation, tout en assurant la performance et la fiabilité des équipements que nous livrons à nos clients.

En 2005, dans le secteur de la production, nous avons analysé les possibilités de préfabriquer des éléments d'ouvrages et d'équipements afin d'accélérer la construction de certaines installations. Une telle approche pourrait diminuer les coûts et les délais de réalisation, notamment pour le montage des alternateurs hors puits dans le cadre du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert.

Plusieurs approches novatrices visant à atténuer les impacts environnementaux sont en développement pour le projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert. Par exemple, l'aménagement de seuils le long de la rivière Rupert préviendra l'exondation de tronçons à débit réduit. Aussi, l'établissement d'un régime de débits écologiques conçu à partir de simulations complexes sera bénéfique au cycle biologique des poissons et permettra de maintenir les différents usages du territoire après la réalisation du projet.

Nous avons conçu des modèles paramétriques 3D de tous les ouvrages en remblai et en béton de la centrale projetée de la Romaine-1. Ces modèles permettront d'en optimiser la construction.

Dans le domaine du transport, nous avons conçu et installé aux postes de Québec et de Lévis des câbles à 315 kV isolés au polyéthylène réticulé et faciles à poser. C'est la première fois que Prysmian, anciennement Pirelli, confiait cette tâche à un tiers. En collaboration avec ce fabricant, nous avons formé les jointeurs d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Nous avons commencé les activités de conception prévues dans le programme Révision du bassin et de la gestion des charges délestables, qui consiste à améliorer la performance du système actuel de télédélestage. Ce système, unique au monde, permet d'assurer la stabilité du réseau en cas de difficulté majeure comme la perte simultanée de plusieurs lignes. De plus, nous avons conçu et installé des délesteurs de charge dans quatorze postes, en collaboration avec les équipes responsables des automatismes et des télécommunications d'Hydro-Québec TransÉnergie.

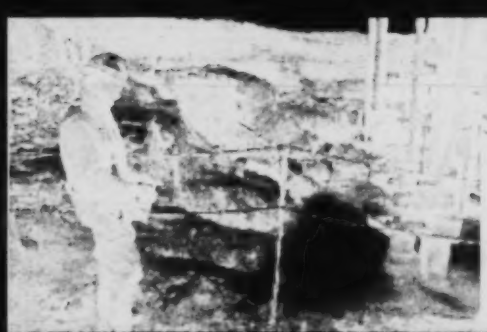

Au site de la centrale de la Péribonka, les travaux de construction vont bon train.

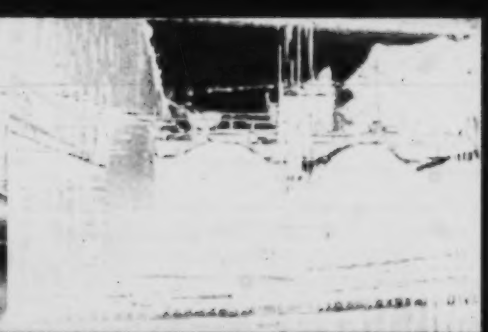

La centrale Mercier, sur le réseau en 2006.

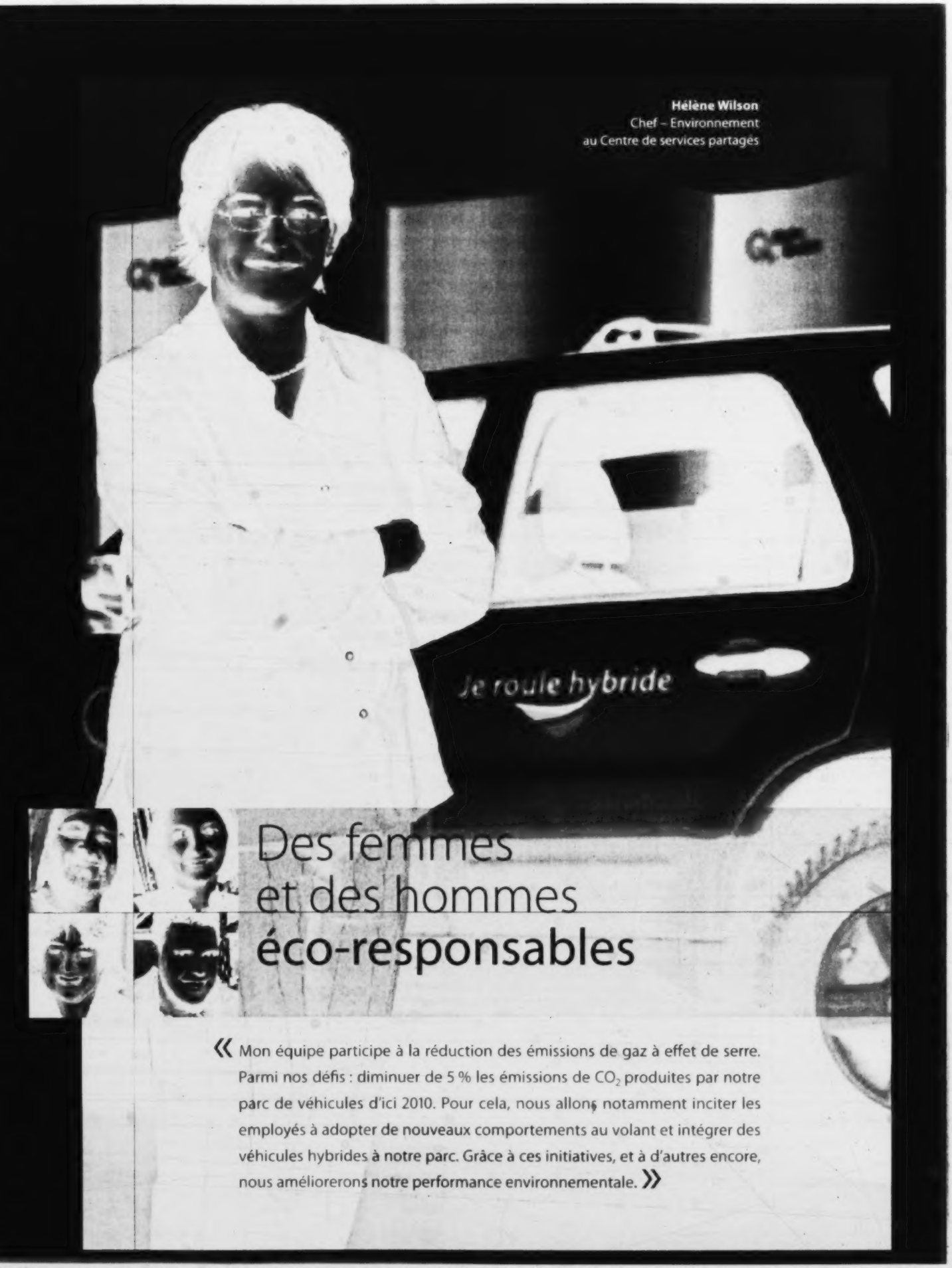

Hélène Wilson
Chef – Environnement
au Centre de services partagés

Des femmes et des hommes éco-responsables

« Mon équipe participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Parmi nos défis : diminuer de 5 % les émissions de CO_2 produites par notre parc de véhicules d'ici 2010. Pour cela, nous allons notamment inciter les employés à adopter de nouveaux comportements au volant et intégrer des véhicules hybrides à notre parc. Grâce à ces initiatives, et à d'autres encore, nous améliorerons notre performance environnementale. »

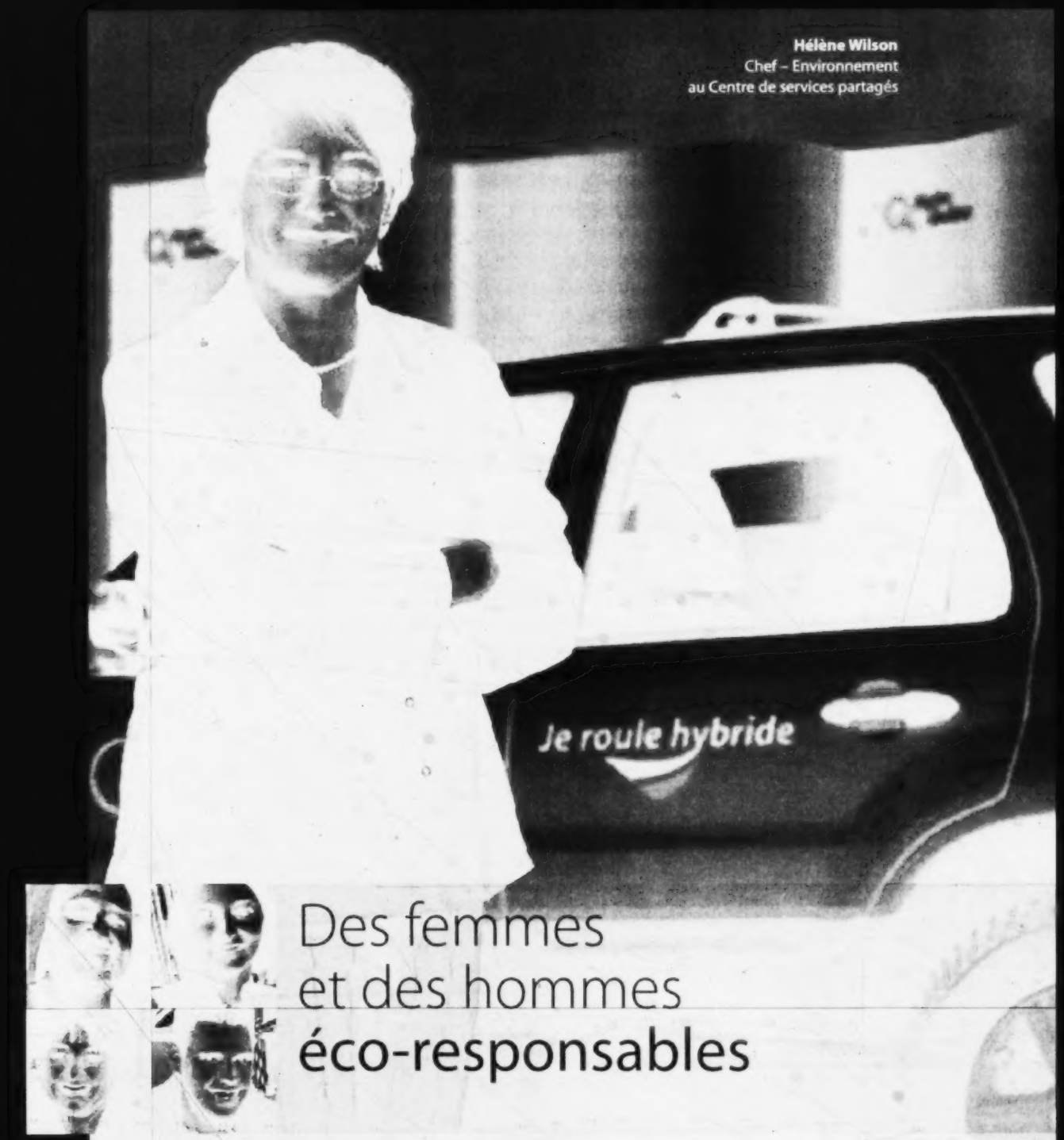

Hélène Wilson
Chef – Environnement
au Centre de services partagés

Des femmes et des hommes éco-responsables

« Mon équipe participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Parmi nos défis : diminuer de 5 % les émissions de CO_2 produites par notre parc de véhicules d'ici 2010. Pour cela, nous allons notamment inciter les employés à adopter de nouveaux comportements au volant et intégrer des véhicules hybrides à notre parc. Grâce à ces initiatives, et à d'autres encore, nous améliorerons notre performance environnementale. »

Nous investissons dans l'avenir

Depuis sa création en 1944, Hydro-Québec mise sur l'hydroélectricité : 97 % de l'énergie qu'elle produit est d'origine hydraulique. Tout en poursuivant nos projets hydroélectriques, nous avons intensifié nos efforts pour stimuler le développement de la filière éolienne et d'autres sources d'énergie renouvelables. Nous avons également majoré l'objectif de notre Plan global en efficacité énergétique de plus du tiers. Par ailleurs, nous sommes fiers de rapporter que, depuis 2005, tous les employés dont les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement travaillent dans le cadre de systèmes de gestion environnementale certifiés ISO 14001. Nous mesurons périodiquement notre performance en vue d'améliorer nos façons de faire.

NOTRE ENGAGEMENT

« Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

C'est ainsi que le rapport Brundtland définissait le concept du développement durable en 1987. Il s'agit de faire progresser à la fois le développement économique, la protection de l'environnement et le développement social.

Hydro-Québec adhère pleinement à cet objectif, qui sous-tend ses valeurs et ses politiques ainsi que ses pratiques et sa gestion quotidienne.

NOS ACTIVITÉS

Tous nos secteurs d'activité, de la planification à l'exploitation, en passant par la construction et la recherche, inscrivent leur action en faveur du développement durable. Nous encourageons une utilisation responsable des ressources tant à l'interne que chez nos clients. Chaque année, des sommes importantes sont consacrées à la préservation de l'environnement. Nous prenons les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité du public et de nos employés. Nous travaillons avec les collectivités locales à la promotion du progrès social et économique, tout en collaborant avec des organismes régionaux, nationaux et internationaux sur les enjeux du développement durable.

Nous préparons l'avenir tout en répondant aux besoins d'aujourd'hui.

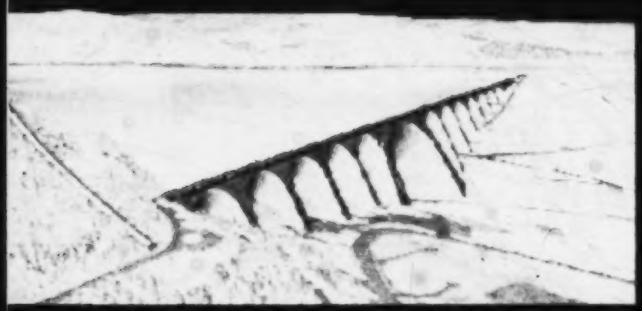

Notre spécialité, l'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable.

Nous privilégions les énergies renouvelables

Pour assurer la sécurité énergétique des Québécois, nous misons sur l'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable qui contribue à l'excellente performance du Québec en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

En 2005, nous avons également fait des choix qui ont renforcé notre engagement à l'égard du développement durable. Ainsi, nous privilégions désormais le développement complémentaire des filières hydroélectrique et éolienne au Québec. Parallèlement, nous nous intéressons à d'autres énergies renouvelables, telles que la biomasse, la géothermie et le solaire, et à leur adoption dans un contexte d'autoproduction.

Nous prenons des moyens pour préserver l'environnement

Nous multiplions les initiatives pour diminuer l'impact de nos activités sur l'environnement. Nos efforts de recherche contribuent à une meilleure connaissance des ressources environnementales et du patrimoine du Québec.

Hydro-Québec est un chef de file en matière de protection environnementale.

- Nous avons adopté un plan d'action en vue de réduire de 5 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) de notre parc de véhicules d'ici cinq ans. Parmi les pistes que nous allons explorer figurent la modification des habitudes de conduite, l'achat de véhicules de gabarit plus modeste ou équipés de moteurs hybrides, l'essai de véhicules électriques dans l'île de Montréal et l'utilisation de batteries comme sources d'alimentation des outils de nos équipes d'intervention.

- En 2005, nous avons obtenu la certification ISO 14001 pour les dernières unités concernées. Des systèmes de gestion environnementale conformes à cette norme internationale encadrent désormais l'action de tous les employés dont le travail a un impact sur l'environnement, soit plus de 20 000 personnes.

- La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement a accordé plus de 1 M$ pour la réalisation de 20 projets ayant pour but de protéger, de réhabiliter ou de mettre en valeur des milieux naturels. Ces projets sont répartis sur tout le territoire du Québec.

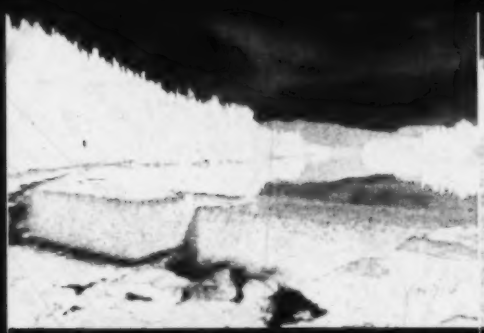

Pour préserver les habitats du poisson, nous construisons des seuils qui rehaussent le niveau des cours d'eau.

Une fois les travaux de construction terminés, les sites sont restaurés. À l'aménagement de la Toulnustouc, on a planté plus de 200 000 arbres.

- Au titre de l'événement Préventif pour le climat organisé par Hydro-Québec en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques : Montréal 2005, 26 organisations se sont engagées à compenser le double des émissions de GES produites dans le cadre de la conférence, soit environ 70 kilotonnes de CO_2. On prévoit notamment reboiser 101 hectares de forêt et planter près de 13 000 arbres dans des milieux urbains, ruraux et scolaires en 2006.

- Dans le cadre du projet hydroélectrique de l'Eastmain-1, nous avons aménagé des frayères pour le doré jaune et l'omble de fontaine sur une superficie de 600 m^2.

- Nos efforts pour recycler, récupérer et réutiliser les matières premières progressent constamment. En 2005, nous avons recyclé plus de 653 tonnes de papier et de carton, 10,3 tonnes de contenants en verre, en plastique ou en métal et 8 740 tonnes de métal.

- L'implantation d'un système de refroidissement en circuit fermé dans les laboratoires de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec permettra de réduire de 56 millions de litres notre consommation annuelle d'eau potable.

- La Ville de Montréal nous a décerné un Prix émérite du patrimoine pour la restauration de la station de pompage Tolhurst dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. L'opération a été qualifiée d'exemplaire en raison de l'intégration harmonieuse de l'ouvrage à son environnement. Érigée dans les années 1920 au moment de la construction de la centrale de la Rivière-des-Prairies, cette station appartient à Hydro-Québec.

- Des fouilles archéologiques réalisées dans le cadre du projet de l'Eastmain-1 ont mis au jour des vestiges d'occupation humaine qui datent de 4 400 ans avant aujourd'hui. Les objets recueillis comprennent quelques dizaines de milliers d'éclats ainsi que des centaines d'outils et de tessons de céramique, dont l'analyse contribuera à notre compréhension de l'occupation des différents sites.

Événement

Préventif pour le climat

À l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques : Montréal 2005, nous avons lancé une initiative mobilisatrice pour compenser les émissions de GES.

Anne-Marie Giroux
Chercheuse
Institut de recherche
d'Hydro-Québec

Des femmes et des hommes d'idées

« Je pilote le développement de la technologie MATH, ou modèles d'analyse des turbines hydrauliques. Grâce à la simulation numérique de l'écoulement de l'eau dans les turbines, nous pouvons analyser les comportements et corriger les défauts de celles-ci dans les centrales mêmes. Jusqu'à maintenant, mon équipe a amélioré la performance de 17 turbines, ce qui représente un gain d'environ 10 M$ par année pour Hydro-Québec. »

Des femmes et des hommes d'idées

Anne-Marie Giroux
Chercheuse
Institut de recherche
d'Hydro-Québec

« **Je pilote le développement** de la technologie MATH, ou modèles d'analyse **des turbines hydrauliques**. Grâce à la simulation numérique de l'écoulement **de l'eau** dans **les turbines**, nous pouvons analyser les comportements et **corriger les défauts de** celles-ci dans les centrales mêmes. Jusqu'à maintenant, **mon équipe a amélioré la performance** de 17 turbines, ce qui représente un **gain d'environ 10 M$ par année pour** Hydro-Québec. »

Leader en innovation dans le domaine de l'énergie

Nous préparons l'avenir tout en répondant aux besoins d'aujourd'hui. Nos équipes de recherche sont mobilisées pour favoriser une consommation plus judicieuse de l'électricité, optimiser la performance de nos équipements de production, de transport et de distribution, et prolonger la vie utile de nos actifs. En 2005, nous avons consacré 96 M$ aux activités de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

Nous misons sur notre capacité d'innovation et sur un vaste réseau de partenaires.

- Nous avons renouvelé pour cinq ans notre participation au consortium Ouranos, dont les travaux portent sur la climatologie régionale et sur l'adaptation aux changements climatiques. En collaboration avec des organismes gouvernementaux et des universités, nous cherchons à prévoir le plus précisément possible l'évolution des conditions climatiques sur le territoire du Québec et leur impact sur nos activités.

- Le Laboratoire des technologies de l'énergie (LTE) de Shawinigan a reçu le prix Énergia de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie pour son accumulateur thermique, le ThermElect. Le LTE se consacre exclusivement aux innovations technologiques en efficacité énergétique.

- L'Institut de recherche d'Hydro-Québec s'est associé au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, à une dizaine d'universités canadiennes et à plusieurs partenaires des secteurs public et privé pour former le Réseau de recherche sur les immeubles solaires.

- En vue de faciliter l'intégration de l'énergie éolienne, nous avons développé des prototypes d'aérogénérateurs afin, notamment, d'en évaluer l'impact sur la stabilité du réseau.

- Dans le cadre du projet GAEL (gestion active et limite du réseau en temps réel), nous explorons la possibilité d'augmenter la fiabilité et la flexibilité du réseau tout en haussant sa capacité de transit. Diverses technologies et méthodes sont en cours d'expérimentation.

- Notre filiale TM4 participe à l'évolution de l'industrie du transport terrestre en proposant des systèmes de motorisation hybrides et tout électriques aux grands fabricants de véhicules. En 2005, le Groupe Industriel Marcel Dassault, une entreprise française de premier plan, a pris une participation de 18,3 % dans TM4.

Sonde mise au point par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec pour le robot d'inspection télévisuelle utilisé à la centrale nucléaire de Gentilly-2. Elle est munie d'une caméra et permet d'inspecter à distance les composants du réacteur.

Ashok K. Vijh, maître de recherche à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, préside l'Académie des sciences de la Société royale du Canada.

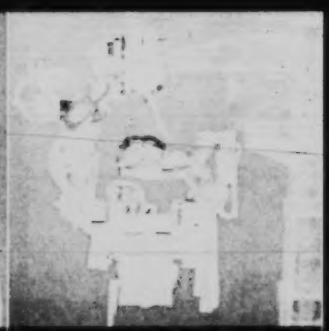

LineScout, un robot pour l'inspection des lignes de transport sous tension, développé par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. Il peut franchir des obstacles comme les chaînes d'isolateurs.

Nous cultivons la fierté et le sentiment d'appartenance

Nous faisons des efforts constants pour stimuler l'engagement des femmes et des hommes qui sont les artisans de notre réussite. Par ailleurs, avec le *Plan corporatif de soutien à la relève*, nous nous préparons à une accélération des départs à la retraite au cours des prochaines années. Nous veillons en outre à maintenir des normes élevées de santé et de sécurité au travail.

La réalisation de nos objectifs repose sur la compétence et sur l'engagement des femmes et des hommes qui travaillent à Hydro-Québec.

- D'après le sondage *Écoute du personnel* auquel 13 000 employés ont répondu en 2005, l'indice global de mobilisation et le taux de satisfaction générale des employés sont les plus élevés enregistrés à ce jour.

- La convention collective avec le Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ a été renouvelée en 2005. De plus, Hydro-Québec et le Syndicat des employé-e-s de Réseau d'Hydro-Québec sont parvenus à une entente relativement au dossier du cheminement de carrière et des nouvelles modalités de dotation.

- Pour la première fois, nous avons accueilli des stagiaires du niveau collégial dans le cadre de programmes de travail-études en génie mécanique, génie civil, mécanique du bâtiment, etc. Ce projet pilote ayant donné de bons résultats, nous en avons fait un programme permanent en janvier 2006. Nous avons aussi accueilli 178 stagiaires inscrits à l'université, dont 14 en sciences de l'environnement.

- En 2005, le taux de fréquence des accidents du travail a été de 3,26 sur 200 000 heures travaillées, contre 3,34 en 2004. Notre performance au chapitre de la santé et de la sécurité au travail s'améliore d'année en année.

- La formation est d'une importance capitale pour l'entreprise. En 2005, nous y avons accordé 3,9 % de la masse salariale, et 72,8 % du personnel a participé à au moins une activité de formation.

- Nous nous sommes donné des orientations, des objectifs et un plan d'action global pour la gestion de la diversité à Hydro-Québec. En 2005, le recrutement au sein des groupes cibles, notamment les Autochtones ainsi que les minorités visibles et ethniques, a ainsi marqué une hausse.

- Dans le cadre de son Programme de renforcement de l'implication sociale des employés, Hydro-Québec verse des contributions pouvant atteindre 1 000 $ aux associations au sein desquelles son personnel s'engage bénévolement. En 2005, 237 employés se sont prévalus de ce programme, pour un total de 186 500 $.

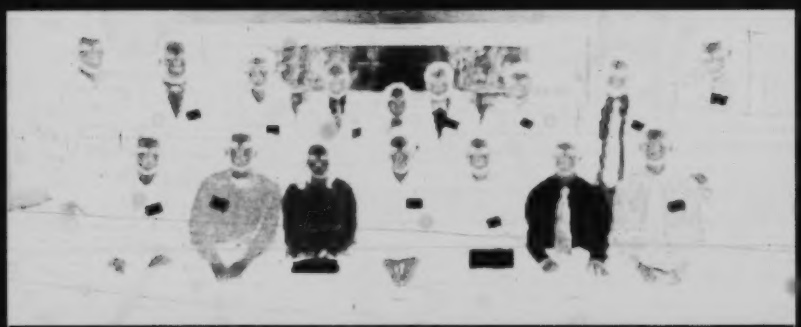

Heureux gagnants de bourses décernées par Hydro-Québec à des étudiants de l'Institut en génie de l'énergie électrique.

Donner, c'est dans notre nature

Apporter son soutien à des organismes qui concourent au mieux-être de la collectivité, voilà une valeur profondément ancrée dans notre histoire. C'est pourquoi Hydro-Québec contribue par ses dons et commandites à la réalisation de projets de nature sociale, culturelle, environnementale et économique partout au Québec. En 2005, elle y a consacré 24 M$, y compris les contrats de recherche attribués à diverses universités, ce qui correspond à 1 % de son bénéfice net.

Culture

- Plusieurs grands événements culturels du Québec ont pu compter sur notre appui, tels que le Festival international de Lanaudière, le Festival en chanson de Petite-Vallée, le Festival d'été de Québec, le Festival des traditions du monde, le FestiBlues international de Montréal, le Carnaval de Québec et la fête des Neiges de Montréal.

- Fidèle partenaire de plusieurs maisons de théâtre du Québec, Hydro-Québec a accordé son soutien au Théâtre À Cœur ouvert de LaSarre, au Théâtre La Rubrique à Saguenay, au Théâtre du Nouveau Monde à Montréal, au Théâtre Les Clefs Magiques à Sainte-Agathe-des-Monts et au Théâtre du Trident à Québec, notamment.

- Hydro-Québec verse des contributions financières à l'ensemble des orchestres symphoniques du Québec, comme ceux de l'Estuaire, de Saguenay, de Laval, de Longueuil, de Trois-Rivières, de Québec et de Montréal. Nous soutenons également d'autres ensembles musicaux, tels que l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal et l'Ensemble Arion, sans oublier Les Violons du Roy et l'Orchestre de chambre I Musici de Montréal.

- Hydro-Québec est présente auprès des grandes institutions muséales du Québec, soit par la présentation d'expositions, soit par le biais d'activités éducatives offertes aux enfants au Musée de la civilisation, au Musée des beaux-arts de Sherbrooke ou au Musée national des beaux-arts du Québec.

Santé et socio-humanitaire

- Hydro-Québec a contribué 1,5 M$ aux campagnes de financement d'une cinquantaine de centres hospitaliers répartis à travers le Québec, notamment le Complexe hospitalier de la Sagamie, la Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski, la Fondation du Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais et la Fondation du Centre universitaire de Québec.

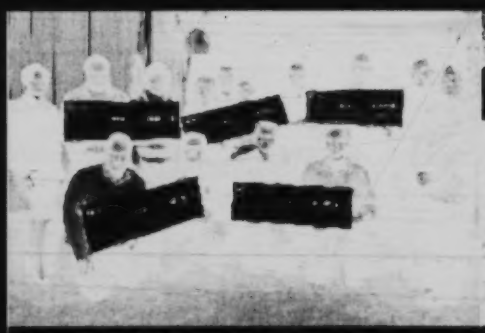

Centraide : en 2005, les dons des employés et des retraités ont atteint plus de 2,6 M$, et Hydro-Québec a versé une somme équivalente, portant notre contribution totale à près de 5,3 M$.

Les stands d'animation en efficacité énergétique de l'inspecteur 00 Watt et de Cécile Compact au FestiBlues international de Montréal.

■ Des dons ont été versés à plus de 150 organismes qui viennent en aide aux malades ou à des personnes en difficulté, comme le Regroupement des personnes sourdes de la Mauricie, la Maison de soins palliatifs de Rouyn-Noranda, la maison Alternative pour elles à Rouyn-Noranda, la Fondation Portage à Québec et la Fondation Sur la pointe des pieds à Saguenay.

Éducation et jeunesse

■ Nous avons alloué 8,9 M$ à des universités québécoises en vue de les soutenir dans de nombreux projets qui répondent à leurs priorités de développement. Plus de 1,6 M$ a ainsi servi à financer les travaux de chaires de recherche consacrées à divers domaines, comme le givrage des équipements de réseau ou la santé et la sécurité au travail. Des bourses ont aussi été octroyées pour encourager l'excellence chez les étudiants. Enfin, nous avons fait appel à l'expertise des universités dans de nombreux domaines en leur accordant des contrats, principalement en recherche, d'une valeur de plus de 3,5 M$.

■ Afin de développer le potentiel entrepreneurial de la jeunesse québécoise, Hydro-Québec appuie les Jeunes Entreprises du Québec, l'Office franco-québécois pour la jeunesse et la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse. Nous avons aussi contribué au Concours québécois en entrepreneuriat du Bas-Saint-Laurent.

Socio-économique

■ Hydro-Québec soutient différents regroupements de gens d'affaires qui œuvrent à la mise en place d'un contexte favorable au développement économique du Québec.

■ Les activités d'Hydro-Québec ont une incidence certaine sur la vie économique de chacune des 17 régions administratives du Québec ; notre engagement sur le plan socio-économique va donc de soi. Encore cette année, Hydro-Québec a appuyé des chambres de commerce comme celles du Montréal métropolitain, de Québec et de Gatineau.

■ L'Association des gens d'affaires italo-canadiens, l'Association des gens d'affaires de race noire et la Fondation de l'Entrepreneurship ont bénéficié de notre soutien.

Sport amateur

■ En vue d'encourager la pratique sportive tant chez les jeunes que chez les personnes souffrant d'un handicap, Hydro-Québec accorde son appui au Défi sportif des athlètes handicapés, aux Jeux olympiques spéciaux ainsi qu'aux finales estivale et hivernale des Jeux du Québec.

■ D'autres manifestations sportives d'athlètes amateurs reçoivent une contribution, comme Le Grand Prix cycliste de Beauce, la Course Ivakkak et les Eastern Arctic Games.

■ Notre contribution à la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec vient en aide à l'élite sportive amateur de jeunes en provenance de toutes les régions du Québec.

La fête des Neiges de Montréal.

Vingt-deux jeunes athlètes amateurs ont reçu des bourses de 3 000 $.

Environnement

- En plus des contributions versées par la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, nous soutenons des manifestations comme le Salon du développement durable et le colloque Bâtir l'environnement de demain.

- Afin d'aider des organismes à poursuivre leur mission d'éducation populaire, Hydro-Québec a accompagné la Société d'écologie des battures de Kamouraska, le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, le Parc de la rivière des Mille-Îles et le Parc de la rivière Mitis, pour n'en nommer que quelques-uns.

Nous travaillons de concert avec les collectivités

Hydro-Québec est présente dans toutes les régions du Québec. Nous cherchons à travailler en étroite collaboration avec les autorités locales, le milieu agricole et les organismes socio-économiques. Nous veillons à ce que nos projets se réalisent avec l'accord du milieu.

Nous participons à la vie économique et communautaire dans tous les milieux où nous intervenons.

- Soucieux de contribuer au progrès socio-économique des régions, nous avons conclu 48 ententes avec des collectivités locales en 2005. L'une de ces ententes encadre notre collaboration avec deux municipalités qui exploitent un parc récréotouristique sur le site de l'aménagement hydroélectrique de La Gabelle, en Mauricie.

- À la lumière des travaux du comité de liaison Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles (UPA), nous avons préparé une proposition globale d'intervention en efficacité énergétique pour le milieu agricole. Nous avons élaboré des projets de serres expérimentales et testé des ampoules éconergétiques offrant le spectre nécessaire à la photosynthèse.

- Les travaux du comité de liaison Hydro-Québec – UPA ont également conduit à l'élaboration d'un cadre de référence pour l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricoles et forestiers. Ce cadre propose des lignes directrices aux producteurs agricoles et aux promoteurs éoliens concernant l'emplacement des parcs éoliens et l'atténuation des impacts liés à ce type d'aménagement.

- Dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), nous avons financé 37 initiatives locales à hauteur de 7,8 M$ dans les régions où nous avons réalisé des projets de construction de lignes de transport de grande envergure.

- Nous avons cédé près de 80 hectares de terrain à la Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles aux termes d'une entente de partenariat d'une durée de trois ans.

- Nous avons investi 2,7 M$ dans la restauration et la décontamination du site de l'ancienne centrale thermique de l'île de Fort George, près de Chisasibi.

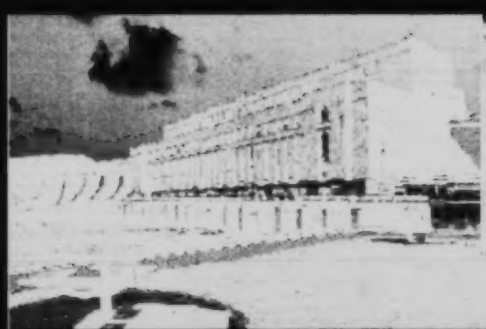

Un parc récréotouristique a été aménagé sur le site de la centrale de La Gabelle.

Dans le cadre du PMVI, des travaux de valorisation ont redonné toute sa beauté à l'étang Maricourt, en Estrie.

Notre action déborde nos frontières

Notre action à l'extérieur du Québec prend différentes formes. Nous partageons une expertise reconnue mondialement avec des associations internationales œuvrant dans le domaine de l'énergie. De plus, nous apportons une assistance technique dans certains pays en développement.

Nos gestes de solidarité et nos collaborations sont une source de fierté.

- Nous participons depuis de nombreuses années aux travaux d'organisations internationales qui sont actives dans le domaine de l'énergie. Par exemple, nous siégeons au conseil et collaborons aux activités du Conseil mondial de l'énergie, du Conseil International des Grands Réseaux Électriques et de l'International Hydropower Association, qui fait la promotion de l'hydroélectricité en tant que moyen propre et efficace de lutter contre les changements climatiques.

- En 2005, nous avons participé à dix projets de coopération internationale. Mentionnons notamment un programme d'échanges entre les Cris d'Eeyou Istchee du Québec et les Ngobe du Panama sur la santé, l'énergie renouvelable et le développement durable.

- Dans le cadre des Dix-huitièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier, nous avons organisé et animé, en collaboration avec le groupe EDF (Électricité de France), un colloque sur le thème *Développement durable : les enjeux pour les villes et les territoires*.

Nous sommes présents dans toutes les régions du Québec

Hydro-Québec participe de façon importante au développement économique du Québec et de ses régions, tant par ses activités d'exploitation, ses investissements, ses acquisitions de biens et services et ses achats d'électricité auprès de producteurs privés que par les activités de ses filiales technologiques.

- Nos acquisitions globales de biens et services (au Québec et hors Québec) ont totalisé 2 367 M$, soit un niveau comparable à 2004. Elles se répartissent comme suit : 1 007 M$ pour l'achat de biens, 31 M$ pour la location de biens, 958 M$ pour les travaux et les services spécialisés et 371 M$ pour les services professionnels.

- Nos acquisisitions de biens et services auprès d'entreprises établies au Québec ont atteint 2 186 M$ en 2005, soit plus de 92 % du total.

- Pour 2005, nous estimons que le nombre d'emplois liés à nos acquisitions de biens et services s'établit à 18 154, toutes régions confondues, dont 12 654 emplois directs.

Grands Prix québécois de la qualité. Le Centre de services partagés (CSP) a obtenu une mention dans la catégorie Organisme public. Alain Savard, vice-président au CSP (à droite), reçoit le prix de John Paul Macdonald, vice-président principal, Affaires publiques, Bombardier Aéronautique.

Un projet de coopération internationale a permis aux Cris d'Eeyou Istchee du Québec (à droite) d'échanger avec les Ngobe du Panama (à gauche).

- Pour assurer la sécurité de nos approvisionnements en biens et services et obtenir des prix concurrentiels, nous continuons à diversifier nos sources, notamment pour les biens stratégiques.

- Nous avons renouvelé nos ententes de partenariat avec trois fournisseurs de biens stratégiques établis au Québec. Ces ententes nous confèrent le statut de client privilégié, garantie d'une collaboration plus étroite et d'un soutien local hautement qualifié.

- Nos investissements dans différents projets hydroélectriques ont généré quelque 6 600 emplois de chantier en 2005.

Acquisitions d'Hydro-Québec par régions administratives[1] (k$) en 2005

	Acquisition de services[2]	Acquisition de biens[3]	Total
Abitibi-Témiscamingue (08)	21 378	10 547	31 925
Bas-Saint-Laurent (01)	6 560	8 743	15 303
Capitale-Nationale (03)	177 342	49 414	226 756
Centre-du-Québec (17)	60 702	28 463	89 165[4]
Chaudière-Appalaches (12)	52 872	22 843	75 715
Côte-Nord (09)	53 683	16 880	70 563
Estrie (05)	7 153	5 910	13 063
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	3 364	2 274	5 638[5]
Lanaudière (14)	23 047	20 189	43 236
Laurentides (15)	44 109	31 795	75 904
Laval (13)	85 718	29 326	115 044
Mauricie (04)	108 667	20 469	129 136
Montérégie (16)	88 337	238 036	326 373
Montréal (06)	361 040	405 439	766 479
Nord-du-Québec (10)	10 422	2 281	12 703
Outaouais (07)	5 349	12 090	17 439
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	149 487	21 814	171 301
Total	**1 259 230**	**926 513**	**2 185 743**

1. Montants facturés par les fournisseurs établis dans la région administrative.

2. Services spécialisés, services professionnels et travaux.

3. Achat et location de biens.

4. Ce montant ne tient pas compte des retombées économiques de la construction de la centrale de cogénération de Bécancour (TransCanada Energy).

5. Ce montant ne tient pas compte des retombées économiques de l'industrie éolienne.

Revue financière

47 Analyse par la Direction
67 Rapport de la Direction
68 Rapport des vérificateurs

69 États consolidés des résultats
69 États consolidés des bénéfices non répartis
70 Bilans consolidés
71 États consolidés des flux de trésorerie
72 Notes afférentes aux états financiers consolidés

92 Rétrospective quinquennale
95 Données financières trimestrielles consolidées

Du Groupe des finances

Nicole Levesque
Conseillère – Comptabilité spécialisée

Michel Bélisle
Chef – États financiers

Lise Croteau
Contrôleur de la Société

Marc-André Giguère
Conseiller – Comptabilité financière et de gestion

Nadine Poirier
Conseillère – Contrôle

Revue financière

47 Analyse par la Direction
67 Rapport de la Direction
68 Rapport des vérificateurs

États financiers consolidés

69 États consolidés des résultats
69 États consolidés des bénéfices non répartis
70 Bilans consolidés
71 États consolidés des flux de trésorerie
72 Notes afférentes aux états financiers consolidés

92 Rétrospective quinquennale
95 Données financières trimestrielles consolidées

Du Groupe des finances

Nicole Lévesque
Conseillère – Comptabilité spécialisée

Michel Bélisle
Chef – États financiers

Lise Croteau
Contrôleur de la Société

Marc-André Giguère
Conseiller – Comptabilité financière et de gestion

Nadine Poirier
Conseillère – Contrôle

Analyse par la Direction

Vue d'ensemble

Le bénéfice provenant des activités poursuivies a marqué une hausse de 124 M$, passant de 2,13 G$ à 2,25 G$.

Le bénéfice d'exploitation a augmenté de 230 M$ (5,4 %) pour s'établir à 4,5 G$. Cette amélioration résulte notamment de la hausse des exportations nettes d'électricité à court terme, alors qu'au premier semestre 2004, la Société avait restreint ses exportations et augmenté ses achats d'électricité afin de reconstituer ses stocks énergétiques. Par contre, la hausse de la charge de retraite et de la charge d'amortissement ont contribué à réduire le bénéfice.

Le bénéfice net s'est établi à 2,25 G$, en baisse de 183 M$ par rapport à 2004. Cette diminution s'explique principalement par le fait que la vente en 2004 de notre participation dans Noverco, présentée dans les activités abandonnées, avait généré un gain de 265 M$.

Les frais financiers ont atteint 2,2 G$, soit une hausse de 103 M$ (4,9 %) par rapport à 2004. Cette augmentation est surtout liée au gain de change constaté en 2004 lors de la révision de la couverture naturelle entre les dettes et les ventes en dollars américains.

Les produits ont totalisé 10,9 G$, soit 491 M$ (4,7 %) de plus qu'en 2004. Cette progression est attribuable à la bonne performance de l'entreprise sur les marchés extérieurs et à l'augmentation des produits des ventes d'électricité au Québec en raison d'une hausse de la demande et d'ajustements tarifaires. Cependant, la croissance des ventes au Québec a entraîné le dépassement du volume d'électricité patrimoniale (165 TWh) pour la première fois, de sorte que le distributeur a dû recourir à des approvisionnements aux prix du marché. Le coût brut de ces approvisionnements (229 M$) a été supérieur à la hausse des produits des ventes au Québec (199 M$).

Les actifs et les passifs destinés à la vente qui figurent au bilan reflètent la décision de la Société de valoriser la majorité de ses participations à l'étranger afin de concentrer ses ressources et ses efforts sur ses activités de base et sur l'important programme d'investissement en immobilisations y afférent.

Le rendement de l'avoir propre s'est chiffré à 13,4 %, contre 15,5 % en 2004. Cet indicateur atteste notre bonne performance financière, compte tenu du fait que le produit de la vente de notre participation dans Noverco avait contribué au rendement de 2004.

Les fonds générés par l'exploitation ont augmenté de 12,7 % pour atteindre 4,4 G$. Ces fonds ont notamment permis de verser les dividendes déclarés en 2004 (1 350 M$) et de financer une part importante de nos investissements. Par ailleurs, le produit de la cession des actifs de notre filiale HydroSolution, société en commandite (92 M$) et les fonds rapatriés à la société mère d'une filiale étrangère (109 M$) se sont ajoutés aux fonds générés par l'exploitation. Le volume élevé des investissements, qui ont totalisé 3,3 G$ en 2005, contre 3,1 G$ en 2004, confirme la poursuite des grands projets dans les secteurs Production et Transport.

Les dividendes déclarés s'élèvent à 1 126 M$. Avec ce neuvième versement annuel consécutif, nous allons porter à près de 6,4 G$ le total des sommes versées à notre actionnaire depuis 1998.

La présente analyse par la Direction doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés d'Hydro-Québec et avec les notes s'y rapportant. L'information financière présentée ci-après et les sommes inscrites dans les tableaux sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers consolidés tiennent compte de certaines pratiques comptables propres aux entreprises réglementées. Les éléments visés par ces pratiques sont détaillés à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Hydro-Québec tient à rappeler que cette analyse, et principalement la section Perspectives, contient des énoncés basés sur des estimations et sur des hypothèses concernant ses résultats futurs et le cours des événements. Étant donné les incertitudes et les risques inhérents à tout énoncé prospectif, les résultats réels d'Hydro-Québec pourraient différer sensiblement des résultats prévus. Par ailleurs, certaines données financières et d'exploitation des années antérieures ont été reclassées en fonction du mode de présentation de l'exercice 2005. Signalons enfin que les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 10 mars 2006.

Résultats consolidés

Notre analyse traite des résultats consolidés et de la situation financière d'Hydro-Québec ainsi que de la gestion intégrée de ses risques d'entreprise. Nous présentons ensuite, pour chaque secteur, les résultats d'exploitation, les activités d'investissement et la gestion des risques, suivis de nos perspectives pour 2006.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice provenant des activités poursuivies a atteint 2 249 M$ en 2005, contre 2 125 M$ en 2004, soit une variation de 124 M$ (5,8 %) qui résulte du fait que l'augmentation de 230 M$ (5,4 %) du bénéfice d'exploitation a été partiellement contrebalancée par une hausse de 103 M$ (4,9 %) des frais financiers. Le bénéfice net s'est chiffré à 2 252 M$, en baisse de 183 M$ (7,5 %) par rapport à l'exercice précédent. Rappelons que le bénéfice net de 2004 comprenait un gain de 265 M$ réalisé sur la cession de notre participation dans Noverco.

Les produits ont totalisé 10 890 M$ en 2005, contre 10 399 M$ en 2004. Il s'agit d'une hausse de 491 M$ (4,7 %) attribuable à la progression des ventes d'électricité au Québec (199 M$) et hors Québec (380 M$).

Les produits des ventes au Québec ont atteint 9 121 M$, soit une augmentation de 3,3 TWh du volume des ventes, pour une contribution additionnelle de 199 M$. Notons que le volume d'électricité patrimoniale (165 TWh) a été dépassé pour la première fois en 2005. La progression des produits des ventes au Québec découle de la croissance de la demande de base de la clientèle industrielle, qui tient surtout à la mise en service de la Phase II du complexe d'Aluminerie Alouette, ainsi que des ajustements tarifaires, qui ont eu un impact de 108 M$ sur le chiffre d'affaires.

Sur les marchés extérieurs, les produits des ventes d'électricité ont augmenté de 380 M$ (35,1 %) pour s'établir à 1 464 M$, et ce, pour un volume légèrement supérieur (6,6 %). Cette hausse s'explique par des conditions de marché favorables en raison, notamment, des températures chaudes enregistrées au cours de l'été sur la côte est américaine.

Les charges totales ont atteint 6 421 M$, soit 261 M$ (4,2 %) de plus qu'en 2004. Les charges d'exploitation ont progressé de 78 M$ (3,5 %), une hausse entièrement attribuable à l'augmentation de la charge de retraite (144 M$). Abstraction faite de cet élément, les charges d'exploitation auraient été inférieures à celles de 2004. Les achats d'électricité et de combustible sont passés de 1 465 M$ en 2004 à 1 485 M$ en 2005. Cette variation de 1,4 % tient en partie au fait que la demande globale sur le marché québécois a dépassé le volume d'électricité patrimoniale, de sorte qu'Hydro-Québec Distribution a dû recourir à des approvisionnements postpatrimoniaux externes de 2,9 TWh qui ont généré des coûts additionnels bruts de l'ordre de 229 M$. Par contre, les achats d'électricité à court terme d'Hydro-Québec Production liés aux exportations ont baissé de 141 M$. Enfin, la charge d'amortissement a augmenté en raison, notamment, de la mise en service de nouveaux équipements, de l'application de la méthode d'amortissement à intérêts composés et de la radiation de l'avant-projet Grande-Baleine (115 M$). Cette hausse a toutefois été atténuée par le fait que la période d'amortissement de certains actifs a pris fin en cours d'année.

Bénéfice provenant des activités poursuivies[a] et dividendes déclarés

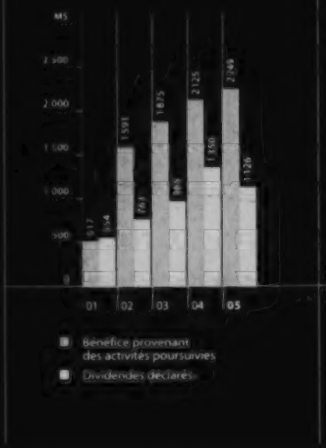

Produits[b]

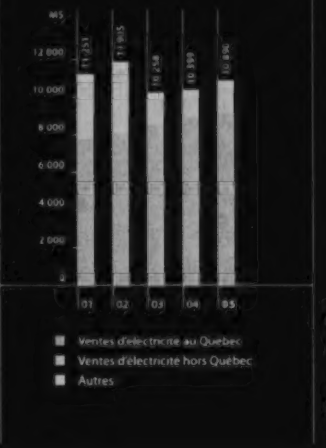

a) Les données de 2001 à 2004 ont été redressées par suite de l'application rétroactive des normes relatives à la conversion de devises (2001 seulement) ainsi qu'aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

b) Les données de 2001 à 2004 ont été reclassées afin de présenter séparément les résultats liés aux activités abandonnées.

Les frais financiers ont totalisé 2 214 M$, contre 2 111 M$ en 2004, soit une augmentation de 103 M$ (4,9 %). Cette variation découle de la constatation d'un gain de change important (218 M$) en 2004, contre un gain de 1 M$ seulement en 2005. Du gain de change de 2004, 154 M$ résultaient d'une réévaluation de la couverture naturelle entre les dettes et les ventes en dollars américains dans le cadre de l'application d'une nouvelle norme comptable. Cependant, la charge d'intérêt de 2005 a été de 107 M$ inférieure à celle de 2004.

Le bénéfice provenant des activités abandonnées s'est élevé à 3 M$ en 2005, contre 310 M$ en 2004. La vente de notre participation dans Noverco en juin 2004 avait généré un gain de 265 M$, auquel s'étaient ajoutés les résultats d'exploitation (38 M$) enregistrés par cette société au premier semestre. En 2005, la vente des actifs de notre filiale HydroSolution, société en commandite, a entraîné un gain de 48 M$. De plus, par suite de la décision de valoriser certaines de nos participations à l'étranger, nous avons présenté les résultats d'exploitation des entreprises visées dans les activités abandonnées. Leurs résultats de 2005 reflètent l'impact d'un rapatriement de fonds d'une filiale étrangère à la société mère et de la comptabilisation d'une moins-value pour l'une des participations destinées à la vente.

	2005	2004
RÉSULTATS ET DIVIDENDES (M$)		
Produits	**10 890**	10 399
Bénéfice d'exploitation	**4 469**	4 239
Bénéfice provenant des activités poursuivies	**2 249**	2 125
Activités abandonnées	**3**	310
Bénéfice net	**2 252**	2 435
Dividendes déclarés	**1 126**	1 350
BILANS (M$)		
Actif total	**60 432**	58 118
Immobilisations corporelles	**50 588**	51 425
Actifs destinés à la vente	**2 311**	-
Dette à long terme, y compris la tranche à moins d'un an	**34 427**	34 517
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	**1 385**	-
Avoir de l'actionnaire	**17 376**	16 220
RATIOS		
Rendement de l'avoir propre (%)	**13,4**	15,5
Taux moyen du coût de la dette (%)	**7,6**	6,8
Taux de capitalisation (%)	**34,2**	32,8
Taux d'autofinancement (%)	**56,9**	75,3
Couverture des intérêts	**1,95**	1,77

Situation financière

Activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont généré 4 423 M$ en 2005, contre 3 923 M$ en 2004. Les sources de fonds de 2005 ont servi au paiement des dividendes déclarés pour l'exercice 2004 et nous ont permis de financer une grande partie de nos investissements.

Activités d'investissement

En 2005, Hydro-Québec a consacré 3,3 G$ à ses investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels, contre 3,1 G$ en 2004. Les investissements de 2005 se répartissent comme suit : 1,9 G$ pour les activités de développement et 1,4 G$ pour les activités visant à maintenir ou à améliorer la qualité des actifs.

Comme prévu, Hydro-Québec Production a consacré une part importante de ses investissements à des projets de développement, dont l'achèvement de la centrale de la Toulnustouc, qui a été mise en service à l'été 2005, la poursuite de la construction des centrales Mercier, de l'Eastmain-1 et de la Péribonka ainsi que la mise en chantier des aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs. De plus, les travaux de réfection aux centrales de Beauharnois, aux Outardes-3 et aux Outardes-4 se sont poursuivis, tout comme le processus d'obtention des autorisations gouvernementales pour le projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert et les études d'avant-projet pour le complexe de la Romaine.

Pour sa part, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 793 M$ pour répondre à la croissance de la demande, accroître la qualité de ses actifs, intégrer au réseau de transport la production de la centrale de la Toulnustouc et de la future centrale de l'Eastmain-1 et assurer la pérennité de ses installations. Enfin, Hydro-Québec Distribution a investi 645 M$ pour répondre à la croissance de la demande résidentielle, améliorer la qualité du service et atteindre les objectifs du *Plan global en efficacité énergétique 2005-2010*.

Rappelons qu'Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James réalisent la plupart des projets d'ingénierie et de construction d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Activités de financement

L'émission nette de dette à long terme s'est élevée à 507 M$ en 2005.

Les emprunts bruts d'Hydro-Québec, y compris les encaissements ou décaissements liés à la gestion du risque de crédit et autres financements, se sont chiffrés à 3 219 M$, contre 1 549 M$ en 2004.

Une partie des fonds a été recueillie grâce au lancement, le 13 janvier 2005, d'une émission d'obligations venant à échéance en février 2040 et à la réouverture de cette émission le 25 mai et le 19 octobre 2005. Ces opérations ont permis de réunir 1 705 M$ à un taux moyen de 5,1 %. De plus, trois financements d'un montant total de 2 150 M$ ont été réalisés moyennant l'émission de billets à taux variable : le premier, de 1 500 M$, vient à échéance

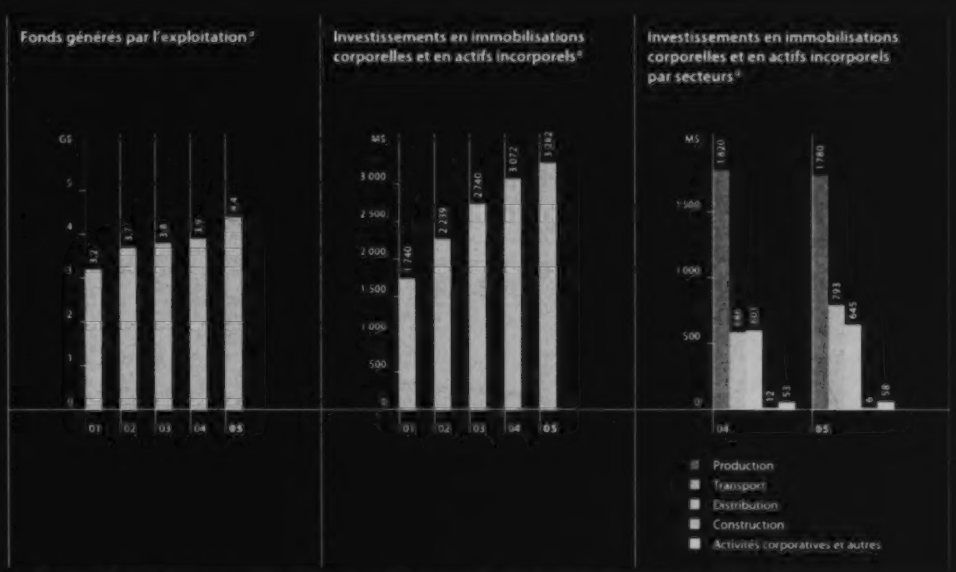

a) Les données de 2001 à 2004 ont été reclassées afin de présenter séparément les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

en 2009, le deuxième, de 150 M$, en 2006 et le troisième, de 500 M$, en 2010. Les émissions de dette à long terme ont atteint 3 855 M$; elles ont toutes été réalisées sur le marché canadien. Enfin, la vente des actifs de notre filiale HydroSolution, société en commandite, a généré 92 M$, et le rapatriement de fonds d'une filiale étrangère nous a procuré 109 M$, ce qui a eu pour effet de réduire d'autant les besoins de financement du corporatif pour l'exercice.

Ces fonds ont notamment permis de financer une partie de nos investissements et de racheter plus de 750 M$ de dette avant échéance. Signalons par ailleurs que les transactions conclues par Hydro-Québec pour atténuer les risques de contrepartie ont entraîné des sorties nettes de fonds de 635 M$.

Sources de financement préautorisées

La Société dispose des sources de financement préautorisées suivantes :

Type de financement	Volume autorisé	Marché	En cours au 31 décembre 2005
Marges de crédit	350 M$ US ou 350 M$ CA		–
	40 M$ CA		–
	110 M$ US		–
Lignes de crédit de soutien[a]	1 500 M$ US		–
Papier commercial[a]	2 250 M$ US ou l'équivalent en $ CA	États-Unis ou Canada	20 M$ CA
Billets à moyen terme[a]	3 000 M$ US ou l'équivalent en d'autres monnaies	États-Unis	621 M$ US
	4 000 M$ US ou l'équivalent en d'autres monnaies	Euromarché	1 271 M$ US
	14 000 M$ CA	Canada	11 411 M$ CA

a) Financement garanti par le gouvernement du Québec.

Cotes de crédit

Le tableau ci-dessous présente les cotes de crédit d'Hydro-Québec :

	2005	2004
Agences américaines		
Moody's	**A1 positif**	A1 positif
Fitch Ratings	**AA– stable**	AA– stable
Standard & Poor's	**A+ stable**	A+ stable
Agence canadienne		
DBRS	**A stable**	A positif

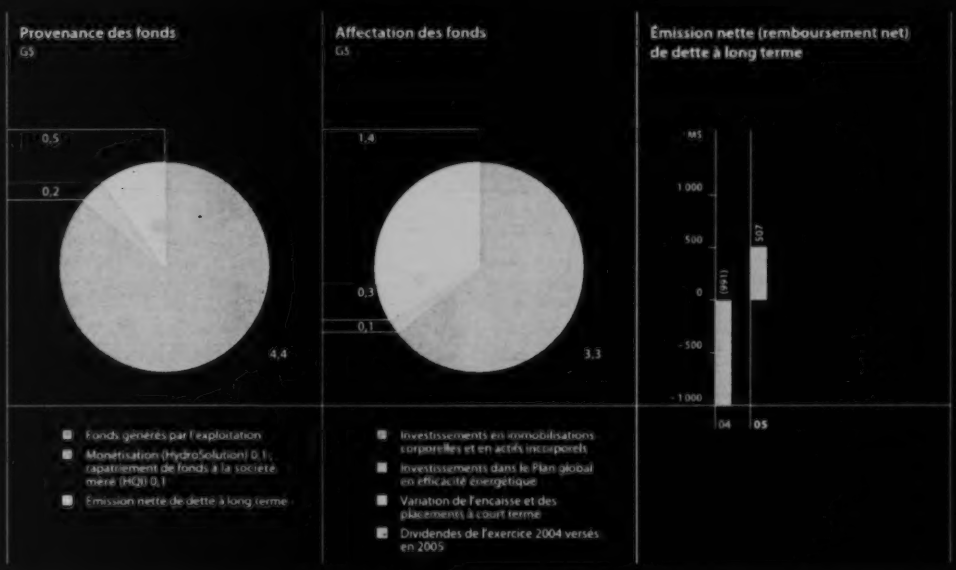

DIVIDENDES ET TAUX DE CAPITALISATION

La Société ayant rempli toutes les conditions nécessaires, avec un taux de capitalisation de 35,6 % à la fin de l'exercice, des dividendes de 1 126 M$, soit 50 % du bénéfice net, ont été déclarés pour 2005. Compte tenu de ces dividendes, notre taux de capitalisation s'établit à 34,2 %, comparativement à 32,8 % en 2004.

Les dividendes déclarés en 2005 constitueront le neuvième versement annuel consécutif à notre actionnaire et porteront à près de 6,4 G$ le total des sommes versées depuis 1998.

Risques financiers

Les risques financiers associés à la volatilité des taux d'intérêt, des taux de change et du prix de l'aluminium font l'objet d'une gestion intégrée active. Cette gestion des risques de marché et de crédit vise à limiter l'incidence des fluctuations défavorables des facteurs susmentionnés sur les résultats de la Société, selon des critères qui sont déterminés chaque année en fonction de sa tolérance au risque.

Risques liés aux transactions énergétiques

Les activités du parquet de transactions énergétiques d'Hydro-Québec Production sur les marchés de gros comportent des risques de crédit et de marché qui font l'objet d'un suivi méthodique et d'une gestion rigoureuse. Une équipe de spécialistes relevant du Groupe des finances quantifie les risques de crédit et de marché courus et s'assure du respect des diverses limites approuvées par la Direction et par le Conseil d'administration de la Société.

Gestion intégrée des risques d'entreprise

Dans la gestion de ses risques d'entreprise, Hydro-Québec privilégie une approche intégrée. Chaque division a mis en place un processus systématique, rigoureux et récurrent pour déterminer, évaluer et gérer les risques propres à ses activités. Les risques ainsi déterminés sont consolidés dans un portefeuille d'entreprise dont la gouvernance est assurée par le Comité de direction, qui agit à titre de comité de gestion des risques. Ce portefeuille consolidé est présenté au Conseil d'administration dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique et du Plan d'affaires annuel de la Société, et fait l'objet d'une reddition de comptes périodique.

Information sectorielle

Hydro-Québec compte désormais quatre secteurs d'exploitation, soit Production, Transport, Distribution et Construction, auxquels s'ajoutent les Activités corporatives et autres. Les principaux changements apportés à notre structure organisationnelle en 2005 sont les suivants :

- La filiale TransÉnergie HQ, qui relevait du secteur Transport, a été intégrée aux Activités corporatives et autres. Cette filiale de premier rang détient notamment notre participation dans la ligne sous-marine Cross Sound Cable par l'intermédiaire de sa filiale de deuxième rang Cross-Sound Cable Company, LLC. Les actifs et les passifs de cette société, classés comme étant destinés à la vente depuis le troisième trimestre 2005, ont été vendus en vertu d'un contrat signé en novembre 2005 et pour lequel les autorisations requises ont été obtenues en février 2006. La clôture de la transaction s'est effectuée le 27 février 2006.

- Les activités d'Hydro-Québec International, qui étaient réparties entre les différents secteurs selon le champ de compétence des sociétés étrangères concernées, ont été classées sous la rubrique Activités corporatives et autres au troisième trimestre 2005.

- Les activités d'Hydro-Québec Pétrole et gaz, qui constituaient auparavant un secteur, ont également été intégrées aux Activités corporatives et autres.

En février 2006, le Conseil d'administration a approuvé la création du Groupe de la technologie, qui réunit les unités suivantes : l'Institut de recherche d'Hydro-Québec ; la direction – Valorisation de la technologie et le bureau du contrôleur de la division Hydro-Québec Technologie et développement industriel ; la direction – Télécommunications – Réseau de transport ; l'unité – Plans et normes de télécommunications ; la direction – Télécommunications – Réseau de service ; l'unité – Conception des télécommunications ; les filiales Hydro-Québec CapiTech et Hydro-Québec IndusTech ; la direction – Exploration – Pétrole et gaz. Par le fait même, les divisions Hydro-Québec Technologie et développement industriel et Hydro-Québec Pétrole et gaz ont été abolies. À compter du prochain exercice, les résultats du Groupe de la technologie seront présentés sous la rubrique Activités corporatives et autres.

Faits saillants sectoriels

Comme la dette et les frais financiers sont gérés globalement mais imputés aux différents secteurs d'exploitation, nous présentons ci-dessous le bénéfice avant frais financiers de chaque secteur.

Le secteur **Production** a enregistré un bénéfice avant frais financiers de 2 923 M$, contre 2 677 M$ en 2004. Cette amélioration tient au fait que la progression des sorties nettes des réservoirs – grâce à des conditions de marché favorables – a largement compensé l'augmentation de l'amortissement et de la charge de retraite.

Le secteur **Transport** a inscrit un bénéfice avant frais financiers de 1 096 M$, comparativement à 1 088 M$ en 2004. Cette légère hausse est principalement attribuable à la croissance des produits générés par les services de transport de point à point ainsi qu'à la diminution de l'amortissement, qui ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation de la charge de retraite.

Le secteur **Distribution** a réalisé un bénéfice avant frais financiers de 614 M$, contre 632 M$ en 2004. Cette baisse résulte de l'augmentation du coût des approvisionnements à l'externe en raison du dépassement du volume d'électricité patrimoniale, conjuguée à la hausse de l'amortissement et de la charge de retraite. Ces éléments ont toutefois été atténués par la croissance de la demande au Québec et par les ajustements tarifaires.

Le secteur **Construction** a enregistré un volume d'activité de 2 059 M$, comparativement à 1 969 M$ en 2004. Comme pour l'exercice précédent, la progression s'explique par la relance, amorcée en 2003, des activités de construction réalisées pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

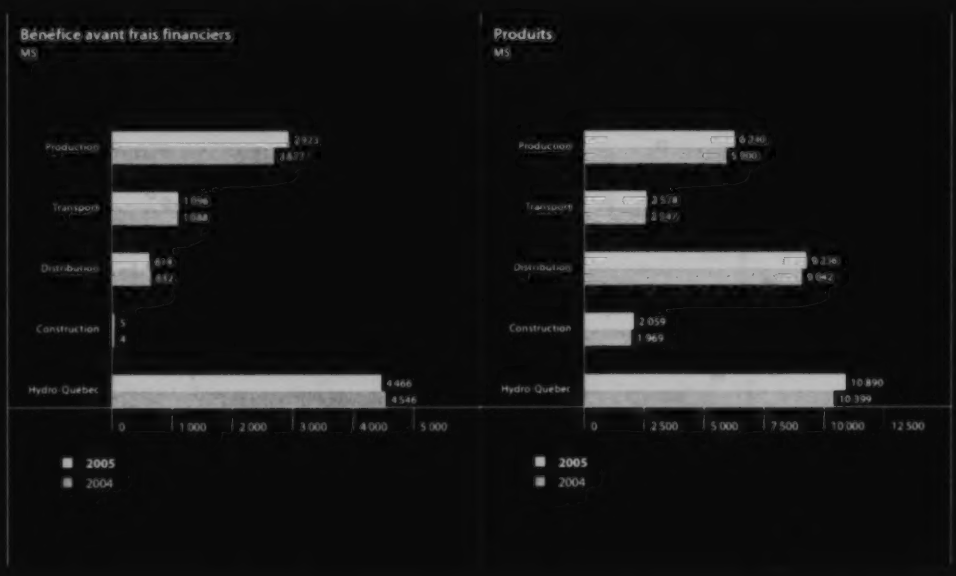

Production

Hydro-Québec Production est tenue de fournir à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh, selon des conditions énoncées dans la *Loi sur la Régie de l'énergie* telle qu'elle a été modifiée par le gouvernement du Québec en 2000. La division vend ses surplus sur les marchés déréglementés du nord-est du continent, y compris le Québec, aux prix du marché. Elle peut aussi participer aux appels d'offres du distributeur dans un contexte de libre concurrence.

La division exploite un parc de production composé de 59 centrales. Ses investissements ont un double objectif : assurer la pérennité des installations existantes et poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice net a atteint 1 873 M$ en 2005, en hausse de 212 M$ (12,8 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette progression découle de conditions favorables de vente et d'achat d'électricité à court terme hors Québec, qui se sont traduites par une augmentation du volume des sorties nettes des réservoirs vers les marchés extérieurs. Il convient de rappeler qu'au premier semestre 2004, Hydro-Québec Production avait limité ses ventes à court terme hors Québec et augmenté ses achats d'électricité dans le but de reconstituer ses stocks énergétiques.

VENTES D'ÉLECTRICITÉ À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

L'ensemble des ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution a totalisé 165,1 TWh, comparativement à 165,3 TWh en 2004. Cette légère baisse découle d'une diminution des ventes pour la bi-énergie par suite de la fin de l'entente d'approvisionnement spécifique à ces ventes, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse du volume d'électricité patrimoniale. Les produits générés par les ventes au distributeur ont atteint 4 480 M$, soit 77 M$ de moins qu'en 2004. Les ventes d'électricité associées aux appels d'offres à court terme du distributeur ont totalisé 0,2 TWh en 2005.

VENTES D'ÉLECTRICITÉ HORS QUÉBEC

Les ventes d'électricité hors Québec ont généré des produits de 1 464 M$ pour 15,3 TWh en 2005, comparativement à 1 084 M$ pour 14,4 TWh en 2004. Ces ventes correspondent aux opérations de commercialisation et de courtage d'énergie sur les marchés extérieurs. Les ventes d'électricité à court terme sont passées de 905 M$ (12,5 TWh) en 2004 à 1 290 M$ (13,3 TWh) en 2005, soit une augmentation de 385 M$. Cette progression tient principalement au fait que la division a pu accroître ses exportations dans un contexte de marché favorable, tout en continuant à gérer ses stocks énergétiques avec prudence. Quant aux ventes d'électricité à long terme, elles sont demeurées stables à 2 TWh. Compte tenu des achats à court terme, les exportations nettes d'électricité et les transactions financières associées ont généré 830 M$ pour des sorties nettes des réservoirs de 6,7 TWh, contre 384 M$ pour 1,5 TWh en 2004.

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE COMBUSTIBLE

Les achats d'électricité et de combustible ont atteint 1 385 M$ en 2005, par rapport à 1 507 M$ en 2004, soit une baisse de 122 M$. Les achats liés aux marchés hors Québec ont totalisé 609 M$ pour 8 TWh, comparativement à 750 M$ pour 12,2 TWh en 2004. Cet écart de 141 M$ tient au fait qu'en 2004, la division avait accru ses achats au premier semestre afin de reconstituer ses stocks énergétiques. Par contre, les frais de réservation du réseau de transport ont augmenté de 22 M$ par suite, principalement, de la hausse du volume des ventes hors Québec.

Hydro-Québec Production

Gestion Production HQ inc.	**100 %**
Marketing d'énergie HQ inc.	**100 %**
H.Q. Energy Services (U.S.) Inc.	100 %
Bucksport Energy LLC	69,44 %
Société en commandite Betsiamites	**86,31 %**
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	**34,2 %**

Division d'Hydro-Québec

Filiale, coentreprise ou participation détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Production

Répartition des investissements d'Hydro-Québec Production en 2005

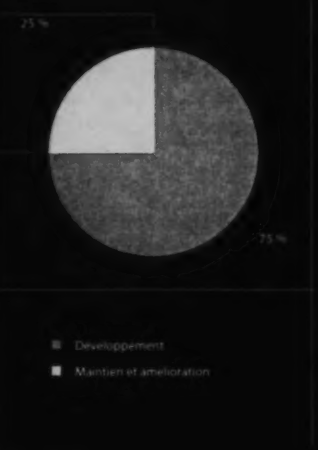

Production

Hydro-Québec Production est tenue de fournir à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh, selon des conditions énoncées dans la *Loi sur la Régie de l'énergie* telle qu'elle a été modifiée par le gouvernement du Québec en 2000. La division vend ses surplus sur les marchés déréglementés du nord-est du continent, y compris le Québec, aux prix du marché. Elle peut aussi participer aux appels d'offres du distributeur dans un contexte de libre concurrence.

La division exploite un parc de production composé de 59 centrales. Ses investissements ont un double objectif : assurer la pérennité des installations existantes et poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice net a atteint 1 873 M$ en 2005, en hausse de 212 M$ (12,8 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette progression découle de conditions favorables de vente et d'achat d'électricité à court terme hors Québec, qui se sont traduites par une augmentation du volume des sorties nettes des réservoirs vers les marchés extérieurs. Il convient de rappeler qu'au premier semestre 2004, Hydro-Québec Production avait limité ses ventes à court terme hors Québec et augmenté ses achats d'électricité dans le but de reconstituer ses stocks énergétiques.

VENTES D'ÉLECTRICITÉ À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

L'ensemble des ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution a totalisé 165,1 TWh, comparativement à 165,3 TWh en 2004. Cette légère baisse découle d'une diminution des ventes pour la bi-énergie par suite de la fin de l'entente d'approvisionnement spécifique à ces ventes, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse du volume d'électricité patrimoniale. Les produits générés par les ventes au distributeur ont atteint 4 480 M$, soit 77 M$ de moins qu'en 2004. Les ventes d'électricité associées aux appels d'offres à court terme du distributeur ont totalisé 0,2 TWh en 2005.

VENTES D'ÉLECTRICITÉ HORS QUÉBEC

Les ventes d'électricité hors Québec ont généré des produits de 1 464 M$ pour 15,3 TWh en 2005, comparativement à 1 084 M$ pour 14,4 TWh en 2004. Ces ventes correspondent aux opérations de commercialisation et de courtage d'énergie sur les marchés extérieurs. Les ventes d'électricité à court terme sont passées de 905 M$ (12,5 TWh) en 2004 à 1 290 M$ (13,3 TWh) en 2005, soit une augmentation de 385 M$. Cette progression tient principalement au fait que la division a pu accroître ses exportations dans un contexte de marché favorable, tout en continuant à gérer ses stocks énergétiques avec prudence. Quant aux ventes d'électricité à long terme, elles sont demeurées stables à 2 TWh. Compte tenu des achats à court terme, les exportations nettes d'électricité et les transactions financières associées ont généré 830 M$ pour des sorties nettes des réservoirs de 6,7 TWh, contre 384 M$ pour 1,5 TWh en 2004.

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE COMBUSTIBLE

Les achats d'électricité et de combustible ont atteint 1 385 M$ en 2005, par rapport à 1 507 M$ en 2004, soit une baisse de 122 M$. Les achats liés aux marchés hors Québec ont totalisé 609 M$ pour 8 TWh, comparativement à 750 M$ pour 12,2 TWh en 2004. Cet écart de 141 M$ tient au fait qu'en 2004, la division avait accru ses achats au premier semestre afin de reconstituer ses stocks énergétiques. Par contre, les frais de réservation du réseau de transport ont augmenté de 22 M$ par suite, principalement, de la hausse du volume des ventes hors Québec.

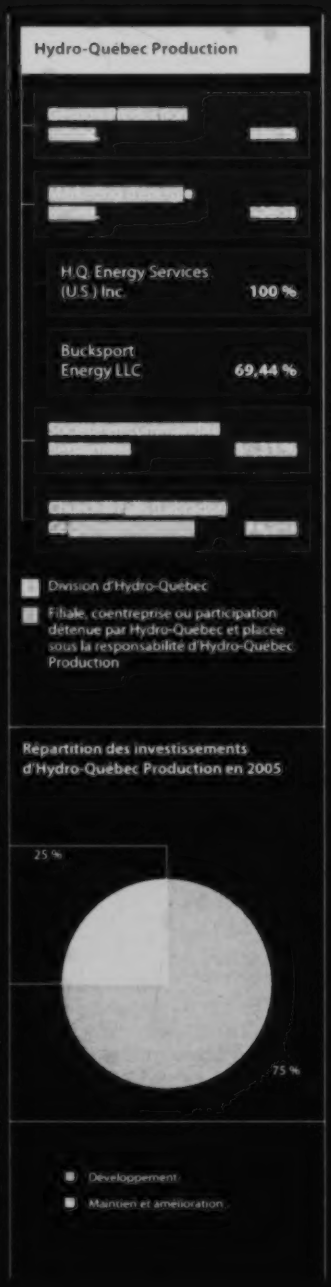

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont totalisé 710 M$ en 2005, contre 663 M$ en 2004. Cette hausse découle notamment d'une augmentation de l'ordre de 27 M$ de la charge de retraite et de coûts additionnels de 14 M$ pour la sécurisation des installations.

AMORTISSEMENT

La charge d'amortissement a atteint 880 M$ en 2005, en hausse de 157 M$ par rapport à 2004. Cet écart s'explique surtout par la radiation de l'avant-projet Grande-Baleine (113 M$). La mise en service de nouveaux équipements et l'application de la méthode d'amortissement à intérêts composés ont aussi contribué à l'augmentation.

Activités d'investissement

En 2005, les investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie ont atteint 1 780 M$, dont 1 334 M$ ont été affectés au développement du potentiel hydroélectrique au Québec dans un contexte de croissance de la demande. Les principaux projets à cet égard sont la construction des centrales de la Toulnustouc (mise en service à l'été 2005), Mercier, de l'Eastmain-1, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ainsi que de la Péribonka, le processus d'évaluation environnementale du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert et l'avant-projet du complexe de la Romaine.

De plus, la division a investi 446 M$ dans la réfection et l'amélioration de son parc. La majeure partie des investissements visent les centrales de Beauharnois, de La Tuque, des Rapides-des-Quinze, aux Outardes-3 et aux Outardes-4.

Gestion des risques

Hydro-Québec Production gère ses risques dans un contexte où la principale incertitude est liée aux aléas climatiques, et plus spécifiquement aux apports naturels en eau. En effet, la division doit s'assurer qu'elle est en mesure de s'acquitter de ses obligations, soit de fournir le volume d'électricité patrimoniale et de respecter ses engagements contractuels. Concrètement, elle doit posséder les moyens de combler un déficit d'apports naturels en eau de 64 TWh sur deux années consécutives et de 98 TWh sur quatre années consécutives. Hydro-Québec s'est engagée à en faire la démonstration trois fois par année auprès de la Régie de l'énergie.

La stratégie que le producteur a adoptée pour répondre à ces impératifs s'appuie principalement sur une gestion pluriannuelle des stocks énergétiques et sur le maintien d'un écart suffisant entre ses engagements et ses moyens de production, grâce auquel il peut pallier les aléas de l'hydraulicité, reconstituer ses réserves ou profiter d'occasions d'affaires. Les projets de construction actuellement à l'étude ou en cours de réalisation lui permettront de disposer d'une marge de manœuvre d'environ 15 TWh à l'horizon 2010 à ces fins.

Transport

Hydro-Québec TransÉnergie transporte l'électricité au meilleur coût tout en répondant aux besoins croissants et aux exigences de qualité de sa clientèle. La division veille à la fiabilité, à la pérennité et au déploiement optimal du réseau de transport d'électricité du Québec. Jusqu'en février 2006, elle était également responsable du réseau de télécommunications associé au réseau de transport.

Au Québec, les activités de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie relèvent de la compétence exclusive de la Régie de l'énergie.

Hydro-Québec TransÉnergie

Société de transmission électrique de Cédars Rapids Limitée	100 %

- Division d'Hydro-Québec
- Filiale détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec TransÉnergie

Répartition des investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie en 2005

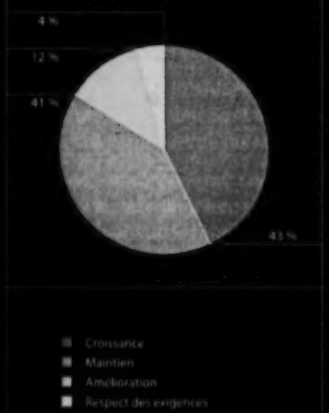

Résultats d'exploitation

Le bénéfice net s'est établi à 369 M$ en 2005, soit un bénéfice net de 378 M$ pour les activités réglementées et une perte nette de 9 M$ pour les activités non réglementées, qui concernent principalement les télécommunications. La baisse de 40 M$ par rapport aux 409 M$ inscrits en 2004 – surtout attribuable aux activités réglementées qui ont rapporté 48 M$ de moins que l'an dernier – découle du fait que la progression des produits n'a pas suffi à compenser l'augmentation des frais financiers et de la charge de retraite.

Les produits ont atteint 2 578 M$, en hausse de 31 M$ par rapport à 2004. Cette évolution tient principalement à une augmentation de 22 M$ des produits générés par les services de transport de point à point.

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 671 M$ en 2005, comparativement à 630 M$ en 2004, soit une augmentation de 41 M$. Deux facteurs expliquent cette progression : une hausse de l'ordre de 27 M$ de la charge de retraite et des coûts additionnels de 11 M$ pour la sécurisation des installations.

La charge d'amortissement a atteint 575 M$, en baisse de 12 M$ par rapport à 2004.

Les frais financiers ont totalisé 727 M$, soit 48 M$ de plus qu'en 2004.

Activités d'investissement

En 2005, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 793 M$ en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie, ainsi que 18 M$ en autres éléments d'actifs. De ces montants, 740 M$ ont été affectés aux activités réglementées et 71 M$, aux activités non réglementées.

ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

Près de 45 % des investissements ont été consacrés au développement du réseau de transport afin de répondre à la croissance de la demande québécoise. En 2005, la division a plus que doublé les sommes investies à ce chapitre afin, d'une part, d'augmenter la capacité du réseau et, d'autre part, d'intégrer de nouvelles centrales.

À cet égard, les projets de raccordement des centrales de la Toulnustouc et de l'Eastmain-1 ont nécessité des investissements de l'ordre de 129 M$ en 2005. Le raccordement de la centrale de la Toulnustouc, qui a représenté un investissement de 47 M$ en 2005, a été mené à bien au cours de l'été. Hydro-Québec TransÉnergie a construit une ligne monoterne à 315 kV d'environ 55 km entre la nouvelle centrale de 526 MW et le poste de Micoua qui a été modifié en conséquence, tout comme les postes de Bergeronnes et de la Jacques Cartier. Le raccordement de la centrale de l'Eastmain-1, amorcé en 2004, permettra d'intégrer au réseau 480 MW supplémentaires, auxquels s'ajoutera à terme la production des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle. Les travaux, qui doivent se terminer en 2006, ont requis un investissement de 82 M$ en 2005.

Transport

Hydro-Québec TransÉnergie transporte l'électricité au meilleur coût tout en répondant aux besoins croissants et aux exigences de qualité de sa clientèle. La division veille à la fiabilité, à la pérennité et au déploiement optimal du réseau de transport d'électricité du Québec. Jusqu'en février 2006, elle était également responsable du réseau de télécommunications associé au réseau de transport.

Au Québec, les activités de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie relèvent de la compétence exclusive de la Régie de l'énergie.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice net s'est établi à 369 M$ en 2005, soit un bénéfice net de 378 M$ pour les activités réglementées et une perte nette de 9 M$ pour les activités non réglementées, qui concernent principalement les télécommunications. La baisse de 40 M$ par rapport aux 409 M$ inscrits en 2004 – surtout attribuable aux activités réglementées qui ont rapporté 48 M$ de moins que l'an dernier – découle du fait que la progression des produits n'a pas suffi à compenser l'augmentation des frais financiers et de la charge de retraite.

Les produits ont atteint 2 578 M$, en hausse de 31 M$ par rapport à 2004. Cette évolution tient principalement à une augmentation de 22 M$ des produits générés par les services de transport de point à point.

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 671 M$ en 2005, comparativement à 630 M$ en 2004, soit une augmentation de 41 M$. Deux facteurs expliquent cette progression : une hausse de l'ordre de 27 M$ de la charge de retraite et des coûts additionnels de 11 M$ pour la sécurisation des installations.

La charge d'amortissement a atteint 575 M$, en baisse de 12 M$ par rapport à 2004.

Les frais financiers ont totalisé 727 M$, soit 48 M$ de plus qu'en 2004.

Activités d'investissement

En 2005, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 793 M$ en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie, ainsi que 18 M$ en autres éléments d'actifs. De ces montants, 740 M$ ont été affectés aux activités réglementées et 71 M$, aux activités non réglementées.

ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

Près de 45 % des investissements ont été consacrés au développement du réseau de transport afin de répondre à la croissance de la demande québécoise. En 2005, la division a plus que doublé les sommes investies à ce chapitre afin, d'une part, d'augmenter la capacité du réseau et, d'autre part, d'intégrer de nouvelles centrales.

À cet égard, les projets de raccordement des centrales de la Toulnustouc et de l'Eastmain-1 ont nécessité des investissements de l'ordre de 129 M$ en 2005. Le raccordement de la centrale de la Toulnustouc, qui a représenté un investissement de 47 M$ en 2005, a été mené à bien au cours de l'été. Hydro-Québec TransÉnergie a construit une ligne monoterne à 315 kV d'environ 55 km entre la nouvelle centrale de 526 MW et le poste de Micoua qui a été modifié en conséquence, tout comme les postes de Bergeronnes et de la Jacques-Cartier. Le raccordement de la centrale de l'Eastmain-1, amorcé en 2004, permettra d'intégrer au réseau 480 MW supplémentaires, auxquels s'ajoutera à terme la production des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle. Les travaux, qui doivent se terminer en 2006, ont requis un investissement de 82 M$ en 2005.

En août 2005, la Régie de l'énergie a approuvé un projet de mise à niveau du réseau régional de transport de la Matapédia, qui permettra à Hydro-Québec TransÉnergie d'intégrer la production des futurs parcs éoliens de la Gaspésie sans compromettre la stabilité du réseau de transport. Le coût total du projet est estimé à 35 M$, dont 16 M$ ont été engagés en 2005. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale élaborée par la division aux fins de l'intégration des 990 MW d'énergie éolienne qui seront fournis par suite de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

En octobre 2005, Hydro-Québec TransÉnergie a déposé auprès de la Régie une demande d'autorisation concernant le raccordement de la future centrale de la Péribonka. Ce projet de 185 M$, qui doit s'achever en 2008, prévoit la construction d'un poste de départ, d'un poste de sectionnement et d'une ligne à 161 kV de 135 km. On devra également apporter des modifications aux postes et aux lignes déjà en place pour réaliser le bouclage d'une partie du réseau à 161 kV de la région du Saguenay.

Par ailleurs, plus de la moitié des investissements effectués en 2005 avaient pour but d'assurer la pérennité du réseau et de maintenir ou d'accroître la qualité des actifs. Ainsi, la division a consacré 258 M$ au remplacement et à la réfection d'équipements, et 14 M$ au rétablissement et au renforcement du réseau de transport dans la région de Port-Cartier après l'effondrement de quatorze pylônes durant la tempête de verglas du 25 avril 2005.

Soulignons également que des investissements de 29 M$ ont été consacrés à la poursuite du projet de sécurisation du réseau de transport de la région de Québec contre les événements climatiques extrêmes. Ce projet de 191 M$ consiste à installer des équipements de déglaçage pour sécuriser l'alimentation de trois postes sources à 735 kV, soit les postes des Laurentides, de la Jacques-Cartier et de Lévis. La mise en service des équipements est prévue à l'été 2007.

ACTIVITÉS NON RÉGLEMENTÉES

Plus de 90 % des 71 M$ investis en 2005 avaient pour but de maintenir la qualité des actifs et de répondre à la croissance de la demande en matière de services de télécommunications associés au réseau de transport.

Gestion des risques

Hydro-Québec TransÉnergie pratique une gestion intégrée des risques dans le cadre de ses activités courantes.

La division a pour priorité d'assurer la continuité du service de transport. Elle prend donc toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité de celui-ci à la pointe d'hiver et éviter les pannes majeures. À cette fin, elle a adopté un processus de planification rigoureux et déployé divers moyens pour sécuriser ses installations et en assurer la pérennité.

À moyen et à long termes, la division devra raccorder à son réseau de nouvelles sources d'énergie (centrales hydroélectriques et parcs éoliens principalement) dans les meilleures conditions de fiabilité et de coût. Elle a déjà amélioré le processus de planification des raccordements et revoit actuellement le processus d'exécution des projets.

La division mène toutes ses activités selon les normes de fiabilité de plus en plus élevées qui sont établies par les organismes nord-américains du domaine.

Distribution

Hydro-Québec Distribution assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois et fournit à ses clients une alimentation électrique fiable ainsi que des services adaptés à leurs besoins.

Les activités d'Hydro-Québec Distribution sont réglementées par la Régie de l'énergie. En mars 2005, la Régie a autorisé un ajustement tarifaire uniforme de 1,2 % avec effet le 1er avril 2005. Au cours de la même année, elle s'est prononcée sur de nouvelles pratiques réglementaires. Elle a notamment autorisé la division à comptabiliser dans un compte de frais reportés toute variation imprévue, par suite d'écarts de volume ou de prix, des coûts d'approvisionnement au-delà du volume d'électricité patrimoniale (165 TWh). Pour sa part, Hydro-Québec Distribution a déposé sa demande tarifaire 2006-2007. Compte tenu de la hausse de ses coûts d'approvisionnement sous l'effet de la croissance de la demande, la Régie a autorisé un ajustement tarifaire de 5,3 % en moyenne avec effet le 1er avril 2006.

Approvisionnement du marché québécois

Hydro-Québec Distribution mise sur diverses sources pour approvisionner le marché québécois. Lorsque la demande excède le volume d'électricité patrimoniale (165 TWh) qui lui est réservé par Hydro-Québec Production, elle procède à des appels d'offres à court et à long termes afin de combler ses besoins. Pour les besoins de moins de trois mois, elle peut également acheter de l'électricité directement sur le marché, sans appel d'offres, en vertu d'une dispense obtenue de la Régie. De plus, aux termes d'une entente cadre signée avec Hydro-Québec Production et approuvée par la Régie le 8 novembre 2005, le distributeur peut acheter de l'électricité auprès du producteur, suivant la formule de prix établie dans l'entente, pour couvrir des besoins imprévus qu'il ne pourrait combler autrement.

Plan d'approvisionnement

Tous les trois ans, Hydro-Québec Distribution doit soumettre à la Régie un plan d'approvisionnement qui fait état de la stratégie prévue pour satisfaire les besoins du marché québécois. Ce plan tient compte des économies d'énergie associées à la mise en œuvre du Plan global en efficacité énergétique. À cet égard, il convient de mentionner que la division continue de faire des efforts importants en matière d'efficacité énergétique. Compte tenu des impératifs du développement durable et au vu de la croissance soutenue de la demande, l'économie d'énergie constitue en effet un moyen important pour maintenir l'équilibre énergétique au meilleur coût. À l'automne 2005, la division a d'ailleurs révisé à la hausse l'objectif d'économies d'énergie inscrit dans son *Plan global en efficacité énergétique 2005-2010*, le faisant passer de 3 à 4,1 TWh.

Le 5 octobre 2005, la Régie a approuvé le *Plan d'approvisionnement 2005-2014* qui lui avait été soumis le 1er novembre 2004. La stratégie mise de l'avant par Hydro-Québec Distribution consiste à s'assurer de la flexibilité voulue pour répondre à la demande au moindre coût. Le 19 octobre 2005, la division a soumis à la Régie l'*État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2005-2014*, qui fait le point sur les objectifs énoncés dans le plan.

Hydro-Québec Distribution

Hydro-Québec VaTech inc.	100 %
Centre d'innovation sur le transport d'énergie du Québec (CITEQ) inc.	50 %

- Division d'Hydro-Québec
- Filiale, coentreprise ou participation détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Distribution

Variation 2005-2004 des ventes d'électricité par catégories

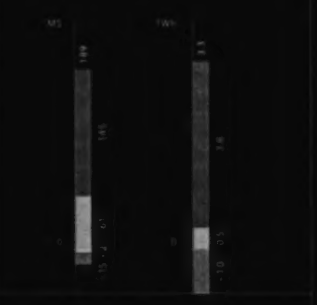

- Industrielle
- Domestique et agricole
- Générale et institutionnelle
- Autres

Impact cumulatif de la température par rapport à la normale

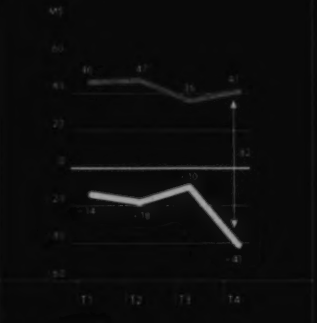

- 2005
- 2004
- Température normale

Distribution

Hydro-Québec Distribution assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois et fournit à ses clients une alimentation électrique fiable ainsi que des services adaptés à leurs besoins.

Les activités d'Hydro-Québec Distribution sont réglementées par la Régie de l'énergie. En mars 2005, la Régie a autorisé un ajustement tarifaire uniforme de 1,2 % avec effet le 1er avril 2005. Au cours de la même année, elle s'est prononcée sur de nouvelles pratiques réglementaires. Elle a notamment autorisé la division à comptabiliser dans un compte de frais reportés toute variation imprévue, par suite d'écarts de volume ou de prix, des coûts d'approvisionnement au-delà du volume d'électricité patrimoniale (165 TWh). Pour sa part, Hydro-Québec Distribution a déposé sa demande tarifaire 2006-2007. Compte tenu de la hausse de ses coûts d'approvisionnement sous l'effet de la croissance de la demande, la Régie a autorisé un ajustement tarifaire de 5,3 % en moyenne avec effet le 1er avril 2006.

Approvisionnement du marché québécois

Hydro-Québec Distribution mise sur diverses sources pour approvisionner le marché québécois. Lorsque la demande excède le volume d'électricité patrimoniale (165 TWh) qui lui est réservé par Hydro-Québec Production, elle procède à des appels d'offres à court et à long termes afin de combler ses besoins. Pour les besoins de moins de trois mois, elle peut également acheter de l'électricité directement sur le marché, sans appel d'offres, en vertu d'une dispense obtenue de la Régie. De plus, aux termes d'une entente cadre signée avec Hydro-Québec Production et approuvée par la Régie le 8 novembre 2005, le distributeur peut acheter de l'électricité auprès du producteur, suivant la formule de prix établie dans l'entente, pour couvrir des besoins imprévus qu'il ne pourrait combler autrement.

Plan d'approvisionnement

Tous les trois ans, Hydro-Québec Distribution doit soumettre à la Régie un plan d'approvisionnement qui fait état de la stratégie prévue pour satisfaire les besoins du marché québécois. Ce plan tient compte des économies d'énergie associées à la mise en œuvre du Plan global en efficacité énergétique. À cet égard, il convient de mentionner que la division continue de faire des efforts importants en matière d'efficacité énergétique. Compte tenu des impératifs du développement durable et au vu de la croissance soutenue de la demande, l'économie d'énergie constitue en effet un moyen important pour maintenir l'équilibre énergétique au meilleur coût. À l'automne 2005, la division a d'ailleurs révisé à la hausse l'objectif d'économies d'énergie inscrit dans son *Plan global en efficacité énergétique 2005-2010*, le faisant passer de 3 à 4,1 TWh.

Le 5 octobre 2005, la Régie a approuvé le *Plan d'approvisionnement 2005-2014* qui lui avait été soumis le 1er novembre 2004. La stratégie mise de l'avant par Hydro-Québec Distribution consiste à s'assurer de la flexibilité voulue pour répondre à la demande au moindre coût. Le 19 octobre 2005, la division a soumis à la Régie l'*État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2005-2014*, qui fait le point sur les objectifs énoncés dans le plan.

Hydro-Québec Distribution

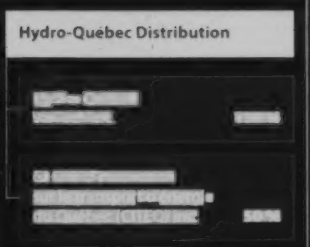

- Division d'Hydro-Québec
- Filiale, coentreprise ou participation détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Distribution

Variation 2005-2004 des ventes d'électricité par catégories

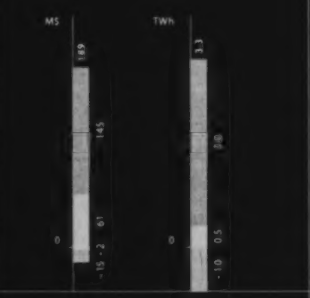

- Industrielle
- Domestique et agricole
- Générale et institutionnelle
- Autres

Impact cumulatif de la température par rapport à la normale

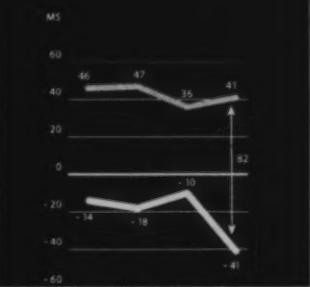

- 2005
- 2004
- Température normale

Appels d'offres

En 2004, Hydro-Québec Distribution avait lancé ses premiers appels d'offres sur les marchés à court terme en vue de répondre à la majeure partie des besoins pour 2005. En 2005, elle a lancé trois appels d'offres pour combler d'autres besoins de l'année et répondre à une part importante des besoins prévus en 2006. Parallèlement, elle a signé, en février 2005, huit contrats d'une durée de 20 ans pour l'achat d'énergie éolienne. Puis, au terme d'un appel d'offres lancé en 2004 pour l'achat d'électricité produite par cogénération, la division a signé en octobre 2005 un contrat d'une durée de quinze ans qui doit être approuvé par la Régie. Également en octobre 2005, elle a lancé un appel d'offres pour l'achat à long terme de 2 000 MW d'énergie éolienne produite au Québec. Les soumissions doivent être reçues en avril 2007, et les livraisons devraient débuter entre le 1er décembre 2009 et le 1er décembre 2013.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice net a été de 230 M$ en 2005, en baisse de 57 M$ par rapport à 2004. L'augmentation des produits des ventes d'électricité, par suite notamment de la croissance de la demande et des ajustements tarifaires, n'a pas compensé la hausse des coûts d'approvisionnement, de la charge de retraite, de l'amortissement et des frais financiers. Par ailleurs, la cession des actifs d'HydroSolution, société en commandite, a permis à la division de réaliser un gain de 48 M$.

ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

Ventes d'électricité au Québec par catégories

	Volume des ventes			Produits des ventes		
	2005	Variation 2005-2004		2005	Variation 2005-2004	
Catégorie	TWh	TWh	%	M$	M$	%
Domestique et agricole	**57,0**	(1,0)	(1,7)	**3 675**	(15)	(0,4)
Générale et institutionnelle	**33,7**	0,5	1,5	**2 295**	61	2,7
Industrielle	**73,5**	3,8	5,5	**2 896**	145	5,3
Autres	**5,0**	–	–	**245**	(2)	(0,8)
Total	**169,2**	3,3	2,0	**9 111**	189	2,1

Les produits des ventes globales ont progressé de 189 M$ (3,3 TWh) en 2005. Deux facteurs sont à l'origine de cette hausse, soit la croissance de la demande, surtout au niveau de la clientèle industrielle, et les ajustements tarifaires.

Facteurs de variation 2005-2004 des ventes par catégories

	Effets volume								Effets prix		
	Demande de base		Température		Année bissextile		Total		Ajustements tarifaires	Autres	Total
Catégorie	TWh	M$	TWh	M$	TWh	M$	TWh	M$	M$	M$	M$
Domestique et agricole	0,5	36	(1,3)	(86)	(0,2)	(12)	**(1,0)**	**(62)**	47	–	**47**
Générale et institutionnelle	0,5	35	0,1	6	(0,1)	(6)	**0,5**	**35**	29	(3)	**26**
Industrielle	4,0	140	–	–	(0,2)	(7)	**3,8**	**133**	29	(17)	**(12)**
Autres	–	3	–	(2)	–	(1)	–	–	3	(5)	**(2)**
Total	5,0	214	(1,2)	(82)	(0,5)	(26)	**3,3**	**106**	108	(25)	**83**

La croissance notable de la demande de base en 2005 a entraîné une progression des ventes de 5,0 TWh, pour des produits additionnels de 214 M$. La clientèle industrielle a été le principal facteur à l'origine de cette progression, avec une consommation supplémentaire de 4,0 TWh (140 M$) qui s'explique surtout par la mise en service de la Phase II du complexe d'Aluminerie Alouette. La construction résidentielle a contribué à une hausse de 0,5 TWh (36 M$) des ventes dans la catégorie domestique et agricole. Enfin, les ventes dans la catégorie générale et institutionnelle ont augmenté de 0,5 TWh (35 M$), et ce, malgré la migration ou le désabonnement de nombreux clients en prévision de l'abrogation du tarif BT le 1er avril 2006.

Les températures plus clémentes enregistrées en 2005, particulièrement au premier et au quatrième trimestre, se sont traduites par une diminution de 1,2 TWh (82 M$) du volume des ventes. Cette baisse concerne surtout la catégorie domestique et agricole, plus sensible aux variations climatiques en raison de ses besoins de chauffage. Enfin, 2005 comptait une journée de consommation de moins que 2004, année bissextile, ce qui a entraîné une autre variation à la baisse de 0,5 TWh (26 M$) d'une année sur l'autre.

Les achats d'électricité et de combustible ont augmenté de 181 M$ par rapport à 2004. Pour la première fois, la demande a dépassé le volume d'électricité patrimoniale. Pour répondre à cette demande, le distributeur a dû acheter de l'électricité sur les marchés à court terme au coût moyen de 7,8 ¢ le kilowattheure livré, ce qui explique la hausse du coût total de ses approvisionnements par rapport à 2004.

Les charges d'exploitation ont atteint 1 007 M$ en 2005, contre 971 M$ en 2004. Cette hausse découle d'une augmentation de l'ordre de 47 M$ de la charge de retraite. Exclusion faite de cet élément, les charges d'exploitation ont diminué de 11 M$ par rapport à l'exercice précédent. Les efforts déployés pour maîtriser les coûts de distribution et des services à la clientèle ont permis à la division de limiter la progression des charges d'exploitation malgré un niveau d'activité soutenu dans un contexte de forte croissance de la demande au Québec.

La charge d'amortissement a totalisé 489 M$, soit 42 M$ de plus qu'en 2004. Cette majoration s'explique notamment par la mise en service de plusieurs actifs de distribution en 2004. L'amortissement du Plan global en efficacité énergétique, dont plusieurs programmes ont été mis en œuvre en 2004, ainsi que la révision à la baisse de la durée de vie de certains actifs ont également contribué à la hausse.

ACTIVITÉS NON RÉGLEMENTÉES

Les activités non réglementées d'Hydro-Québec Distribution relèvent d'Hydro-Québec ValTech. Le bénéfice tiré de ces activités a atteint 52 M$ en 2005, en hausse de 49 M$ par rapport à 2004. Ce résultat est attribuable à un gain de 48 M$ sur la cession, en juillet 2005, des actifs d'HydroSolution, société en commandite, filiale d'Hydro-Québec ValTech. HydroSolution est spécialisée dans la vente, la location et l'installation de chauffe-eau ainsi que dans la vente et l'installation d'appareils de chauffage et de climatisation.

Activités d'investissement

Au chapitre des investissements ayant une incidence sur la trésorerie, Hydro-Québec Distribution a investi 645 M$ en immobilisations corporelles et en actifs incorporels en 2005. La totalité de ces investissements concernaient des activités réglementées, et plus du tiers avaient pour but de répondre à la croissance de la demande, dont 183 M$ pour l'alimentation de nouveaux clients. La division a également investi 203 M$ pour assurer la pérennité de son réseau. De plus, elle a consacré 133 M$ à l'amélioration de la qualité du service, dont 87 M$ au projet

SIC (Système d'information clientèle) et 14 M$ au programme d'automatisation des installations. Enfin, elle a investi 46 M$ pour répondre à des demandes de tiers, respecter des ententes contractuelles ou satisfaire à des obligations légales ou normatives en matière d'environnement et de sécurité.

Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution a investi 92 M$ au titre du *Plan global en efficacité énergétique 2005-2010*, qui comprend un éventail de programmes d'économie d'énergie destinés aux différentes clientèles d'Hydro-Québec et qui vise des économies de 4,1 TWh à l'horizon 2010. La réalisation de cet objectif permettra de réduire les coûts d'approvisionnement.

Enfin, comme la Régie l'y a autorisé, le distributeur a reconnu un montant de 61 M$ en 2005 au titre de frais reportés relativement à l'abrogation du tarif BT le 1er avril 2006. Ce montant comprend le déficit occasionné par l'écart entre le revenu de l'électricité vendue à ce tarif et le coût d'approvisionnement reconnu par la Régie, ainsi que les dépenses associées aux incitatifs financiers et aux services-conseils offerts à la clientèle du tarif BT.

Gestion des risques

Hydro-Québec Distribution gère ses risques dans le cadre de ses activités courantes, misant sur un éventail de mesures pour réduire leur impact sur ses activités et sur sa rentabilité.

La division évolue dans un environnement marqué par une forte hausse des coûts d'approvisionnement en électricité, des dépenses d'investissement et de la charge de retraite. C'est pourquoi elle accorde une attention particulière aux risques susceptibles d'affecter sa rentabilité, principalement ceux associés à l'approvisionnement, au Plan global en efficacité énergétique et à la reconnaissance de la totalité de ses coûts par la Régie de l'énergie.

Hydro-Québec Distribution a pris diverses mesures pour réduire l'impact des nouveaux approvisionnements sur son coût de service. Ces mesures comprennent des conditions d'appels d'offres suivant lesquelles elle peut modifier les quantités visées jusqu'au moment de l'attribution des contrats et la négociation de garanties pour se prémunir contre la défaillance des fournisseurs. Par ailleurs, le distributeur a obtenu de la Régie l'autorisation de créer un compte de frais reportés pour comptabiliser toute variation imprévue du coût des nouveaux approvisionnements. De plus, il a demandé à la Régie d'approuver la création d'un compte de nivellement des revenus de transport et de distribution afin de neutraliser les impacts sur son rendement de toute variation du volume des ventes due aux aléas climatiques.

La gestion du risque relatif au Plan global en efficacité énergétique repose également sur un ensemble de moyens, dont la mise en place d'un environnement de contrôle, la recherche de nouvelles solutions d'efficacité énergétique, l'élaboration de nouvelles modalités d'application des programmes et la simplification de l'accès aux différents programmes. Tous ces moyens tendent vers un même objectif, soit d'assurer la réalisation des économies d'énergie prévues. Rappelons que ces économies permettront de limiter le recours à des sources d'approvisionnement coûteuses qui aurait un impact à la hausse sur le coût de service du distributeur.

Construction

Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie et de construction relatifs à des aménagements hydroélectriques partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, où la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) assume cette responsabilité. La division réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

De plus, en tant que spécialistes de l'ingénierie et de l'environnement, Hydro-Québec Équipement et la SEBJ proposent à Hydro-Québec Production et à Hydro-Québec TransÉnergie des services variés pour la réalisation d'avant-projets, d'études d'impact ou autres dans le domaine de l'énergie : relevés techniques et scientifiques, planification, estimation de coûts, conception, architecture, arpentage, contrôle de la qualité.

Volume d'activité

Hydro-Québec Équipement et la SEBJ ont réalisé des travaux d'une valeur totale de 2 059 M$ en 2005, comparativement à 1 969 M$ en 2004, soit une augmentation de près de 5 % qui découle de la poursuite des investissements majeurs d'Hydro-Québec. Les travaux effectués pour le compte d'Hydro-Québec Production se sont établis à 1 425 M$, contre 1 529 M$ en 2004, tandis que ceux réalisés pour Hydro-Québec TransÉnergie ont atteint 615 M$, contre 427 M$ en 2004.

HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT

En 2005, les activités d'Hydro-Québec Équipement ont totalisé 1 527 M$, soit une hausse de 141 M$ (10 %) par rapport à 2004. Cette progression importante s'explique par le grand nombre de projets réalisés ou en cours dans les domaines de la production et du transport : l'achèvement de la centrale de la Toulnustouc, qui a été mise en service à l'été 2005 ; la construction des centrales Mercier et de la Péribonka ; la réfection des centrales de Beauharnois, aux Outardes-3, aux Outardes-4, de Grand-Mère, de Rapide-2 et de Rapide-7 ; le raccordement au réseau des centrales de la Toulnustouc, de l'Eastmain-1 et Mercier. La division a également poursuivi ses travaux en vue d'augmenter la capacité de transit du réseau de transport. Enfin, les travaux relatifs à la sécurisation des installations ont été amorcés en 2005 et se poursuivront en 2006.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

Les activités de la SEBJ – pour le compte d'Hydro-Québec Production, principalement – ont totalisé 532 M$ en 2005, contre 583 M$ en 2004. Elles tiennent essentiellement à la poursuite du projet de l'Eastmain-1. Près de 80 % des travaux sont terminés : la mise en eau du réservoir a débuté en novembre 2005 et la mise en service de la centrale est prévue en 2006. En ce qui concerne le projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert, l'avis de conformité de l'étude d'impact sur l'environnement a été reçu en janvier 2006, et les autorisations sont attendues en cours d'année.

Gestion des risques

La croissance du volume d'activité d'Hydro-Québec Équipement et de la SEBJ a un impact important sur le marché de la construction. En effet, l'industrie de la construction au Québec opère à fort régime, ce qui entraîne une pression à la hausse sur le coût des projets. Par ailleurs, le volume d'activité futur du secteur Construction d'Hydro-Québec est lié à de grands projets soumis à l'obtention d'autorisations environnementales. À court terme, l'obtention des autorisations pour le projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert est une condition essentielle au maintien du niveau d'activité de la SEBJ.

Hydro-Québec Équipement

Société d'énergie de la Baie James **100 %**

- Division d'Hydro-Québec
- Filiale détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Équipement

Répartition du volume d'activité du secteur Construction

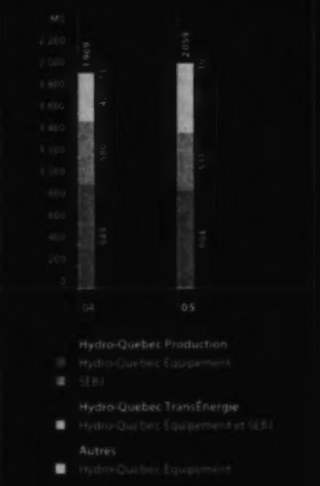

Construction

Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie et de construction relatifs à des aménagements hydroélectriques partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, où la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) assume cette responsabilité. La division réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

De plus, en tant que spécialistes de l'ingénierie et de l'environnement, Hydro-Québec Équipement et la SEBJ proposent à Hydro-Québec Production et à Hydro-Québec TransÉnergie des services variés pour la réalisation d'avant-projets, d'études d'impact ou autres dans le domaine de l'énergie : relevés techniques et scientifiques, planification, estimation de coûts, conception, architecture, arpentage, contrôle de la qualité.

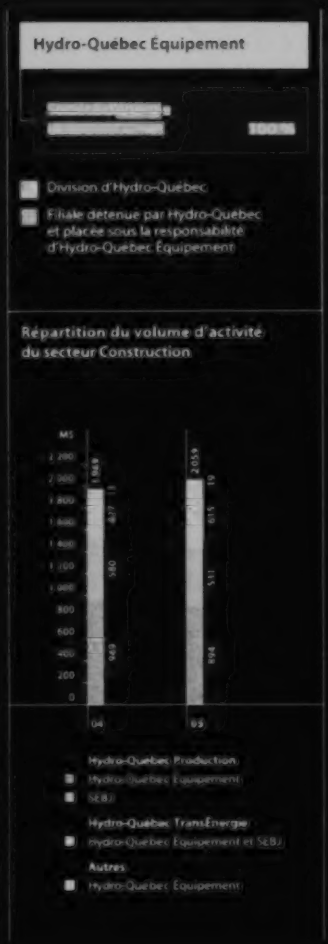

Volume d'activité

Hydro-Québec Équipement et la SEBJ ont réalisé des travaux d'une valeur totale de 2 059 M$ en 2005, comparativement à 1 969 M$ en 2004, soit une augmentation de près de 5 % qui découle de la poursuite des investissements majeurs d'Hydro-Québec. Les travaux effectués pour le compte d'Hydro-Québec Production se sont établis à 1 425 M$, contre 1 529 M$ en 2004, tandis que ceux réalisés pour Hydro-Québec TransÉnergie ont atteint 615 M$, contre 427 M$ en 2004.

HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT

En 2005, les activités d'Hydro-Québec Équipement ont totalisé 1 527 M$, soit une hausse de 141 M$ (10 %) par rapport à 2004. Cette progression importante s'explique par le grand nombre de projets réalisés ou en cours dans les domaines de la production et du transport : l'achèvement de la centrale de la Toulnustouc, qui a été mise en service à l'été 2005 ; la construction des centrales Mercier et de la Péribonka ; la réfection des centrales de Beauharnois, aux Outardes-3, aux Outardes-4, de Grand-Mère, de Rapide-2 et de Rapide-7 ; le raccordement au réseau des centrales de la Toulnustouc, de l'Eastmain-1 et Mercier. La division a également poursuivi ses travaux en vue d'augmenter la capacité de transit du réseau de transport. Enfin, les travaux relatifs à la sécurisation des installations ont été amorcés en 2005 et se poursuivront en 2006.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

Les activités de la SEBJ – pour le compte d'Hydro-Québec Production, principalement – ont totalisé 532 M$ en 2005, contre 583 M$ en 2004. Elles tiennent essentiellement à la poursuite du projet de l'Eastmain-1. Près de 80 % des travaux sont terminés : la mise en eau du réservoir a débuté en novembre 2005 et la mise en service de la centrale est prévue en 2006. En ce qui concerne le projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert, l'avis de conformité de l'étude d'impact sur l'environnement a été reçu en janvier 2006, et les autorisations sont attendues en cours d'année.

Gestion des risques

La croissance du volume d'activité d'Hydro-Québec Équipement et de la SEBJ a un impact important sur le marché de la construction. En effet, l'industrie de la construction au Québec opère à fort régime, ce qui entraîne une pression à la hausse sur le coût des projets. Par ailleurs, le volume d'activité futur du secteur Construction d'Hydro-Québec est lié à de grands projets soumis à l'obtention d'autorisations environnementales. À court terme, l'obtention des autorisations pour le projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert est une condition essentielle au maintien du niveau d'activité de la SEBJ.

Activités corporatives et autres

Pour l'exercice 2005, on retrouve sous cette rubrique l'ensemble des activités corporatives, les services partagés, les filiales Hydro-Québec International et TransÉnergie HQ ainsi que les activités des divisions Hydro-Québec Technologie et développement industriel et Hydro-Québec Pétrole et gaz. Depuis février 2006, les activités de ces dernières sont sous la responsabilité du nouveau Groupe de la technologie.

Résultats

Les Activités corporatives et autres ont généré une perte nette de 217 M$ en 2005, contre un bénéfice net de 127 M$ en 2004. Cette diminution tient au fait que la vente de notre participation dans Noverco en 2004 avait occasionné un gain de 265 M$, auquel s'ajoutaient les résultats d'exploitation (38 M$) enregistrés par cette société au premier semestre.

ACTIVITÉS CORPORATIVES

Les activités corporatives regroupent les services financiers, les ressources humaines, les affaires corporatives ainsi que la coordination de la planification stratégique et des dossiers devant être soumis à la Régie de l'énergie.

Le Groupe des finances gère la dette, les frais financiers et les risques financiers (tels que les risques de change et de taux d'intérêt) pour l'ensemble de la Société et impute les frais financiers aux différents secteurs d'activité. Par ailleurs, il encadre les activités des divisions et des unités corporatives en matière de gestion des risques d'entreprise et offre une expertise comptable et fiscale pour tous les secteurs d'activité de la Société. Il est également responsable de la production et de l'analyse des états financiers consolidés, y compris les informations sectorielles, ainsi que de la gestion du régime de retraite, dont les actifs atteignent un peu plus de 11 G$.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS

Le Centre de services partagés contribue à la réalisation de la mission et des objectifs de la Société en fournissant aux divisions et aux unités corporatives un large éventail de services : acquisition de biens et services, gestion du matériel, gestion immobilière, services de transport, services comptables, gestion documentaire, bureautique, solutions informatiques et exploitation des technologies de l'information. Jusqu'en février 2006, il était également responsable des télécommunications de service. Son mandat consiste à offrir à ses clients, au meilleur coût, des services de qualité adaptés à leurs besoins, afin de leur permettre de se concentrer sur leurs activités de base.

Les produits du Centre de services partagés ont totalisé 736 M$ en 2005, contre 732 M$ en 2004. Exclusion faite de la charge de retraite, le Centre est parvenu à réduire le coût de ses produits et services de 3,5 % en 2005 grâce à une série de mesures d'optimisation, et ce, malgré l'inflation et une légère hausse de la demande de la part de ses clients.

HYDRO-QUÉBEC INTERNATIONAL

L'exercice 2005 a été marqué par des changements organisationnels et par la mise en œuvre d'un plan de valorisation visant plusieurs participations à l'étranger. Ce virage reflète la volonté d'Hydro-Québec de concentrer ses ressources et ses efforts sur ses activités de base au Québec et sur l'important programme d'investissement en immobilisations y afférent.

Les activités poursuivies d'Hydro-Québec International ont généré une perte nette de 19 M$ en 2005, contre une perte nette de 24 M$ en 2004. Le résultat de 2005 s'explique surtout par le dépassement du coût de réalisation de projets de services techniques.

Les activités abandonnées en 2005 ont généré une perte nette de 53 M$, contre une perte nette de 3 M$ en 2004. La perte de 2005 est principalement attribuable à la constitution d'une provision pour tenir compte de la baisse de valeur d'une participation destinée à la vente et à l'impact d'un rapatriement de fonds à la société mère d'une filiale étrangère.

Plus de 124 M$ ont été récupérés par la Société en 2005 sous forme de dividendes et d'un rachat de capital, dont 109 M$ en provenance du Chili, 8 M$ du Pérou, 4 M$ du Panama et 3 M$ de l'Australie.

TRANSÉNERGIE HQ

Filiale à part entière d'Hydro-Québec, TransÉnergie HQ détient notamment une participation dans la ligne sous-marine Cross Sound Cable par l'intermédiaire de sa filiale indirecte Cross-Sound Cable Company, LLC. Les actifs et les passifs de cette société, classés comme étant destinés à la vente depuis le troisième trimestre 2005, ont été vendus en vertu d'un contrat signé en novembre 2005 et pour lequel les autorisations requises ont été obtenues en février 2006. La clôture de la transaction s'est effectuée le 27 février 2006.

TransÉnergie HQ a enregistré une perte nette de 0,3 M$ en 2005, comparativement à une perte nette de 10 M$ en 2004. L'écart s'explique par la radiation en 2004 d'immobilisations et de frais de développement de projets aux États-Unis.

Hydro-Québec International

HQI Transelec Chile S.A.
Chili **100 %***

Hidroelectrica Rio Lajas S.A.
Costa Rica **50 %**

Consorcio TransMantaro S.A.
Pérou **56,66 %**

MurrayLink Transmission General Partnership
Australie **50,5 %**

DirectLink (JOV)
Australie **33,33 %**

Empresa de Generacion Electrica Fortuna S.A.
Panama **16,3 %**

Filiale d'Hydro-Québec

Filiale, coentreprise, participation ou placement détenu par Hydro-Québec International

* Un actionnaire minoritaire détient 17 % des droits de vote de cette filiale en vertu d'actions non participantes. En 2006, une conversion de ces actions en actions ordinaires est prévue.

TransÉnergie HQ inc. **100 %**

TransEnergie U.S. Ltd. **100 %**

Filiale d'Hydro-Québec

Hydro-Québec Technologie et développement industriel

Institut de recherche d'Hydro-Québec

Hydro-Québec IndusTech inc. 100 %

TM4 inc. 81,7 %

Société en commandite AVESTOR 50 %

Hydro-Québec CapiTech inc. 100 %

Division d'Hydro-Québec abolie en février 2006 et intégrée au Groupe de la technologie

Filiale, coentreprise ou participation détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Technologie et développement industriel

Hydro-Québec Pétrole et gaz

HQ Énergie inc. 100 %

Division d'Hydro-Québec abolie en février 2006 et intégrée au Groupe de la technologie

Filiale détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Pétrole et gaz

HYDRO-QUÉBEC TECHNOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Hydro-Québec Technologie et développement industriel avait pour mandat d'assurer la gestion intégrée de l'innovation technologique et la valorisation des technologies d'Hydro-Québec. La division englobait notamment l'Institut de recherche d'Hydro-Québec ainsi que les filiales Hydro-Québec IndusTech et Hydro-Québec CapiTech.

Institut de recherche d'Hydro-Québec

L'Institut de recherche d'Hydro-Québec offre un soutien technique et réalise des projets d'innovation technologique pour soutenir la bonne performance des divisions opérationnelles. Son action est centrée sur les métiers de base d'Hydro-Québec, soit la production, le transport et la distribution d'électricité.

Hydro-Québec IndusTech

Hydro-Québec IndusTech a pour mission d'industrialiser et de commercialiser, en partenariat avec le secteur privé, les technologies issues des activités de recherche d'Hydro-Québec qui offrent de nouvelles avenues de croissance. Son portefeuille comprend actuellement des participations dans AVESTOR et dans TM4.

Hydro-Québec CapiTech

La société de capital-risque Hydro-Québec CapiTech investit dans des entreprises du domaine de l'énergie qui commercialisent ou sont en voie de commercialiser des technologies prometteuses, ce qui confère à Hydro-Québec un accès privilégié à des innovations externes.

La division Hydro-Québec Technologie et développement industriel a inscrit une perte nette de 170 M$ en 2005, comparativement à une perte nette de 155 M$ en 2004, soit une variation de 15 M$. Cet écart découle principalement d'une réévaluation de son portefeuille de placements en 2005.

HYDRO-QUÉBEC PÉTROLE ET GAZ

Hydro-Québec Pétrole et gaz avait pour mission de mettre en valeur le potentiel pétrolier et gazier de l'est du Québec. Elle menait ses activités d'exploration en partenariat avec des entreprises possédant la capacité financière et l'expertise nécessaires pour mener à bien ces travaux.

La division a inscrit une perte nette de 8 M$ en 2005, comparativement à un bénéfice net de 292 M$ en 2004. Le résultat de 2004 découlait de la valorisation de la participation d'Hydro-Québec dans Noverco, présentée à titre d'activité abandonnée.

Activités d'investissement

Les investissements ayant une incidence sur la trésorerie ont totalisé 58 M$ en 2005. Le développement et l'achat de systèmes informatiques ainsi que d'équipements de télécommunications comptent pour la majeure partie de cette somme.

HYDRO-QUÉBEC INTERNATIONAL

L'exercice 2005 a été marqué par des changements organisationnels et par la mise en œuvre d'un plan de valorisation visant plusieurs participations à l'étranger. Ce virage reflète la volonté d'Hydro-Québec de concentrer ses ressources et ses efforts sur ses activités de base au Québec et sur l'important programme d'investissement en immobilisations y afférent.

Les activités poursuivies d'Hydro-Québec International ont généré une perte nette de 19 M$ en 2005, contre une perte nette de 24 M$ en 2004. Le résultat de 2005 s'explique surtout par le dépassement du coût de réalisation de projets de services techniques.

Les activités abandonnées en 2005 ont généré une perte nette de 53 M$, contre une perte nette de 3 M$ en 2004. La perte de 2005 est principalement attribuable à la constitution d'une provision pour tenir compte de la baisse de valeur d'une participation destinée à la vente et à l'impact d'un rapatriement de fonds à la société mère d'une filiale étrangère.

Plus de 124 M$ ont été récupérés par la Société en 2005 sous forme de dividendes et d'un rachat de capital, dont 109 M$ en provenance du Chili, 8 M$ du Pérou, 4 M$ du Panama et 3 M$ de l'Australie.

TRANSÉNERGIE HQ

Filiale à part entière d'Hydro-Québec, TransÉnergie HQ détient notamment une participation dans la ligne sous-marine Cross Sound Cable par l'intermédiaire de sa filiale indirecte Cross-Sound Cable Company, LLC. Les actifs et les passifs de cette société, classés comme étant destinés à la vente depuis le troisième trimestre 2005, ont été vendus en vertu d'un contrat signé en novembre 2005 et pour lequel les autorisations requises ont été obtenues en février 2006. La clôture de la transaction s'est effectuée le 27 février 2006.

TransÉnergie HQ a enregistré une perte nette de 0,3 M$ en 2005, comparativement à une perte nette de 10 M$ en 2004. L'écart s'explique par la radiation en 2004 d'immobilisations et de frais de développement de projets aux États-Unis.

HQI Transelec Chile S.A. **Chili**	**100 %***
Hidroeléctrica Río Lajas S.A. **Costa Rica**	**50 %**
Consorcio TransMantaro S.A. **Pérou**	**56,66 %**
MurrayLink Transmission General Partnership **Australie**	**50,5 %**
DirectLink (JJV) **Australie**	**33,33 %**
Empresa de Generación Eléctrica Fortuna S.A. **Panama**	**16,3 %**

■ Filiale d'Hydro-Québec

Filiale, coentreprise, participation ou placement détenu par Hydro-Québec International

* *Un actionnaire minoritaire détient 11 % des droits de vote de cette filiale en vertu d'actions non participantes. En 2006, une conversion de ces actions en actions ordinaires est prévue.*

TransÉnergie HQ Inc.	**100 %**
TransÉnergie U.S. Ltd.	**100 %**

■ Filiale d'Hydro-Québec

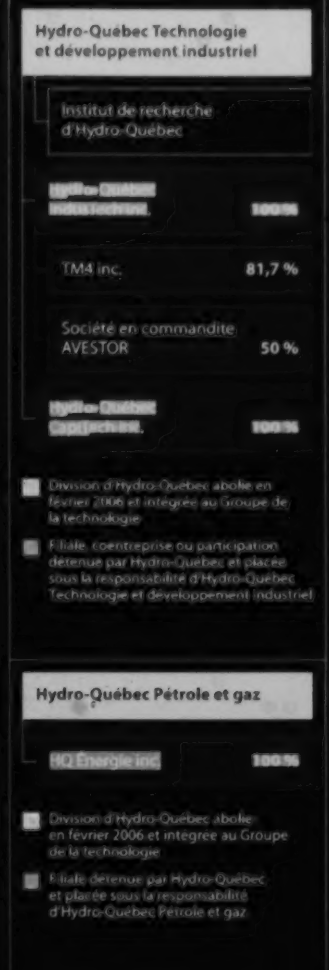

HYDRO-QUÉBEC TECHNOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Hydro-Québec Technologie et développement industriel avait pour mandat d'assurer la gestion intégrée de l'innovation technologique et la valorisation des technologies d'Hydro-Québec. La division englobait notamment l'Institut de recherche d'Hydro-Québec ainsi que les filiales Hydro-Québec IndusTech et Hydro-Québec CapiTech.

Institut de recherche d'Hydro-Québec

L'Institut de recherche d'Hydro-Québec offre un soutien technique et réalise des projets d'innovation technologique pour soutenir la bonne performance des divisions opérationnelles. Son action est centrée sur les métiers de base d'Hydro-Québec, soit la production, le transport et la distribution d'électricité.

Hydro-Québec IndusTech

Hydro-Québec IndusTech a pour mission d'industrialiser et de commercialiser, en partenariat avec le secteur privé, les technologies issues des activités de recherche d'Hydro-Québec qui offrent de nouvelles avenues de croissance. Son portefeuille comprend actuellement des participations dans AVESTOR et dans TM4.

Hydro-Québec CapiTech

La société de capital-risque Hydro-Québec CapiTech investit dans des entreprises du domaine de l'énergie qui commercialisent ou sont en voie de commercialiser des technologies prometteuses, ce qui confère à Hydro-Québec un accès privilégié à des innovations externes.

La division Hydro-Québec Technologie et développement industriel a inscrit une perte nette de 170 M$ en 2005, comparativement à une perte nette de 155 M$ en 2004, soit une variation de 15 M$. Cet écart découle principalement d'une réévaluation de son portefeuille de placements en 2005.

HYDRO-QUÉBEC PÉTROLE ET GAZ

Hydro-Québec Pétrole et gaz avait pour mission de mettre en valeur le potentiel pétrolier et gazier de l'est du Québec. Elle menait ses activités d'exploration en partenariat avec des entreprises possédant la capacité financière et l'expertise nécessaires pour mener à bien ces travaux.

La division a inscrit une perte nette de 8 M$ en 2005, comparativement à un bénéfice net de 292 M$ en 2004. Le résultat de 2004 découlait de la valorisation de la participation d'Hydro-Québec dans Noverco, présentée à titre d'activité abandonnée.

Activités d'investissement

Les investissements ayant une incidence sur la trésorerie ont totalisé 58 M$ en 2005. Le développement et l'achat de systèmes informatiques ainsi que d'équipements de télécommunications comptent pour la majeure partie de cette somme.

Perspectives

En 2006, le bénéfice net d'Hydro-Québec devrait être légèrement supérieur à celui de 2005. En effet, la progression des produits des ventes d'électricité au Québec et des ventes nettes hors Québec sera partiellement contrebalancée par l'augmentation de certaines charges, dont la charge de retraite, les frais financiers et les coûts d'approvisionnement du distributeur. Signalons à ce propos qu'en 2006, celui-ci prévoit combler la majeure partie de ses besoins au-delà du volume d'électricité patrimoniale au moyen d'appels d'offres sur les marchés à court terme. La charge d'amortissement devrait baisser, puisque la radiation de l'avant-projet Grande-Baleine en 2005 constitue un élément ponctuel. Par ailleurs, nous poursuivrons le plan de valorisation de nos participations étrangères, dont la plupart ont été classées dans les activités abandonnées.

Hydro-Québec compte investir un peu plus de 4 G$ en 2006. Près de 60 % de cette somme sera consacrée à des projets de développement. De plus, nous continuerons à mettre en œuvre le programme de sécurisation des installations initié en 2005. Compte tenu des échéances de la dette, des fonds générés par l'exploitation et du plan de valorisation de nos participations étrangères, notre programme d'emprunt s'établira à un niveau inférieur à 2 G$.

Hydro-Québec Production continuera à développer le potentiel hydroélectrique au Québec et à investir dans son parc de production existant. Les travaux en cours se poursuivront : achèvement et mise en service des centrales Mercier et de l'Eastmain-1; construction de la centrale de la Péribonka et des aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ; finalisation des études d'avant-projet pour le complexe de la Romaine ; obtention des autorisations gouvernementales pour le projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert ; réfection aux centrales de Beauharnois, aux Outardes-3, aux Outardes-4, de Rapide-2, de Rapide-7 et de La Tuque.

Hydro-Québec TransÉnergie prévoit mettre en service les équipements de déglaçage de lignes au poste de Lévis et poursuivre l'intégration au réseau de la production de nouvelles installations, dont les centrales de l'Eastmain-1, de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ainsi que les futurs parcs éoliens de la Gaspésie. Signalons à cet égard que le raccordement définitif de la centrale de l'Eastmain-1 et la mise en service de la ligne de la Nemiscau-Waskaganish sont prévus en 2006. Parallèlement, la division continuera d'améliorer la qualité du service de même que la fiabilité et la sécurité du réseau de transport d'électricité.

Hydro-Québec Distribution concentrera ses efforts sur la fourniture d'une alimentation électrique fiable, sur la prestation de services adaptés aux attentes prioritaires de ses clients et sur la promotion de l'efficacité énergétique. La division continuera d'investir dans l'automatisation, le renforcement et la sécurisation du réseau de distribution, notamment, en vue de répondre à la croissance de la demande et d'assurer la pérennité de ses actifs. Elle poursuivra aussi le déploiement du Système d'information clientèle (SIC) et du Plan global en efficacité énergétique, qui s'inscrit parmi les mesures prises par Hydro-Québec pour assurer la sécurité de l'approvisionnement.

Rapport de la Direction

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du code de conduite d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ni dans l'une de ses filiales. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur général et les vérificateurs externes afin de discuter des résultats de leurs vérifications ainsi que de leurs constatations quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2005 ont été vérifiés conjointement par les vérificateurs externes KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., nommés par l'actionnaire.

Le président
du Conseil d'administration,

Michael L. Turcotte

Le président-directeur général,

Thierry Vandal

Le Vice-président exécutif
aux finances et chef des
services financiers,

Daniel Garant

Montréal, Québec
Le 10 février 2006

Rapport des vérificateurs

Au Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 2005 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L. R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de l'application prospective des modifications de conventions comptables expliquées à la note 2 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les données comparatives de l'exercice 2004, avant leur ajustement pour tenir compte des activités abandonnées telles que décrites à la note 7, ont été vérifiées par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 16 mars 2005.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.

Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.

Comptables agréés

Montréal, Québec
Le 10 février 2006

États financiers consolidés

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2005	2004
Produits		**10 890**	10 399
Charges			
Exploitation		**2 294**	2 216
Achats d'électricité et de combustible		**1 485**	1 465
Amortissement	4	**2 040**	1 870
Taxes	5	**602**	609
		6 421	6 160
Bénéfice d'exploitation		**4 469**	4 239
Frais financiers	6	**2 214**	2 111
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant part des actionnaires sans contrôle		**2 255**	2 128
Part des actionnaires sans contrôle		**6**	3
Bénéfice provenant des activités poursuivies		**2 249**	2 125
Activités abandonnées	7	**3**	310
Bénéfice net		**2 252**	2 435

États consolidés des bénéfices non répartis

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Note	2005	2004
Solde au début de l'exercice		**11 949**	10 864
Bénéfice net		**2 252**	2 435
		14 201	13 299
Dividendes déclarés	20	**1 126**	1 350
Solde à la fin de l'exercice		**13 075**	11 949

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2005	2004
ACTIF			
Immobilisations corporelles	8	**50 588**	51 425
Actif à court terme			
Espèces et quasi-espèces		**16**	97
Placements		**322**	72
Débiteurs		**1 764**	1 943
Swaps et fonds d'amortissement	10	**685**	43
Matériaux, combustible et fournitures		**343**	328
Actifs destinés à la vente	7	**145**	–
		3 275	2 483
Autres actifs à long terme			
Placements	9	**221**	252
Swaps et fonds d'amortissement	10	**1 749**	1 671
Écarts d'acquisition	11	**10**	79
Actifs incorporels	12	**639**	732
Autres éléments d'actif	13	**1 784**	1 476
Actifs destinés à la vente	7	**2 166**	–
		6 569	4 210
		60 432	58 118
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE			
Dette à long terme	14	**31 279**	32 567
Passif à court terme			
Emprunts		**20**	53
Créditeurs et charges à payer		**1 929**	1 832
Dividendes à payer	20	**1 126**	1 350
Intérêts courus		**927**	975
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an	14	**3 148**	1 950
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	7	**172**	–
		7 322	6 160
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	15	**282**	264
Autres passifs à long terme	16	**2 548**	2 361
Passifs à long terme liés aux actifs destinés à la vente	7	**1 213**	–
Dette à perpétuité	17	**379**	391
Part des actionnaires sans contrôle		**33**	155
Avoir de l'actionnaire	20		
Capital-actions		**4 374**	4 374
Bénéfices non répartis		**13 075**	11 949
Écarts de conversion		**(73)**	(103)
		17 376	16 220
		60 432	58 118
Engagements et éventualités	23		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Administrateur, membre du Comité de vérification,

Norman E. Hébert jr.

Le président du Conseil d'administration,

Michael L. Turcotte

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2005	2004
Activités d'exploitation			
Bénéfice provenant des activités poursuivies		**2 249**	2 125
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement			
Immobilisations corporelles		**1 688**	1 619
Actifs incorporels		**114**	106
Actifs réglementaires		**51**	50
Frais reportés		**16**	24
Escomptes et autres crédits reportés liés à la dette à long terme		**(200)**	(225)
Autres		**237**	220
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	21	**268**	4
		4 423	3 923
Activités d'investissement			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels		**(3 282)**	(3 072)
Placements à long terme		**9**	113
Cession de participations, déduction faite des espèces et quasi-espèces cédées	7	**–**	894
Variation nette des placements à court terme		**(251)**	159
Autres		**(170)**	(64)
		(3 694)	(1 970)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		**3 855**	1 916
Remboursement à l'échéance de la dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement		**(1 955)**	(1 802)
Rachat anticipé de dette à long terme		**(757)**	(738)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit		**315**	110
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit		**(950)**	(555)
Variation nette des emprunts à court terme		**(24)**	(3)
Dividendes versés		**(1 350)**	(965)
Autres		**(1)**	78
		(867)	(1 959)
Variation des cours du change sur les espèces et quasi-espèces		**(2)**	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies		**(140)**	(11)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	7	**135**	(86)
Variation nette des espèces et quasi-espèces		**(5)**	(97)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice		**97**	194
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice		**92**	97
Espèces et quasi-espèces			
Activités poursuivies		**16**	97
Activités abandonnées		**76**	–
		92	97
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	21		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004
Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. La Société doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'établi par la Loi sur la Régie de l'énergie *et qui s'élève à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois.*

Note 1 Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par la Régie de l'énergie (la Régie). La prise en compte de ces méthodes et pratiques réglementaires dans les états financiers consolidés a pour effet de modifier le moment où certains coûts sont constatés aux résultats consolidés et donne lieu à la constatation d'actifs réglementaires.

Réglementation

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société. De ce fait, les activités de transport et de distribution de l'électricité de la Société au Québec sont dites réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, cette loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

La Régie et la Société sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Toutefois, la Régie est un organisme indépendant de régulation économique quasi judiciaire qui rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

TRANSPORT

Les tarifs de transport d'électricité de la Société ont été fixés par la décision D-2002-95, rendue par la Régie en avril 2002. Dans cette décision, la Régie a accordé un rendement de 9,72 % sur la base de tarification, fondé sur une structure de capital présumée, comportant 30 % d'avoir de l'actionnaire.

DISTRIBUTION

Les tarifs de distribution d'électricité de la Société ont été fixés par les décisions D-2004-57 et D-2005-48 dans lesquelles la Régie a accordé des hausses tarifaires uniformes de 1,41 % et de 1,2 %, en vigueur le 1er avril 2004 et le 1er avril 2005 respectivement. Le rendement sur la base de tarification accordé par la Régie au distributeur, établi à 7,99 % en 2004, est passé à 8,4 % en 2005. Il est fondé sur une structure de capital présumée, comportant 35 % d'avoir de l'actionnaire.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Une part notable des produits d'Hydro-Québec International découlent d'activités dont les tarifs sont réglementés selon différents modèles économiques par les organismes de réglementation des pays dans lesquels ces activités sont réalisées.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales et de ses coentreprises, ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsque Hydro-Québec est le principal bénéficiaire (collectivement Hydro-Québec). Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Hydro-Québec détient aussi une participation dans une société de capital-risque ayant pour mission de réaliser des investissements à des fins stratégiques. Les placements détenus par cette société, qui seraient normalement consolidés ou comptabilisés à la valeur de consolidation ou au coût, sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées est établie selon des méthodes d'évaluation reconnues par les marchés financiers. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Les résultats et les flux de trésorerie des participations d'Hydro-Québec International sont consolidés avec un trimestre de décalage. La situation financière de ces participations présentée au bilan consolidé d'Hydro-Québec est celle au 30 septembre. Lorsque des opérations ou des événements importants surviennent au cours du quatrième trimestre, ils sont toutefois reflétés dans les états financiers consolidés de l'exercice d'Hydro-Québec.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la Direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés au titre des actifs et des passifs, sur l'information à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants à l'égard des produits et des charges comptabilisés pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment l'électricité livrée mais non encore facturée, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les écarts d'acquisition ainsi que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Produits

Les produits sont constatés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

Impôts sur les bénéfices

Au Canada, la Société et la majorité de ses participations sont exonérées d'impôt sur les bénéfices à titre de sociétés détenues par l'État. À l'étranger, les participations paient des impôts sur les bénéfices en fonction des règles fiscales du pays d'où elles tirent un revenu et, le cas échéant, de l'application d'une convention fiscale entre le Canada et le pays visé.

Les participations qui sont assujetties à l'impôt utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

Conversion des devises

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS AUTONOMES

Les états financiers des établissements étrangers autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étrangère étant utilisée comme unité de mesure. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements étrangers sont présentés au poste Écarts de conversion sous la rubrique Avoir de l'actionnaire du bilan.

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS INTÉGRÉS ET OPÉRATIONS CONCLUES EN DEVISES

Dans le cas des établissements étrangers intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation et des opérations conclues en

devises, les comptes exprimés en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change d'origine. Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont généralement convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats à moins qu'ils ne soient reliés à des éléments de couverture de ventes futures en dollars américains, auquel cas ils sont reportés à l'année de réalisation de ces ventes conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA), intitulée Relations de couverture.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement imputables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les immobilisations corporelles comprennent aussi la valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations corporelles en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'exercice précédent. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations corporelles en cours reliées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements de l'avoir de l'actionnaire. La portion correspondant aux rendements de l'avoir de l'actionnaire est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

Les coûts des immobilisations corporelles en cours sont virés aux immobilisations corporelles en service lorsque la construction est terminée et que les installations sont mises en service.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, la période d'amortissement maximale est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 50 ans
Production thermique, y compris la production nucléaire	15 à 30 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. À la sortie d'immobilisations corporelles réglementées, ces coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est constatée.

Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme liquides ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance varie entre trois et douze mois font l'objet d'un poste distinct sous la rubrique Actif à court terme du bilan.

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût non amorti et de la juste valeur.

Matériaux, combustible et fournitures

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Escomptes et autres crédits reportés liés à la dette à long terme

Les escomptes et les autres crédits reportés liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée des emprunts selon la méthode linéaire.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Il est basé sur les hypothèses les plus probables de la Direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé, à l'âge de départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels.

Aux fins de l'établissement de ses obligations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs, la Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1er janvier 1999 sont amortis sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, qui était de 13 ans au 1er janvier 2005 (13 ans au 1er janvier 2004), selon la méthode linéaire.

- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté aux résultats de l'exercice si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

- Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des titres de participation détenus, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

- La valeur de l'avantage découlant de l'écart entre les cotisations effectivement versées par les employés et leurs cotisations moyennes prévues sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, pour l'exercice, est présentée en réduction du coût des services rendus, à titre de cotisation réputée versée. Ce montant est amorti selon la méthode de l'amortissement des gains et pertes actuariels.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

L'excédent du coût des placements dans les filiales et les coentreprises sur la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis est inscrit comme écart d'acquisition. Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements laissent croire que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Note 1 Principales conventions comptables (suite)

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile. Les méthodes et les périodes d'amortissement utilisées pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels, licences et brevets	méthodes linéaire et à intérêts composés à 3 %	3 à 20 ans
Droits	méthode à intérêts composés à 3 %	40 ans
Études environnementales	méthode à intérêts composés à 3 %	5 ans

Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société, d'obligations émises par le gouvernement du Canada ou d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec. Les titres de la Société sont déduits de la dette à long terme, alors que les autres titres sont présentés aux postes Swaps et fonds d'amortissement.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre.

Instruments dérivés

Dans le cadre de la gestion intégrée de ses risques, Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour gérer ses risques de change et de taux d'intérêt et ses risques de marché, y compris son exposition aux variations du prix de l'énergie et des matières premières. Dans le cas de ses opérations de couverture, la Société documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés à des actifs et à des passifs spécifiques figurant au bilan ou à des opérations prévues ou probables. La Société évalue aussi formellement l'efficacité des relations de couverture au moment de leur mise en place, puis à chaque trimestre.

La comptabilité de couverture est appliquée aux instruments dérivés désignés comme couverture dans les cas où la relation de couverture est considérée efficace. Les différentes relations de couverture dans lesquelles s'engage la Société se détaillent comme suit :

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS À LA DETTE À LONG TERME ET AUX VENTES EN DOLLARS AMÉRICAINS

- Risque de change – Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains sont convertis aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des soldes débiteurs sont présentés aux postes Swaps et fonds d'amortissement, tandis que ceux qui représentent des soldes créditeurs sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux remboursements de la dette à long terme sont inclus dans les résultats au poste Frais financiers, alors que les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux ventes en dollars américains sont reportés à l'échéance et constatés aux résultats au poste Frais financiers dans l'exercice de réalisation des ventes.

- Risque de taux d'intérêt – Les échanges de taux d'intérêt qui découlent des swaps de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les résultats au poste Frais financiers. Les montants correspondants à payer ou à recevoir sont pris en compte au titre d'ajustement des intérêts courus.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS À COURT TERME

- Risque de change – Afin de gérer son exposition au risque de change à court terme, la Société transige des options et des contrats à terme. Ces instruments sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et constatés aux résultats dans la même période que l'élément couvert.

- Risque de taux d'intérêt – La Société utilise aussi des options, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de garantie de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt à court terme. Ces instruments sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et constatés aux résultats dans la même période que l'élément couvert.

- Risques de marché – Afin de gérer son exposition aux risques de marché, la Société transige principalement des options, des swaps sur marchandises et des contrats à terme sur marchandises. Les instruments dérivés utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie ou de l'aluminium sont comptabilisés au coût, et les gains ou pertes y afférents sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne remplit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé, ou si Hydro-Québec met fin à la désignation de la relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. La juste valeur de l'instrument dérivé est alors comptabilisée et reportée pour être incluse dans les résultats des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. Dans le cas où c'est l'élément couvert qui cesse d'exister, les gains ou pertes reportés jusqu'alors sont immédiatement imputés aux résultats.

Dans les cas où le traitement comptable de couverture ne peut être appliqué, les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont constatées aux résultats dans la période où elles surviennent.

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle ces obligations juridiques naissent, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est imputée aux charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont constatées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service, et l'ajustement correspondant du coût de mise hors service est comptabilisé comme partie de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et sur l'échéancier à adopter pour la mise hors service de ces immobilisations corporelles. La Société révise périodiquement l'évaluation de ces flux en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels, ainsi que de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

Note 2 | Modifications de conventions comptables

Récentes modifications

2005

SOCIÉTÉS DE PLACEMENT

Le 1er janvier 2005, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18 du *Manuel de l'ICCA*, intitulée Sociétés de placement. Cette note d'orientation exige que les sociétés de placement comptabilisent leurs placements à la juste valeur dans certains cas où ils auraient normalement été consolidés ou comptabilisés à la valeur de consolidation ou au coût. Des critères sont fournis pour permettre de déterminer si une société devrait être classée comme une société de placement. Les sociétés qui ne remplissent pas ces critères seront tenues de satisfaire aux exigences de consolidation ou aux exigences de comptabilisation de leurs placements à la valeur de consolidation. La note d'orientation fournit également des indications sur les circonstances où il y a lieu d'utiliser la juste valeur dans les états financiers consolidés de la société mère de la société de placement ou de l'entité qui exerce sur elle une influence notable. Depuis l'adoption de cette note d'orientation, les placements en capital-risque détenus par une filiale sont comptabilisés à la juste valeur. Auparavant, ces placements étaient comptabilisés au coût. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Le 1er janvier 2005, Hydro-Québec a appliqué rétroactivement les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 du *Manuel de l'ICCA*, intitulée Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, sans retraiter les chiffres de l'exercice précédent. Cette note d'orientation expose les principes de consolidation applicables à certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par l'exercice des droits de vote. Elle exige la consolidation d'une entité lorsque la société publiante en est le principal bénéficiaire. Le principal bénéficiaire est l'entreprise qui détient des droits variables qui l'amèneront à assumer la majorité des pertes prévues de l'entité à détenteurs de droits variables (EDDV) et/ou qui recevra la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV. La note d'orientation exige également la divulgation de certaines informations lorsque la société publiante détient des droits variables significatifs dans une EDDV qu'elle n'a pas consolidée. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

COMMENT DÉTERMINER SI UN ACCORD EST ASSORTI D'UN CONTRAT DE LOCATION

Le 1er janvier 2005, Hydro-Québec a adopté les recommandations du CPN-150 abrégé, publié par le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA et intitulé Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location. Cet abrégé fournit des indications pour établir si un accord prévoyant une opération ou une série d'opérations liées qui ne revêt pas la forme juridique d'un contrat de location, mais qui confère le droit d'utiliser un actif corporel en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements, entre dans le champ d'application du chapitre 3065 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Contrats de location. Les dispositions de l'abrégé s'appliquent depuis le 1er janvier 2005 aux accords conclus, faisant l'objet d'un engagement, modifiés ou acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

ENTITÉS ASSUJETTIES À LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS – INFORMATIONS À FOURNIR

Le 31 décembre 2005, Hydro-Québec a adopté les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-19 du *Manuel de l'ICCA*, intitulée Entités assujetties à la réglementation des tarifs – informations à fournir. La note d'orientation prévoit la présentation, dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, d'informations sur l'existence, la nature et les effets sur les états financiers consolidés de toute forme de réglementation des tarifs.

2004

RELATIONS DE COUVERTURE

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 du *Manuel de l'ICCA*, intitulée Relations de couverture. Cette note d'orientation établit les conditions d'application de la comptabilité de couverture. Elle traite particulièrement de l'identification, de la désignation, de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture ainsi que de la cessation de l'application de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés utilisés dans la gestion des risques et conformes aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture sont comptabilisés selon la méthode décrite à la note 1. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non conformes à ces critères sont portées aux résultats.

À la suite de l'adoption de la note d'orientation, les relations de couverture ayant cessé d'être admissibles à la comptabilité de couverture ont été comptabilisées en conformité avec les dispositions transitoires prévues. La différence entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments dérivés faisant l'objet de ces relations de couverture a été reportée et est constatée dans les résultats de la même période que les gains, pertes, produits ou charges connexes liés à l'élément couvert à l'origine. Ainsi, pour les relations de couverture résiliées au 1er janvier 2004, la constatation au bilan des instruments dérivés à leur juste valeur a donné lieu à la comptabilisation d'une perte reportée de l'ordre de 65 M$.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations du chapitre 3063 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Dépréciation d'actifs à long terme. Ce chapitre établit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables à la dépréciation d'actifs à long terme, et il précise qu'un actif à long terme doit être soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de recouvrabilité repose sur la comparaison entre la valeur comptable de l'actif et les flux de trésorerie nets prévus non actualisés qui y sont directement associés et qui sont susceptibles de découler de l'utilisation ou de l'éventuelle sortie de cet actif. Si les flux de trésorerie nets prévus non actualisés sont inférieurs à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est constatée, et cette juste valeur devient le nouveau coût de base de l'actif. La juste valeur est établie à partir des flux de trésorerie futurs actualisés si les cours du marché ne sont pas connus. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3110 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette norme exige la constatation et l'évaluation des passifs liés aux obligations juridiques afférentes à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. Le passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est évalué initialement à sa juste valeur dans la période au cours de laquelle cette obligation naît, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Un coût correspondant de mise hors service est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en cause et est amorti sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, le passif est rajusté pour refléter tout changement dû à l'écoulement du temps, à la révision de l'échéancier de mise hors service ou à la révision du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation originale. Conformément à la norme, Hydro-Québec a appliqué ces modifications rétroactivement et les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés.

L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence significative sur le bénéfice net de 2004. Les immobilisations corporelles et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2004 ont augmenté de 43 M$ et de 59 M$ respectivement.

Note 2 Modifications de conventions comptables (suite)

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le 30 juin 2004, Hydro-Québec a adopté les modifications au chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Avantages sociaux futurs. Ces modifications concernent les informations supplémentaires à fournir en vue d'améliorer la compréhension des utilisateurs d'états financiers quant aux obligations des sociétés en matière d'avantages sociaux futurs.

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS ET NORMES GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 1er janvier 2004, Hydro-Québec a adopté les recommandations des chapitres 1100 et 1400 du *Manuel de l'ICCA*, intitulés respectivement Principes comptables généralement reconnus et Normes générales de présentation des états financiers. Le chapitre 1100 décrit ce que sont les PCGR et en indique les sources. De plus, il fournit des indications sur les sources à consulter pour le choix des conventions comptables à employer et pour la détermination des informations à fournir, et ce, lorsqu'un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR, établissant ainsi une nouvelle codification de la hiérarchie des PCGR du Canada. Quant au chapitre 1400, il donne des directives générales sur la présentation des états financiers et précise en quoi consiste une image fidèle selon les PCGR. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Modifications à venir

OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

L'ICCA a publié le chapitre 3831 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Opérations non monétaires, qui remplace le chapitre 3830, aussi intitulé Opérations non monétaires. Cette norme exige qu'un élément d'actif ou de passif non monétaire échangé ou transféré dans le cadre d'une opération non monétaire soit évalué à la juste valeur lorsque le critère de la « substance commerciale » est respecté. Les nouvelles dispositions s'appliquent à toutes les opérations non monétaires engagées dans les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2006. L'adoption des recommandations de ce nouveau chapitre ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

INSTRUMENTS FINANCIERS, COUVERTURES ET RÉSULTAT ÉTENDU

En 2005, l'ICCA a publié les chapitres 3855, 3865 et 1530 du *Manuel de l'ICCA*, intitulés respectivement Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, Couvertures et Résultat étendu.

Le chapitre 3855 précise à quel moment un instrument financier doit être comptabilisé au bilan et à quel montant : dans certains cas, à la juste valeur et, dans d'autres cas, à une valeur fondée sur le coût. Il précise également le mode de présentation des gains et des pertes sur les instruments financiers.

Le chapitre 3865 remplace les directives concernant les relations de couverture qui faisaient auparavant partie de la NOC-13, notamment celles qui avaient trait à la désignation des relations de couverture et à leur documentation. Ces nouvelles recommandations précisent la manière d'appliquer la comptabilité de couverture et les informations que l'entité qui l'applique doit fournir.

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Celui-ci comprend le résultat net ainsi que toutes les variations des capitaux propres au cours d'une période qui découlent d'opérations et d'événements sans rapport avec les propriétaires. Le résultat étendu et ses composantes doivent être présentés dans un état financier ayant la même importance que les autres états financiers.

Ces chapitres s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. La Société examine actuellement l'incidence de l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers consolidés.

Note 3 Effets de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des pratiques comptables adoptées par la Société conformément aux décisions de la Régie relatives aux activités réglementées.

Actifs réglementaires

Les actifs réglementaires sont des coûts engagés au cours de l'exercice ou des exercices précédents, et que la Société prévoit recouvrer auprès de la clientèle au moyen du processus d'établissement des tarifs. Le tableau suivant présente la valeur comptable nette de ces actifs aux 31 décembre :

	Années prévues de recouvrement	2005	2004
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	2006-2015	**258**	239
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique	2006-2010	**131**	51
Coûts liés à l'abrogation du tarif bi-énergie BT	2006-2011	**76**	21
Coûts liés à un projet majeur abandonné	2006-2007	**20**	–
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale	Modalités à déterminer par la Régie	**13**	–
		498	311

COÛTS NETS LIÉS AUX SORTIES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET D'ACTIFS INCORPORELS

À la sortie d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ces derniers, déduction faite de l'amortissement cumulé, ainsi que les coûts de démantèlement associés, déduction faite de la valeur de récupération dans le cas d'actifs non remplacés, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-95 et D-2003-93, qui visent respectivement les activités de transport d'électricité et les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient constatés aux résultats de l'exercice, et le bénéfice net de 2005 aurait été réduit de 19 M$.

COÛTS LIÉS AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les coûts liés à la réalisation du plan, tels que ceux des programmes spécifiques d'économie d'énergie, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période de cinq ans selon la méthode linéaire. Cette période débute l'année qui suit celle où les coûts ont été comptabilisés. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et que débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui touche les activités de distribution d'électricité de la Société, est autorisée par la Régie en vertu des décisions D-2002-25 et D-2002-288. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts liés à la réalisation du plan seraient portés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net de 2005 aurait été réduit de 80 M$.

COÛTS LIÉS À L'ABROGATION DU TARIF BI-ÉNERGIE BT

Les coûts engagés liés à l'abrogation du tarif bi-énergie BT sont comptabilisés dans un compte spécifique et seront amortis linéairement sur une période de cinq ans à compter du 1er avril 2006. Ils sont constitués principalement du déficit occasionné par l'écart entre le coût d'approvisionnement reconnu par la Régie et le prix de l'énergie en vigueur, multiplié par la quantité d'électricité livrée à la clientèle au tarif BT, et ce, pour la période du 1er janvier 2004 au 31 mars 2006. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2004-47 et D-2004-170, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net de 2005 aurait été réduit de 55 M$.

COÛTS LIÉS À UN PROJET MAJEUR ABANDONNÉ

En 2005, un projet relatif au réseau de transport d'électricité a été abandonné. Les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis sur une période de trois ans selon la méthode linéaire. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2002-95, qui vise les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient imputés aux résultats de l'exercice, et le bénéfice net de 2005 aurait été réduit de 20 M$.

ÉCARTS DE COÛTS LIÉS À L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POSTPATRIMONIALE

Depuis le 1er janvier 2005, les écarts en volume et en prix entre les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale réels et les coûts prévus dans les dossiers tarifaires sont comptabilisés dans un compte distinct. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont constatés aux résultats. Les modalités du traitement du solde du compte n'ont pas encore été fixées par la Régie. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2005-34 et D-2005-132, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les écarts seraient imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont constatés, et le bénéfice net de 2005 aurait été réduit de 13 M$.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes liés aux actifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsque la Société juge qu'il n'est plus probable de recouvrer la valeur de ces actifs réglementaires par de futurs ajustements tarifaires, la valeur comptable de ces actifs est portée aux résultats de l'exercice au cours duquel ce jugement est formulé.

Autres pratiques réglementaires

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation octroyée par le gouvernement relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en réduction du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie restante des actifs sortis sauf pour la portion équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode d'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %, est utilisée dans les deux cas. Selon les PCGR, la compensation serait amortie sur la durée de vie des nouvelles immobilisations corporelles construites.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels en cours selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût de la dette et d'une composante associée au rendement de l'avoir de l'actionnaire, ce qui ne serait pas le cas si les activités n'étaient pas réglementées.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Selon les PCGR, ces coûts seraient imputés aux résultats.

Note 4 Amortissement

	2005	2004
Amortissement		
Immobilisations corporelles	**1 688**	1 619
Actifs incorporels	**114**	106
Actifs réglementaires	**51**	50
Radiation de projets	**135**	41
Autres	**52**	54
	2 040	1 870

Note 5 Taxes

	2005	2004
Taxe sur le capital	**330**	324
Taxe sur les services publics[a]	**229**	-
Taxe sur le revenu brut	**-**	249
Taxes municipales, scolaires et autres	**43**	36
	602	609

a) Remplace la taxe sur le revenu brut.

Note 6 Frais financiers

	2005	2004
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	**2 303**	2 374
Amortissement des escomptes et des frais d'émission relatifs aux emprunts	**28**	34
	2 331	2 408
Gain de change	**(1)**	(218)
Frais de garantie relatifs aux emprunts[a]	**156**	162
	155	(56)
Moins		
Frais financiers capitalisés	**249**	226
Revenu net de placements	**23**	15
	272	241
	2 214	2 111

a) Frais de garantie payés à l'actionnaire.

Note 7 Activités abandonnées et actifs destinés à la vente

Le 15 juillet 2005, Hydro-Québec a conclu la vente des principaux actifs détenus par sa filiale HydroSolution, société en commandite, pour une contrepartie en espèces de 92 M$, ce qui a donné lieu à un gain sur disposition de 48 M$. Au moment de la cession, ces actifs se composaient d'immobilisations corporelles de 42 M$. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, HydroSolution fait partie du secteur Distribution.

Au troisième trimestre 2005, Hydro-Québec a présenté comme étant destinés à la vente les actifs et les passifs de sa participation dans la Cross-Sound Cable Company, LLC, qui est classée sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de la présentation de l'information sectorielle. Le 8 novembre 2005, elle a conclu la vente de cette participation pour une contrepartie de 160 M$ US, sous réserve de conditions préalables. La transaction prévoit la cession des parts détenues et le remboursement du prêt consenti par Hydro-Québec à la Cross-Sound Cable Company, LLC.

Hydro-Québec a aussi adopté un plan pour la vente de participations à l'étranger intégrées à la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de la présentation de l'information sectorielle. Par conséquent, les actifs et les passifs s'y rattachant ont été classés comme étant destinés à la vente.

Le 30 juin 2004, Hydro-Québec a vendu sa participation dans Noverco inc. pour une contrepartie en espèces de 900 M$, dégageant un gain sur disposition de 265 M$.

Le tableau suivant présente les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie des participations présentées à titre d'activités abandonnées :

	2005	2004
Résultats		
Produits	**344**	1 135
(Perte) bénéfice avant gains sur disposition	**(45)**	45
Gains sur disposition	**48**	265
Bénéfice provenant des activités abandonnées	**3**	310
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	**105**	226
Activités d'investissement	**44**	(234)
Activités de financement	**(22)**	(85)
Variation des cours de change sur les espèces et quasi-espèces	**8**	7
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	**135**	(86)

Au moment de leur cession, les actifs et les passifs vendus s'établissaient comme suit :

	2005	2004
Espèces et quasi-espèces	–	6
Autres actifs à court terme	–	155
Actifs à long terme	**42**	1 491
Passifs à court terme	–	137
Passifs à long terme	–	1 169
	42	346

Note 8 Immobilisations corporelles

				2005
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	28 727	7 209	3 528	**25 046**
Thermique, y compris la production nucléaire	2 538	1 614	95	**1 019**
Autres	781	315	26	**492**
	32 046	9 138	3 649	**26 557**
Transport				
Postes et lignes	19 511	5 689	527	**14 349**
Autres	2 042	1 120	72	**994**
	21 553	6 809	599	**15 343**
Distribution				
Postes et lignes	10 463	3 620	219	**7 062**
Autres	1 923	1 118	285	**1 090**
	12 386	4 738	504	**8 152**
Construction	51	34	2	**19**
Activités corporatives et autres	1 261	778	34	**517**
	67 297	21 497	4 788	**50 588**

				2004
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	27 523	6 737	3 235	24 021
Thermique, y compris la production nucléaire	2 515	1 479	74	1 110
Autres	806	326	21	501
	30 844	8 542	3 330	25 632
Transport				
Postes et lignes	19 031	5 311	510	14 230
Autres	2 183	1 241	29	971
	21 214	6 552	539	15 201
Distribution				
Postes et lignes	10 104	3 310	176	6 970
Autres	2 047	1 218	184	1 013
	12 151	4 528	360	7 983
Construction	63	48	9	24
Activités corporatives et autres	3 531	1 010	64	2 585
	67 803	20 680	4 302	51 425

Au 31 décembre 2005, la Société avait des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus totalisant 37 M$ (29 M$ au 31 décembre 2004). Ces coûts, pour lesquels elle ne capitalise pas de frais financiers, sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Étant donné que la réalisation de certains des projets visés est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces avant-projets. Au moment des révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets à la date du bilan. Les avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité éventuelle, en fonction des conditions de marché anticipées au moment de la mise en service des équipements, ainsi qu'à leur conformité avec les principes du développement durable et à l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

Note 9 Placements

	Note	2005	2004
Au coût			
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited			
Obligations[a]	23	**54**	55
Autres		**63**	72
		117	127
À la juste valeur			
Capital-risque[b] (au coût en 2004)		**49**	72
		49	72
À la valeur de consolidation			
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	23	**60**	53
CITEQ inc.		**(5)**	–
		55	53
		221	252

a) Ces obligations sont garanties par une hypothèque générale (7,5 %) échéant en 2010, d'une valeur nominale de 59 M$ en 2005 (60 M$ en 2004).

b) La juste valeur du capital-risque s'établissait à 67 M$ au 31 décembre 2004. Le montant brut et le montant net des pertes non réalisées sur les placements détenus par la société de capital-risque s'élevaient tous deux à 26 M$ au 31 décembre 2005. Le montant net des gains réalisés en 2005 s'établit à 6 M$.

Note 10 Swaps et fonds d'amortissement

	2005	2004
Swaps	**2 434**	1 710
Fonds d'amortissement	**–**	4
	2 434	1 714
Moins		
Portion à court terme	**685**	43
	1 749	1 671

Note 11 | Écarts d'acquisition

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition par secteurs sont les suivantes :

	2005		
	Production	Activités corporatives et autres	Total
Solde au début de l'exercice	10	69	**79**
Variation des cours du change	–	4	**4**
Radiation	–	(1)	**(1)**
Transferts aux actifs destinés à la vente	–	(72)	**(72)**
Solde à la fin de l'exercice	10	–	**10**

	2004		
	Production	Activités corporatives et autres	Total
Solde au début de l'exercice	10	288	298
Variation des cours du change	–	1	1
Cession d'une participation	–	(220)	(220)
Solde à la fin de l'exercice	10	69	79

Note 12 | Actifs incorporels

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables			
Logiciels, licences et brevets	809	584	**225**
Droits	110	37	**73**
Études environnementales	126	109	**17**
	1 045	730	**315**
Non amortissables			
Servitudes			**324**
			639

	2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables			
Logiciels, licences et brevets	753	493	260
Droits	111	35	76
Études environnementales	121	102	19
	985	630	355
Non amortissables			
Servitudes			377
			732

Note 13 | Autres éléments d'actif

	Notes	2005	2004
Actifs au titre des prestations constituées	22	**1 020**	865
Actifs réglementaires	3	**498**	311
Frais reportés		**96**	120
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998[a]		**138**	152
Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire[b]		**32**	28
		1 784	1 476

a) Il s'agit de versements de 6 M$ par trimestre jusqu'au 15 janvier 2014 et d'un dernier versement de 1 M$ le 15 avril 2014. Ces versements comprennent des intérêts au taux annuel de 7,2 %.

b) Le 15 novembre 2002, la Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire entrait en vigueur. Cette loi exige que les sociétés d'énergie nucléaire propriétaires de tels déchets au Canada mettent sur pied une société de gestion comme entité juridique distincte et créent un fonds en fiducie auprès d'une institution financière, afin de pourvoir au financement de la mise en œuvre de la proposition de gestion des déchets de combustible nucléaire qui sera retenue par le gouvernement du Canada. Pour s'acquitter des responsabilités financières qui incombent à chacun des propriétaires de déchets de combustible nucléaire, la Société a fait un dépôt initial de 20 M$ dans un fonds en fiducie, dans les dix jours de la date d'entrée en vigueur de la loi. Elle a l'obligation de verser dans ce même fonds en fiducie des sommes additionnelles de 4 M$ par année jusqu'à ce que la société de gestion fixe les montants à verser par chacune des sociétés d'énergie nucléaire. Depuis 2002, la Société effectue tous les versements exigibles. Les sommes sont investies dans des titres négociables à court terme. L'intérêt cumulé sur l'actif fiduciaire revient au fonds en fiducie.

Note 14 | Dette à long terme

Composition et échéances

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance, compte tenu des fonds d'amortissement.

							2005	2004
	Dette de la Société							
Échéance	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Fonds d'amortissement	Total	Filiales et coentreprises	Total	Total
2005	–	–	–	–	–	–	**–**	1 950
2006	1 139	1 716	286	–	3 141	7	**3 148**	3 199
2007	1 179	679	22	(214)	1 666	3	**1 669**	1 987
2008	86	33	1 167	–	1 286	3	**1 289**	1 517
2009	1 998	35	6	(224)	1 815	54	**1 869**	575
2010	694	30	–	(62)	662	22	**684**	–
1 à 5 ans	5 096	2 493	1 481	(500)	8 570	89	**8 659**	9 228
6 à 10 ans	3 030	2 578	557	(148)	6 017	46	**6 063**	6 479
11 à 15 ans	1 907	484	96	(91)	2 396	–	**2 396**	1 375
16 à 20 ans	3 057	2 583	–	(91)	5 549	–	**5 549**	7 183
21 à 25 ans	67	3 397	–	(173)	3 291	–	**3 291**	2 066
26 à 30 ans	5 704	55	–	(56)	5 703	–	**5 703**	2 386
31 à 35 ans	1 776	–	–	(11)	1 765	–	**1 765**	4 562
36 à 40 ans	12	–	–	–	12	–	**12**	285
41 à 45 ans	70	–	–	–	70	–	**70**	12
46 à 50 ans	28	–	–	–	28	–	**28**	82
51 à 55 ans	479	–	–	–	479	–	**479**	–
56 à 60 ans	412	–	–	–	412	–	**412**	859
	21 638[a]	11 590	2 134	(1 070)[b]	34 292[c]	135	**34 427**	34 517
Moins								
Tranche à moins d'un an	1 139	1 716	286	–	3 141	7	**3 148**	1 950
	20 499	9 874	1 848	(1 070)	31 151	128	**31 279**	32 567

a) Comprend 171 M$ et 328 M$ en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit 10,95 % et 10,67 % respectivement. Leur valeur nominale atteindra 282 M$ et 1 729 M$ en 2010 et en 2020 respectivement. D'autres obligations, présentées à leur valeur escomptée, totalisent 1 223 M$ et atteindront une valeur nominale de 1 333 M$ à leur échéance.

b) Les fonds d'amortissement comprennent un fonds spécifique pour la majorité des dettes à escompte considérable. Ce fonds totalisait 407 M$ au 31 décembre 2005 (425 M$ au 31 décembre 2004).

c) Comprend 32 014 M$ d'obligations garanties par le gouvernement du Québec au 31 décembre 2005 (31 349 M$ au 31 décembre 2004).

Note 14 | Dette à long terme (suite)

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des swaps et fonds d'amortissement

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette, qui sont présentés au bilan aux postes Swaps et fonds d'amortissement.

				2005	2004
	Dette à long terme				
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan[a]	Swaps et fonds d'amortissement	Total	Total
Dette de la Société					
Dollars canadiens	20 975	20 975	–	**20 975**	19 073
Dollars américains	8 456	11 183	(2 373)	**8 810**	10 295
Autres devises					
Euros	673	1 155	(48)	**1 107**	1 107
Yens	25 600	337	(1)	**336**	477
Livres sterling	240	546	(12)	**534**	534
Francs suisses	97	96	–	**96**	96
		2 134	(61)	**2 073**	2 214
		34 292	(2 434)	**31 858**	31 582
Filiales et coentreprises[b]		135	–	**135**	1 221
		34 427	(2 434)	**31 993**	32 803

a) Comprend 1 797 M$ de passifs financiers constitués de swaps de devises (1 460 M$ au 31 décembre 2004) et 1 070 M$ de titres d'Hydro-Québec détenus dans les fonds d'amortissement (1 042 M$ au 31 décembre 2004).

b) Dette à long terme constituée de 135 M$ en dollars américains (893 M$ en dollars américains et 328 M$ en unidades de fomento au 31 décembre 2004).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et selon la monnaie au remboursement.

	2005		2004	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
Dette de la Société				
Dollars canadiens	**20 975**	**26 201**	19 073	23 208
Dollars américains	**8 810**	**5 657**[a]	10 295	8 374[a]
Autres devises	**2 073**	–	2 214	–
	31 858	**31 858**	31 582	31 582
Dette des filiales et coentreprises				
Dollars américains	**135**	**135**	893	499
Autres devises	–	–	328	722
	135	**135**	1 221	1 221
	31 993	**31 993**	32 803	32 803

a) De ce montant, 89,8 % couvrait des ventes en dollars américains au 31 décembre 2005 (73,1 % au 31 décembre 2004).

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt d'Hydro-Québec présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

%				2005	2004
Échéance	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	4,67	5,98	4,40	**5,06**	5,87
6 à 10 ans	8,56	7,71	11,65	**8,58**	7,96
11 à 15 ans	10,71	8,32	6,40	**10,21**	8,33
16 à 20 ans	10,25	8,82	–	**9,61**	10,09
21 à 25 ans	6,00	8,79	–	**8,72**	8,46
26 à 30 ans	6,11	–	–	**6,11**	7,77
31 à 35 ans	5,36	–	–	**5,36**	5,99
36 à 40 ans	6,52	–	–	**6,52**	6,41
41 à 45 ans	6,44	–	–	**6,44**	–
46 à 50 ans	–	–	–	–	6,44
51 à 55 ans	6,62	–	–	**6,62**	–
56 à 60 ans	–	–	–	–	6,62
Moyenne pondérée	7,30	8,73	8,40	**7,76**	7,97

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élevait à 19,0 %, ou à 20,0 % après la dette à perpétuité, au 31 décembre 2005 (25,0 % ou 25,9 % après la dette à perpétuité au 31 décembre 2004). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net consolidé de 62 M$ (85 M$ en 2004), si l'on excluait l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 18).

Juste valeur

Au 31 décembre 2005, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec s'établissait à 44 977 M$ (44 024 M$ au 31 décembre 2004). Déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte des swaps, elle s'élevait à 43 715 M$ (42 504 M$ au 31 décembre 2004).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2005, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important de dettes pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés, dont 1 500 M$ US viennent à échéance en 2010. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR).

Note 15 | Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts à engager afin de procéder au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale, ainsi qu'au démantèlement de réservoirs à pétrole et de certaines centrales thermiques.

Hydro-Québec a aussi identifié des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour des centrales thermiques, des lignes et des postes de transport pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé parce qu'elle prévoit utiliser ces actifs pendant une période indéterminée. Il s'agit d'immobilisations corporelles sur lesquelles on ne dispose pas d'une information suffisante pour fixer de façon réaliste le calendrier d'échéances des obligations. Un passif au titre de ces obligations sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle on obtiendra une information suffisante pour établir ce calendrier.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

				2005
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible irradié	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	162	82	20	**264**
Passifs engagés	–	1	–	**1**
Charge de désactualisation	10	9	1	**20**
Passifs réglés	–	–	(3)	**(3)**
Solde à la fin de l'exercice	172	92	18	**282**

				2004
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible irradié	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	140	72	22	234
Passifs engagés	13	3	1	17
Charge de désactualisation	9	7	1	17
Passifs réglés	–	–	(4)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	162	82	20	264

Note 15 | Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Les hypothèses clés sur lesquelles la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondée sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible irradié	Démantèlement d'autres actifs
Montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations (en dollars courants)	463[a]	519[a]	21
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations	Entre 2012 et 2050[a]	Entre 2012 et 2047[a]	Entre 2006 et 2031
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit auquel les flux de trésorerie estimatifs ont été actualisés (%)	6,4	6,4	6,4

a) Lors de la conception de la centrale de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. Elle a entrepris un avant-projet de réfection de la centrale afin d'évaluer si une prolongation de sa durée de vie utile pour une période additionnelle de 25 ans était réalisable. Si le projet de réfection n'était pas réalisé, la Direction pourrait devancer de quelques années la désaffectation de la centrale, pour des raisons techniques et économiques. Dans l'attente de la décision, les états financiers consolidés reflètent une fin de vie utile prévue en 2011 aux fins du calcul de l'amortissement de la centrale et des coûts afférents de mise hors service. Par conséquent, lorsque la décision concernant la réfection sera prise, les flux de trésorerie estimatifs non actualisés et l'échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations pourraient changer, de sorte que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les coûts de mise hors service ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation qui sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourraient augmenter ou diminuer de façon importante en fonction de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente à la méthode utilisée pour le calcul de l'amortissement. Au 31 décembre 2005, la valeur nette comptable de la centrale de Gentilly-2 s'élevait à 623 M$ (692 M$ au 31 décembre 2004). En fonction des hypothèses clés établies, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations relatives au démantèlement de la centrale nucléaire et à l'évacuation du combustible irradié s'élèveront respectivement à 911 M$ et à 1 122 M$, compte tenu d'un taux d'inflation de 2 %. Toutefois, la constitution des portions restantes de ces obligations est prévue s'échelonner sur des périodes de 45 ans et de 42 ans respectivement.

Note 16 | Autres passifs à long terme

	Note	2005	2004
Gain de change reporté		**1 454**	1 272
Passif au titre des prestations constituées	22	**497**	452
Créditeurs		**126**	259
Escomptes et autres crédits reportés liés à la dette à long terme		**322**	205
Gestion du risque de crédit		**149**	173
		2 548	2 361

Note 17 | Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, d'un montant de 325 M$ US (325 M$ US au 31 décembre 2004), portent intérêt à un taux basé sur le LIBOR, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. En 2005, aucune tranche n'a été rachetée. En 2004, une tranche de 15 M$ US a été rachetée sur le marché secondaire et, par la suite, annulée. Divers instruments dérivés, comptabilisés à la juste valeur, sont utilisés pour atténuer le risque de change.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur de ces billets s'établissait à 383 M$ (370 M$ au 31 décembre 2004). Aux 31 décembre 2005 et 2004, le LIBOR des billets à perpétuité s'élevait à 4,2 % et à 2,1 % respectivement.

Note 18 | Instruments financiers

Instruments dérivés

Hydro-Québec transige des swaps de devises et des contrats à terme qui lui permettent de gérer le risque de change rattaché aux remboursements du principal de la dette à long terme, aux versements d'intérêts et aux ventes en dollars américains. Parmi les swaps de devises, certains prévoient des échanges de taux d'intérêt ayant pour but de modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps et des contrats à terme, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2033, indique une juste valeur positive de 8 M$ (juste valeur positive de 167 M$ au 31 décembre 2004).

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens et en devises.

						2005[a]	2004[a]
Échéance	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total	Total
Swaps							
Dollars canadiens	630	(476)	25	(2 019)	(3 386)	**(5 226)**	(4 136)
Dollars américains	(616)	11	(31)	1 640	2 613	**3 617**	2 191
Autres devises							
Yens	23 600	1 000	1 000	–	–	**25 600**	36 500
Euros	612	–	61	–	–	**673**	673
Livres sterling	–	240	–	–	–	**240**	240
Francs suisses	97	–	–	–	–	**97**	97
Unidades de fomento (pesos chiliens indexés)	–	–	–	–	–	–	(11)
Contrats à terme							
Dollars américains	477	–	–	–	–	**477**	1 774

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à débourser.

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. Afin de gérer l'exposition au risque de change, elle a transigé des options et des contrats à terme sur devises étrangères d'un montant nominal de 731 M$, soit 389 M$ sous forme de contrats d'achat à terme et 342 M$ sous forme de contrats de vente à terme (1 588 M$ en 2004, soit 1 161 M$ de contrats d'achat et 427 M$ de contrats de vente). Pour gérer la fluctuation des taux d'intérêt, elle a transigé des options, des swaps et des contrats de garantie de taux d'intérêt. À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net de 55 M$ (50 M$ en 2004). Enfin, Hydro-Québec a transigé des options, des swaps et des contrats à terme sur marchandises totalisant 136 500 tonnes d'aluminium (292 275 tonnes d'aluminium en 2004) pour gérer son risque de variation du prix des matières premières.

Hydro-Québec utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie et à des fins de négociation en vue de profiter d'occasions d'affaires sur les marchés hors Québec. Elle a transigé des swaps d'électricité pour 0,3 TWh (1,3 TWh en 2004) pour couvrir ce risque.

La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques présentés dans le tableau suivant. De ces justes valeurs, (99 M$) viendront à échéance en 2006 et 20 M$ en 2007.

	2005		2004	
	Valeur comptabilisée	Juste valeur	Valeur comptabilisée	Juste valeur
Risque de change				
Contrats de change à terme et options				
Actifs financiers	–	**8**	15	47
Passifs financiers	–	**(43)**	(22)	(101)
	–	**(35)**	(7)	(54)
Risque de taux d'intérêt				
Conventions de garantie, options et swaps				
Actifs financiers	**24**	**39**	5	2
Passifs financiers	**(3)**	**(4)**	(10)	(15)
	21	**35**	(5)	(13)
Risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières				
Contrats à terme, options et swaps				
Actifs financiers	**16**	**16**	12	12
Passifs financiers	**(2)**	**(95)**	(11)	(107)
	14	**(79)**	1	(95)
	35	**(79)**	(11)	(162)

Autres instruments financiers

La valeur comptable des placements, des débiteurs, du remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998, du fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer, des dividendes à payer et des intérêts courus se rapproche de leur juste valeur. Au 31 décembre 2005, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les placements à court terme s'établissait à 3,26 % (2,26 % au 31 décembre 2004), alors que, pour les emprunts à court terme, il était de 2,81 % (3,16 % au 31 décembre 2004).

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la cote de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est aussi réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite la concentration de risques de crédit et d'un programme d'évaluation du crédit des contreparties, ainsi que par l'adoption de limites de crédit, au besoin. Au 31 décembre 2005, aucune contrepartie n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec relativement à des placements et à des produits dérivés.

De plus, Hydro-Québec est exposée à un risque de crédit lié aux débiteurs, dont la concentration est toutefois limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important.

Note 19 | Participations dans des coentreprises

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent les participations gérées par les divisions Hydro-Québec Technologie et développement industriel et Hydro-Québec Production ainsi que les participations dans diverses coentreprises à l'étranger, principalement par l'intermédiaire d'Hydro-Québec International.

	2005	2004
Résultats		
Produits	**33**	21
Charges et frais financiers	**130**	59
Activités abandonnées	**10**	46
(Perte nette) bénéfice net	**(87)**	8
Bilans		
Actif à court terme	**56**	44
Actif à long terme	**295**	383
Passif à court terme	**56**	43
Passif à long terme	**114**	87
Part des actionnaires sans contrôle	**–**	27
Actif net	**181**	270
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	**(35)**	(45)
Activités d'investissement	**(4)**	(8)
Activités de financement	**36**	31
Activités abandonnées	**9**	(15)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	**6**	(37)

Note 20 | Avoir de l'actionnaire

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune, dont 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement des escomptes et des frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours de la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2005, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 1 126 M$ (1 350 M$ en 2004), soit une somme inférieure au montant maximal susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

Note 21 | Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2005	2004
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	**35**	(176)
Matériaux, combustible et fournitures	**(24)**	(9)
Créditeurs et charges à payer	**273**	183
Intérêts courus	**(16)**	6
	268	4
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**28**	366
Espèces et quasi-espèces versées durant l'exercice		
Intérêts versés	**2 245**	2 268

Note 22 | Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite offert par la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

La Société offre également d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance-vie et d'assurance-maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance-salaire non contributifs qui fournissent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance-vie collective supplémentaire, dont la capitalisation est partielle.

Les régimes d'avantages sociaux de la Société sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite a pris effet le 30 décembre 2004, et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 30 décembre 2007.

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs de la Société :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2005	2004	2005	2004
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	**10 256**	8 628	**688**	591
Coût des services rendus	**331**	288	**31**	26
Prestations versées et remboursements	**(387)**	(353)	**(39)**	(37)
Intérêts sur les obligations	**616**	568	**42**	39
Pertes actuarielles	**1 109**	1 125	**115**	69
Solde à la fin de l'exercice	**11 925**	10 256	**837**	688
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	**9 982**	9 217	**49**	49
Rendement réel des actifs	**1 387**	1 088	**2**	2
Cotisations des employés	**38**	38	**–**	–
Cotisations courantes de la Société	**307**	25	**9**	5
Cotisation d'équilibre de la Société	**34**	–	**–**	–
Prestations versées et remboursements	**(387)**	(353)	**(9)**	(7)
Frais d'administration	**(30)**	(33)	**–**	–
Solde à la fin de l'exercice	**11 331**	9 982	**51**	49
Déficit à la fin de l'exercice	**(594)**	(274)	**(786)**	(639)
Coût non amorti des services passés	**295**	339	**–**	–
Perte actuarielle nette non amortie	**2 536**	2 169	**181**	65
(Actif transitoire non amorti) obligation transitoire non amortie	**(1 217)**	(1 369)	**108**	122
Actif (passif) au titre des prestations constituées	**1 020**	865	**(497)**	(452)

Informations complémentaires sur les actifs des régimes

En fin d'exercice, la composition des actifs du Régime de retraite à la juste valeur était la suivante :

%	2005	2004
Actions	**55**	55
Obligations	**31**	31
Placements immobiliers	**5**	5
Autres	**9**	9
	100	100

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société ainsi que par certaines sociétés qui lui sont apparentées. Ces titres se classent dans les catégories d'actifs suivantes :

	2005	2004
Régime de retraite		
Obligations	**763**	656
Placements à court terme	**–**	1
	763	657
Autres régimes		
Obligations	**32**	32
Placements à court terme	**14**	11
	46	43

Sommes versées en espèces

Les sommes versées en espèces par la Société au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités en vertu des régimes non capitalisés. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2005	2004
Cotisations de la Société		
Régime de retraite	**341**	25
Autres régimes capitalisés	**9**	5
Prestations versées		
Régimes non capitalisés	**32**	30
Sommes versées en espèces	**382**	60

Le 15 décembre 2003, la Société et ses employés ont recommencé à cotiser au Régime de retraite. Les taux de cotisations salariales et patronales augmentent respectivement de 1 % et de 1,8 % par année, pour atteindre un maximum de 5,2 % du salaire admissible. En 2005, les cotisations étaient de 2 % du salaire admissible au Régime de retraite pour les employés, et de 3,6 % pour la Société (1 % et 1,8 % respectivement en 2004). Par ailleurs, à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle de capitalisation du 30 décembre 2004 à la Régie des rentes du Québec, la Société a versé en 2005 une cotisation supplémentaire de 254 M$ pour couvrir le coût des services courants ainsi qu'une cotisation d'équilibre de 34 M$ pour combler le déficit actuariel.

Note 22 | Avantages sociaux futurs (suite)

Composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2005	2004	**2005**	2004
Coût des services rendus[a], déduction faite des cotisations des employés	**293**	227	**31**	26
Frais d'administration[b]	**30**	33	**–**	–
Intérêts sur les obligations	**616**	568	**42**	39
Rendement réel des actifs	**(1 387)**	(1 088)	**(2)**	(2)
Pertes actuarielles	**1 109**	1 125	**115**	69
Coût avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	**661**	865	**186**	132
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	**703**	364	**–**	–
Écart entre les pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées et les pertes actuarielles constatées	**(1 070)**	(1 125)	**(114)**	(71)
Écart entre le montant des redressements dus aux modifications de régimes et l'amortissement du coût des services passés	**44**	52	**–**	–
Amortissement de (l'actif transitoire) l'obligation transitoire	**(152)**	(152)	**14**	14
	(475)	(861)	**(100)**	(57)
Coût constaté de l'exercice	**186**	4	**86**	75

a) Pour le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.
b) Les frais d'administration imputables au Régime de retraite sont entièrement facturés par la Société.

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée.

	Régime de retraite		Autres régimes	
%	**2005**	2004	**2005**	2004
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	**5,30**	6,03	**5,30**	6,03
Taux de croissance des salaires[a]	**3,89**	3,87	**–**	–
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	**6,03**	6,67	**6,03**	6,67
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	**6,52**	6,86	**3,68**	3,53
Taux de croissance des salaires[a]	**3,87**	3,41	**–**	–

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2005, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 8,60 % en 2006. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera linéairement pour atteindre le taux ultime de 4,30 % en 2016. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait les incidences suivantes sur les résultats de 2005 :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice	5	(4)
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	53	(43)

Note 23 | Engagements et éventualités

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CF(L)Co) ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1er novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2005, la Société avait pris des engagements en vertu de 98 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 3 697 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 13 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2033. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, la Société prévoit effectuer les paiements suivants au cours des cinq prochains exercices :

2006	732
2007	1 116
2008	1 130
2009	1 159
2010	1 231

Garanties

Dans le cadre de ses activités reliées aux transactions d'énergie sur les marchés hors Québec, Hydro-Québec accorde des garanties à des tiers pour les indemniser. Ces garanties sont émises en vertu d'ententes à long terme et d'ententes régissant sa participation aux marchés organisés. Ces derniers exigent de chacun des participants des garanties lui permettant de faire face à ses obligations advenant le défaut de paiement d'un autre participant. Hydro-Québec accorde aussi des garanties dans le cadre de ses activités à l'international et dans le domaine des électrotechnologies.

Au 31 décembre 2005, la responsabilité potentielle maximale d'Hydro-Québec au titre des lettres de crédit ou des cautionnements s'élevait à 419 M$. De ce montant, 319 M$ concernent les achats d'énergie, et un passif de 25 M$ a été comptabilisé à cet égard. Certaines garanties viennent à échéance entre 2006 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de titres obligataires à l'extérieur du Canada, la Société s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. La Société n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, la Société aurait l'option de rembourser les titres en question.

En vertu de l'entente avec la CF(L)Co, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Il est cependant impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser, parce que l'entente ne précise pas de montant maximal et que le montant à verser dépendrait de l'issue d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Jusqu'à maintenant, la Société n'a pas eu à faire de versement en vertu de cette entente.

En 2004, Hydro-Québec a fourni des garanties à l'acquéreur de sa participation dans Noverco inc. concernant l'ensemble de ses déclarations à la convention de vente pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2006, pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé. De plus, elle a garanti les passifs fiscaux additionnels jusqu'à l'expiration d'une période de 60 jours suivant la date à laquelle les autorités n'ont plus le droit d'établir une cotisation fiscale.

Investissements

La Société prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4 G$ en 2006.

Ententes conclues avec les Autochtones et les municipalités régionales de comté

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les Autochtones et avec les municipalités régionales de comté relativement à des projets d'investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels. Les engagements relatifs à ces ententes sont comptabilisés au poste Dette à long terme lorsqu'ils répondent à la définition d'un passif, et la contrepartie est comptabilisée aux postes Immobilisations corporelles et Actifs incorporels correspondants.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des décaissements qui pourraient découler de ces litiges. Elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Note 24 | Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec effectue diverses opérations commerciales avec le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

Les autres opérations avec le gouvernement du Québec sont décrites ailleurs dans les états financiers consolidés.

Note 25 | Informations sectorielles

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres à des fins de présentation. En 2005, les activités d'Hydro-Québec International ainsi que celles d'Hydro-Québec Pétrole et gaz ont été regroupées sous la rubrique Activités corporatives et autres, et les informations correspondantes de l'exercice précédent ont été reclassées en conséquence.

Production : Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société. La division réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. Elle fournit à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport d'électricité de la Société au Québec et le réseau de télécommunications connexe.

Distribution : Hydro-Québec Distribution développe et exploite le réseau de distribution de la Société et exerce les activités liées à la vente et aux services à la clientèle québécoise. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

Note 25 Informations sectorielles (suite)

Construction : Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie et de construction liés à des aménagements hydroélectriques partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, où la Société d'énergie de la Baie James assume cette responsabilité. Hydro-Québec Équipement réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

Activités corporatives et autres : Sont regroupées sous cette rubrique les activités corporatives, qui englobent principalement les services financiers, les ressources humaines, les affaires corporatives et les activités du Centre de services partagés, notamment l'approvisionnement, les services informatiques et les télécommunications de service. Sont aussi comprises les activités d'Hydro-Québec Technologie et développement industriel, soit la recherche et le soutien technique, le développement industriel des technologies d'Hydro-Québec ainsi que l'investissement en capital-risque. Les activités d'Hydro-Québec International ainsi que celles d'Hydro-Québec Pétrole et gaz y sont également incluses.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que les conventions décrites aux notes 1 et 3.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport déterminés conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats et l'actif par secteurs ainsi que de l'information d'ordre géographique :

Secteurs

							2005
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles	Total
Produits							
Clients externes	1 708	28	9 181	6	16	(49)	**10 890**
Intersectoriels	4 532	2 550	55	2 053	921	(10 111)	**–**
Amortissement	880	575	489	5	91	–	**2 040**
Frais financiers	1 050	727	384	–	52	1	**2 214**
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 873	369	172	5	(162)	(8)	**2 249**
Activités abandonnées	–	–	58	–	(55)	–	**3**
Bénéfice net (perte nette)	1 873	369	230	5	(217)	(8)	**2 252**
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 780	793	645	6	58	–	**3 282**
Sans effet sur la trésorerie	8	12	8	–	–	–	**28**
Actif total	27 482	16 329	10 556	242	6 055	(232)	**60 432**

Secteurs

							2004
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles	Total
Produits							
Clients externes	1 293	18	8 987	9	93	(1)	10 399
Intersectoriels	4 607	2 529	55	1 960	890	(10 041)	–
Amortissement	723	587	447	5	108	–	1 870
Frais financiers	1 016	679	345	–	70	1	2 111
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 661	409	275	4	(171)	(53)	2 125
Activités abandonnées	–	–	12	–	298	–	310
Bénéfice net (perte nette)	1 661	409	287	4	127	(53)	2 435
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 820	586	601	12	53	–	3 072
Sans effet sur la trésorerie	350	10	6	–	–	–	366
Actif total	26 469	16 056	10 279	246	5 295	(227)	58 118

Informations d'ordre géographique

		2005		2004
	Produits	Immobilisations corporelles, actifs incorporels et écarts d'acquisition	Produits	Immobilisations corporelles, actifs incorporels et écarts d'acquisition
Québec	**9 178**	**50 986**	9 032	49 827
Canada, hors Québec	**259**	**25**	127	22
États-Unis	**1 387**	**37**	1 158	230
Chili	**–**	**–**	2	1 685
Autres pays	**66**	**189**	80	472
	10 890	**51 237**	10 399	52 236

Note 25 | Informations sectorielles (suite)

Construction : Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie et de construction liés à des aménagements hydroélectriques partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, où la Société d'énergie de la Baie James assume cette responsabilité. Hydro-Québec Équipement réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

Activités corporatives et autres : Sont regroupées sous cette rubrique les activités corporatives, qui englobent principalement les services financiers, les ressources humaines, les affaires corporatives et les activités du Centre de services partagés, notamment l'approvisionnement, les services informatiques et les télécommunications de service. Sont aussi comprises les activités d'Hydro-Québec Technologie et développement industriel, soit la recherche et le soutien technique, le développement industriel des technologies d'Hydro-Québec ainsi que l'investissement en capital-risque. Les activités d'Hydro-Québec International ainsi que celles d'Hydro-Québec Pétrole et gaz y sont également incluses.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que les conventions décrites aux notes 1 et 3.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport déterminés conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats et l'actif par secteurs ainsi que de l'information d'ordre géographique :

Secteurs

							2005
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles	Total
Produits							
Clients externes	1 708	28	9 181	6	16	(49)	**10 890**
Intersectoriels	4 532	2 550	55	2 053	921	(10 111)	**–**
Amortissement	880	575	489	5	91	–	**2 040**
Frais financiers	1 050	727	384	–	52	1	**2 214**
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 873	369	172	5	(162)	(8)	**2 249**
Activités abandonnées	–	–	58	–	(55)		**3**
Bénéfice net (perte nette)	1 873	369	230	5	(217)	(8)	**2 252**
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 780	793	645	6	58	–	**3 282**
Sans effet sur la trésorerie	8	12	8	–	–	–	**28**
Actif total	27 482	16 329	10 556	242	6 055	(232)	**60 432**

Secteurs

							2004
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles	Total
Produits							
Clients externes	1 293	18	8 987	9	93	(1)	10 399
Intersectoriels	4 607	2 529	55	1 960	890	(10 041)	–
Amortissement	723	587	447	5	108	–	1 870
Frais financiers	1 016	679	345	–	70	1	2 111
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 661	409	275	4	(171)	(53)	2 125
Activités abandonnées	–	–	12	–	298	–	310
Bénéfice net (perte nette)	1 661	409	287	4	127	(53)	2 435
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 820	586	601	12	53	–	3 072
Sans effet sur la trésorerie	350	10	6	–	–	–	366
Actif total	26 469	16 056	10 279	246	5 295	(227)	58 118

Informations d'ordre géographique

		2005		2004
	Produits	Immobilisations corporelles, actifs incorporels et écarts d'acquisition	Produits	Immobilisations corporelles, actifs incorporels et écarts d'acquisition
Québec	**9 178**	**50 986**	9 032	49 827
Canada, hors Québec	**259**	**25**	127	22
États-Unis	**1 387**	**37**	1 158	230
Chili	–	–	2	1 685
Autres pays	**66**	**189**	80	472
	10 890	**51 237**	10 399	52 236

Données financières consolidées

M$	2005	2004	2003	2002	2001
RÉSULTATS					
Produits	**10 890**	10 399	10 258	11 905	11 251
Charges					
Exploitation	**2 294**	2 216	2 126	2 083	2 005
Achats d'électricité et de combustible	**1 485**	1 465	1 381	3 023	2 777
Amortissement	**2 040**	1 870	1 775	1 858	1 710
Taxes	**602**	609	570	540	552
	6 421	6 160	5 852	7 504	7 044
Bénéfice d'exploitation	**4 469**	4 239	4 406	4 401	4 207
Frais financiers	**2 214**	2 111	2 529	2 806	3 687
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant part des actionnaires sans contrôle	**2 255**	2 128	1 877	1 595	520
Part des actionnaires sans contrôle	**6**	3	2	4	3
Bénéfice provenant des activités poursuivies	**2 249**	2 125	1 875	1 591	517
Activités abandonnées	**3**	310	63	(6)	74
Bénéfice net	**2 252**	2 435	1 938	1 585	591*
SOMMAIRE DES BILANS					
Actif total	**60 432**	58 118	57 823	59 247	58 812
Dette à long terme	**31 279**	32 567	34 402	36 754	37 313
Avoir de l'actionnaire	**17 376**	16 220	15 128	14 208	13 473
INVESTISSEMENTS ANNUELS AU TITRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVEC EFFET SUR LA TRÉSORERIE					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	**3 282**	3 072	2 740	2 239	1 740
Autres	**161**	(943)	(43)	1	(10)
Total des investissements	**3 443**	2 129	2 697	2 240	1 730
RATIOS FINANCIERS					
Couverture des intérêts[a]	**1,95**	1,77	1,70	1,61	1,44
Taux de capitalisation (%)[b]	**34,2**	32,8	29,8	26,2	24,8
Taux d'autofinancement (%)[c]	**56,9**	75,3	57,3	72,8	50,6
Rendement de l'avoir propre (%)[d]	**13,4**	15,5	13,2	11,5	4,4*
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies (%)[e]	**20,7**	20,4	18,3	13,4	4,6*

* *N'eût été les ajustements relatifs à l'application rétroactive de la norme sur la conversion des devises étrangères, les données présentées montreraient un bénéfice net de 1 108 M$, un taux de rendement de l'avoir propre de 7,6 % et une marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies de 9,2 %.*

a) Quotient du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements par la dépense brute d'intérêts.

b) Quotient de l'avoir de l'actionnaire par la somme de l'avoir de l'actionnaire, de la dette à long terme, de la dette à perpétuité, des emprunts à court terme et de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme diminuée des swaps et fonds d'amortissement.

c) Quotient des liquidités provenant de l'exploitation des activités poursuivies diminuées des dividendes versés par la somme des investissements, de l'échéance de la dette à long terme et du rachat des fonds d'amortissement.

d) Quotient du bénéfice net par l'avoir de l'actionnaire moyen de l'année.

e) Quotient du bénéfice net provenant des activités poursuivies par les produits.

Note : Pour l'ensemble des sections Revue quinquennale et Données financières trimestrielles consolidées, certaines données des années antérieures ont été reclassées pour respecter la présentation de l'exercice courant.

Données d'exploitation

	2005	2004	2003	2002	2001
GWh					
Ventes d'électricité					
Au Québec					
Domestique et agricole	**57 024**	58 002	57 217	53 231	50 850
Générale et institutionnelle	**33 639**	33 137	32 314	31 695	30 360
Industrielle	**73 516**	69 722	72 546	68 535	66 343
Autres	**4 998**	5 026	5 014	5 111	4 659
	169 177	165 887	167 091	158 572	152 212
Hors Québec					
Canada et États-Unis (long terme)	**2 068**	1 930	2 047	2 219	3 691
Canada et États-Unis (court terme)	**13 274**	12 462	13 739	51 980	38 698
	15 342	14 392	15 786	54 199	42 389
Ventes totales d'électricité	**184 519**	180 279	182 877	212 771	194 601
M$					
Produits des ventes d'électricité					
Au Québec					
Domestique et agricole	**3 675**	3 690	3 504	3 246	3 131
Générale et institutionnelle	**2 295**	2 234	2 096	2 058	1 973
Industrielle	**2 896**	2 751	2 742	2 577	2 482
Autres	**255**	247	236	231	217
	9 121	8 922	8 578	8 112	7 803
Hors Québec					
Canada et États-Unis (long terme)	**174**	179	207	233	288
Canada et États-Unis (court terme)	**1 290**	905	1 138	3 233	2 794
	1 464	1 084	1 345	3 466	3 082
Produits totaux des ventes d'électricité	**10 585**	10 006	9 923	11 578	10 885
Aux 31 décembre					
Nombre d'abonnements au Québec					
Domestique et agricole	**3 450 455**	3 399 776	3 343 271	3 295 544	3 257 361
Générale et institutionnelle	**283 616**	282 748	281 997	281 696	280 796
Industrielle	**12 796**	13 117	13 383	13 509	13 215
Autres	**5 643**	5 634	5 812	5 793	5 919
Nombre total d'abonnements	**3 752 510**	3 701 275	3 644 463	3 596 542	3 557 291
kWh par abonnement					
Consommation annuelle moyenne au Québec					
Domestique et agricole	**16 649**	17 203	17 237	16 247	15 680
Générale et institutionnelle	**118 789**	117 352	114 651	112 695	108 061
Industrielle	**5 674 063**	5 262 038	5 395 359	5 129 097	5 045 862
Autres	**886 406**	878 211	864 110	872 780	785 666

Données d'exploitation

	2005	2004	2003	2002	2001
MW					
Puissance installée[a]					
Centrales hydroélectriques	**32 299**	31 622	31 347	30 392	30 386
Centrales thermiques classiques	**1 595**	1 593	1 592	1 592	1 591
Centrale nucléaire	**675**	675	675	675	675
Parc éolien	**2**	2	2	2	2
Puissance installée totale	**34 571**	33 892	33 616	32 661	32 654
GWh					
Besoins globaux d'énergie[b]	**200 179**	193 025	194 792	192 916	186 645
MW					
Besoins québécois de puissance à la pointe[c]	**33 636**	34 956	36 268	34 989	30 080
km					
Lignes aériennes et souterraines					
Transport	**32 544**	32 487	32 434	32 314	32 273
Distribution[d]	**108 344**	107 423	106 568	105 871	105 352
	140 888	139 910	139 002	138 185	137 625

a) En plus de la puissance installée de ses propres centrales, Hydro-Québec dispose de la majeure partie de la production de la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW, et de toute la production de cinq parcs éoliens qui comprennent 196 aérogénérateurs d'une puissance installée totale de 210 MW.

b) Les besoins globaux d'énergie comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.

c) Besoins pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible. Pour l'hiver 2005-2006, la pointe est survenue le 27 février 2006 à 18 h.

d) Ces données comprennent les réseaux autonomes, mais excluent les réseaux privés, les lignes en construction et le réseau à 44 kV (transport).

Autres données

	2005	2004	2003	2002	2001
%					
Hausses tarifaires					
Hausses moyennes	**1,3**	4,1	–	–	–
Taux d'inflation	**2,2**	1,9	2,8	2,2	2,5
Effectif[a]					
Permanent au 31 décembre	**19 009**	18 835	18 317	18 025	17 679
Temporaire (moyenne annuelle)	**3 577**	3 567	3 596	3 632	3 545
Féminin (%)	**29,8**	29,4	28,9	28,5	28,3

a) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

Données financières trimestrielles consolidées

M$	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	2005 Exercice
				(non vérifiées)	(vérifiées)
Produits	3 136	2 464	2 465	2 825	**10 890**
Charges					
Exploitation	542	593	567	592	**2 294**
Achats d'électricité et de combustible	332	344	391	418	**1 485**
Amortissement	483	450	471	636	**2 040**
Taxes	152	115	161	174	**602**
	1 509	1 502	1 590	1 820	**6 421**
Bénéfice d'exploitation	1 627	962	875	1 005	**4 469**
Frais financiers	585	570	537	522	**2 214**
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant part des actionnaires sans contrôle	1 042	392	338	483	**2 255**
Part des actionnaires sans contrôle	3	1	1	1	**6**
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 039	391	337	482	**2 249**
Activités abandonnées	15	11	54	(77)	**3**
Bénéfice net	1 054	402	391	405	**2 252**

M$	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	2004 Exercice
				(non vérifiées)	(vérifiées)
Produits	3 028	2 189	2 304	2 878	10 399
Charges					
Exploitation	531	510	517	658	2 216
Achats d'électricité et de combustible	416	433	312	304	1 465
Amortissement	437	441	455	537	1 870
Taxes	150	149	152	158	609
	1 534	1 533	1 436	1 657	6 160
Bénéfice d'exploitation	1 494	656	868	1 221	4 239
Frais financiers	415	563	558	575	2 111
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant part des actionnaires sans contrôle	1 079	93	310	646	2 128
Part des actionnaires sans contrôle	1	1	1	–	3
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 078	92	309	646	2 125
Activités abandonnées	22	283	5	–	310
Bénéfice net	1 100	375	314	646	2 435

Thierry Vandal
Président-directeur général

Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive aux affaires corporatives et secrétaire générale

Élie Saheb
Vice-président exécutif à la technologie

Daniel Garant
Vice-président exécutif aux finances et chef des services financiers

Maurice Charlebois
Vice-président exécutif aux ressources humaines et aux services partagés

Conseil d'administration

Michael L. Turcotte[a,b,c,d,e,f,g,h,i,j,k]
Président du Conseil d'administration,
Hydro-Québec

Normand Bergeron
Sous-ministre des Ressources naturelles
et de la Faune, gouvernement du Québec

Joseph Benarrosh[d,f]
Président, JJDS Capital inc.

Gaston Blackburn[c,g]
Président, G. Blackburn inc.

Andrée Corriveau[d,j]
Présidente, Extensio inc.

Bernard Gaudreault[b,k]
Administrateur

Norman E. Hébert jr.[b,i,k]
Président et chef de la direction,
Groupe Park Avenue

Régis Labeaume[b,j]
Président-directeur général,
Fondation de l'entrepreneurship

Louis Lagassé[a,e,f,g,j]
Président du conseil et Chef de la Direction,
Media5 Corporation

Thierry Vandal[a,b,c,d,e,f,g,h,i,j]
Président-directeur général,
Hydro-Québec

Yvon Lamontagne[a,e,k]
Président du Conseil d'administration,
SCOR Canada Reinsurance Company

Paul Larocque[c,g]
Maire, Bois-des-Filion

Jacques Leblanc[a,k]
Président, Gestion Jacques Leblanc inc.

Michel Noël de Tilly[b,k]
Administrateur

Michel Plessis-Bélair[a,e,f]
Vice-président du conseil
et chef des services financiers,
Power Corporation du Canada

Marie-France Poulin[c,h,j]
Vice-présidente exécutive, Groupe Camada inc.

Marie-Anne Tawil
Présidente, Les Investissements Iron Hill Inc.

Comités du Conseil d'administration

a Comité exécutif
b Comité Distribution
c Comité de l'environnement et de la responsabilité sociale
d Comité d'éthique et de régie d'entreprise
e Comité des finances
f Comité de gestion financière du régime de retraite
g Comité Production
h Comité des ressources humaines
i Comité Technologie
j Comité Transport
k Comité de vérification

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec adopte des pratiques alignées sur les principes évoqués dans la nouvelle réglementation en matière de gouvernance d'entreprise. Il souscrit aux mesures prescrites par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans la mesure où elles sont applicables à une société d'État telle qu'Hydro-Québec même si, sur le plan juridique, l'entreprise n'est pas tenue de s'y soumettre puisqu'elle n'est pas cotée en Bourse.

Mandat

Le Conseil administre les affaires de l'entreprise conformément à la *Loi sur Hydro-Québec* et ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur les compagnies*. Ses fonctions les plus importantes sont énoncées au *Règlement numéro 633 d'Hydro-Québec concernant l'exercice du pouvoir du conseil d'administration d'Hydro-Québec et d'autres mesures administratives s'appliquant à la Société*. Elles consistent notamment à analyser et à adopter le Plan stratégique, qui contient les grandes orientations de l'entreprise, et le Plan d'affaires annuel, qui présente les budgets de chaque division et unité, ainsi qu'à fixer les objectifs annuels de performance de l'entreprise. Elles comprennent également la revue mensuelle des résultats financiers et la revue quadrimestrielle des résultats de gestion, l'évaluation périodique de la gestion intégrée des risques d'entreprise ainsi que la sélection et l'évaluation des membres de la Haute direction. De plus, le Conseil reçoit et analyse régulièrement les rapports d'activité, les résultats financiers et les rapports de reddition de comptes des filiales.

Indépendance

À l'exception du président-directeur général, le Conseil est composé exclusivement de personnes provenant de l'extérieur de l'entreprise. Il veille au respect en tout temps des règles énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec*, qui découlent du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*. Tout manquement aux obligations définies dans ce code est porté à l'attention du président du Conseil d'administration, qui préside également le Comité d'éthique et de régie d'entreprise.

Formation des administrateurs

Chaque administrateur reçoit de l'information sur le secteur de l'énergie et sur le contexte d'affaires et les principales activités d'Hydro-Québec. Il reçoit aussi un manuel de l'administrateur précisant le contexte technique, commercial et réglementaire de l'entreprise ainsi que les rôles et responsabilités d'un membre du Conseil. Les membres des comités du Conseil reçoivent également un manuel qui contient une description du mandat du comité ainsi qu'une série de documents d'information et de consultation visant à faciliter la compréhension des enjeux et la prise de décision. Ces manuels ont été entièrement mis à jour en 2005. Par ailleurs, les administrateurs peuvent suivre des formations à l'externe afin de parfaire leurs connaissances.

Fonctionnement

Le Conseil met à contribution l'expertise et l'expérience de ses membres, qui œuvrent au sein de dix comités actifs, soit le Comité Distribution, le Comité de l'environnement et de la responsabilité sociale, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise, le Comité des finances, le Comité de gestion financière du régime de retraite, le Comité Production, le Comité des ressources humaines, le Comité Technologie, le Comité Transport et le Comité de vérification. Les membres de ces comités peuvent recourir à des expertises externes en vue d'obtenir des avis sur les sujets relevant de leurs compétences, en suivant la procédure prévue à cet égard. À la suite de la tenue d'une réunion d'un comité, le président du comité en fait un compte rendu verbal à la réunion suivante du Conseil.

L'évaluation de la performance et du fonctionnement du Conseil est confiée au Comité d'éthique et de régie d'entreprise. En 2005, le président du Conseil d'administration a lancé un exercice d'autoévaluation du Conseil dont les résultats ont été communiqués au Comité d'éthique et de régie d'entreprise.

Séparation fonctionnelle

En 1997, Hydro-Québec a mis en place une structure organisationnelle permettant à certaines unités de travailler distinctement les unes des autres tout en faisant partie de la même entreprise. C'est le principe de la séparation fonctionnelle.

Les activités de ces unités sont soumises à des règles d'éthique précises. Ainsi, le processus d'approvisionnement en électricité est régi par le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres* adopté par Hydro-Québec Distribution et approuvé par le Conseil d'administration ainsi que par la Régie de l'énergie. Ce code garantit l'équité du processus d'appel d'offres pour tous les fournisseurs d'électricité. Son application fait l'objet d'un suivi annuel par la Régie.

Par ailleurs, Hydro-Québec TransÉnergie applique le *Code de conduite du transporteur* approuvé par la Régie de l'énergie en 2004. Ce code régit les relations entre le transporteur et les affiliés d'Hydro-Québec ; il vise à prévenir toute forme de traitement préférentiel et d'interfinancement. Les dérogations au code sont rendues publiques sur le site Internet OASIS (*Open Access Same-Time Information System*).

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Hydro-Québec prend les mesures nécessaires pour garantir à ses clients, à ses fournisseurs et à son personnel la confidentialité des renseignements qu'elle détient, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Politique sur l'indépendance des vérificateurs externes

Hydro-Québec a mis en place divers mécanismes pour permettre au Comité de vérification de s'assurer du maintien de l'indépendance des vérificateurs externes, soit :

- un processus d'analyse préalable de tout mandat devant être confié aux vérificateurs externes pour assurer qu'il ne porte pas atteinte à leur indépendance. La prestation par les vérificateurs externes de services qui font partie de la catégorie des services interdits n'est pas autorisée ;
- des règles relatives à l'approbation préalable de toutes les demandes de services faites auprès des vérificateurs externes ;
- des rapports au Comité de vérification des honoraires facturés par les vérificateurs externes ;
- des mesures visant à garantir le respect des règles relatives à la rotation des associés.

Honoraires des vérificateurs

Les sociétés KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les covérificateurs d'Hydro-Québec pour l'exercice 2005. Les honoraires facturés par les vérificateurs externes en 2005 pour des prestations autres que des services de vérification représentent moins de 6 % du total des honoraires facturés, qui s'élève à 3,4 M$.

Encadrements linguistiques

Au cours de l'année, Hydro-Québec a poursuivi ses efforts en vue de soutenir la qualité de la langue française dans l'entreprise. Différents cours de perfectionnement en français ont été proposés aux employés et employées. De plus, l'entreprise a continué d'enrichir les ressources terminologiques, toponymiques et linguistiques mises à la disposition de l'ensemble du personnel. Enfin, elle a souligné la Francofête par diverses actions de promotion et de sensibilisation.

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec est composé d'au plus seize membres nommés par le gouvernement du Québec pour une période n'excédant pas cinq ans, auxquels s'ajoute le président-directeur général, nommé par le Conseil avec l'approbation du gouvernement. Le sous-ministre des Ressources naturelles est membre d'office, mais sans droit de vote.

Principaux dossiers en 2005

Le Conseil d'administration a tenu onze réunions en 2005 et ses comités se sont réunis 57 fois.

En avril, M. André Caillé est devenu président du Conseil, tandis que M. Thierry Vandal devenait président-directeur général d'Hydro-Québec. En mai, le nouveau sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Normand Bergeron, s'est joint au Conseil. À l'automne, M. Michael L. Turcotte a remplacé M. Caillé à la présidence du Conseil, et M[me] Marie-Anne Tawil a été nommée au Conseil à titre d'administratrice.

Au chapitre de ses activités récurrentes, le Conseil a notamment délibéré sur les objectifs et les résultats financiers d'Hydro-Québec et de ses filiales en propriété exclusive ainsi que sur la gestion financière du régime de retraite de la Société.

Tout au long de l'année, le Conseil a suivi l'exercice de planification stratégique en vue du dépôt du *Plan stratégique 2006-2010*. C'est dans ce cadre qu'il a approuvé les grandes orientations de l'entreprise dans les domaines du développement complémentaire des filières hydroélectrique et éolienne, de l'efficacité énergétique et de l'innovation technologique. De plus, il a déterminé et évalué les principaux risques auxquels Hydro-Québec fait face et s'est assuré que les systèmes appropriés soient mis en place afin d'en permettre une gestion efficace.

En février, le Conseil a approuvé la première phase d'un programme d'automatisation du réseau de distribution qui se poursuivra jusqu'en 2008. Ce virage technologique permettra notamment à la Société d'améliorer l'indice de continuité du service.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux liés à la sécurité des installations d'Hydro-Québec, le Conseil d'administration a approuvé le déploiement d'un plan de sécurisation prévoyant différents niveaux de sécurité en fonction de l'importance stratégique des installations.

En juin, le Conseil a approuvé la vente des actifs et des passifs de la filiale HydroSolution, société en commandite.

En août, le Conseil d'administration a autorisé la construction des lignes et des postes nécessaires à l'intégration au réseau de transport de la production des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs. La mise en service de ces installations est prévue en 2007. Le Conseil a également approuvé la réalisation des travaux requis pour raccorder la centrale de la Péribonka. La mise en service commerciale des postes et des lignes visés s'échelonnera entre septembre 2007 et juin 2008.

En novembre, le Conseil a approuvé la vente de la participation qu'Hydro-Québec détenait dans la Cross-Sound Cable Company, LLC par l'entremise de TransÉnergie HQ inc. à Babcock & Brown Infrastructure Ltd.

Le Comité des ressources humaines s'est intéressé à l'exercice que la Haute direction a entrepris en vue de repérer les gestionnaires à haut potentiel parmi le personnel de la Société et de les former, conformément au *Plan corporatif de soutien à la relève*.

Le Comité de l'environnement et de la responsabilité sociale a analysé les contributions majeures que la Société a versées pour soutenir des organismes œuvrant dans des domaines variés : socio-humanitaire, culture, sport, santé et éducation.

Hommage à André Caillé

En septembre 2005, M. André Caillé a quitté ses fonctions de président du Conseil d'administration, qu'il a occupées pendant cinq mois. C'est toutefois en sa qualité de président-directeur général qu'il a marqué durant neuf ans l'évolution d'Hydro-Québec.

Dès son arrivée à la Haute direction en 1996, M. Caillé s'entoure d'une équipe chevronnée et met le cap sur la croissance d'Hydro-Québec, dans un marché de l'énergie alors en pleine mutation. Il restructure l'organisation autour de ses métiers de base et crée des divisions auxquelles il fixe des objectifs de rentabilité clairs. De plus, il obtient pour l'entreprise un statut de négociant en gros qui lui assure une présence active sur les marchés du nord-est du continent.

Son efficacité dans la gestion des affaires comme dans la gestion de crise nous a révélé un homme de grand talent. Son charisme et son don naturel de rassembleur ont amené les employés à se rallier à sa vision. Hydro-Québec a aussi bénéficié de sa fine compréhension de l'industrie.

Nous voulons remercier M. Caillé pour son engagement indéfectible envers Hydro-Québec et pour l'héritage qu'il nous a laissé, soit une entreprise performante et rentable, qui joue pleinement son rôle de levier économique pour le Québec.

André Caillé

Section I – Interprétation et application

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

a) « **administrateur** » désigne, à l'égard de la Société, un membre du Conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein au sein de la Société ;

b) « **comité** » ou « Comité d'éthique et de régie d'entreprise » désigne le Comité d'éthique et de régie d'entreprise institué par la résolution du Conseil d'administration du 17 octobre 1997 (HA-173/97), dont copie est jointe en annexe D ;

c) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an ;

d) « **Conseil** » désigne le Conseil d'administration de la Société ;

e) « **contrat** » comprend un contrat projeté ;

f) « **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;

g) « **contrôleur** » désigne le contrôleur de la Société et les contrôleurs des divisions ou des groupes ou des unités relevant du président-directeur général de la Société ;

h) « **dirigeant** » à l'égard de la Société, désigne tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil ;

i) « **entreprise** » désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;

j) « **entreprise liée** » désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation ;

k) « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge ;

l) « **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société ;

m) « **Règlement** » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* [Décret 824-98 du 17 juin 1998 (1998) 130 G.O. II, 3474, pris en vertu des articles 3.01 et 3.02 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30], tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;

n) « **Société** » désigne Hydro-Québec.

2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

2.1 Le présent code s'applique aux administrateurs, au président-directeur général, aux autres dirigeants de la Société et aux contrôleurs de cette dernière.

Les administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au Règlement.

Section II – Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objets assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur assume ses fonctions en respectant les repères suivants :

- une vision de la Société qui vise à en faire un chef de file mondial dans le domaine de l'énergie par la mise en valeur de son expertise au bénéfice de ses clients, de ses employés, de son actionnaire et par l'association de partenaires dans une perspective d'affaires ;
- les valeurs qui sous-tendent l'action de la Société en tant que société d'État à caractère commercial, notamment la satisfaction du client, le sens des affaires, le respect des employés, l'amélioration de la qualité, le respect de l'environnement, le partenariat avec les collectivités locales et la protection du futur ; et
- les principes énoncés dans les politiques de base de la Société qui expriment des engagements et traduisent une culture d'affaires, notamment en ce qui concerne la clientèle, les ressources humaines, les acquisitions de biens et de services, les partenaires d'affaires, les finances, les actifs, l'environnement, le rôle social et la régie d'entreprise.

3.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

4. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut confondre les biens de la Société avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur a cessé d'occuper ses fonctions.

5. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

5.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est tenu à la discrétion sur ce dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il doit à tout moment respecter le caractère confidentiel de l'information dont il a ainsi eu connaissance.

5.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisanes.

Le président du Conseil, l'administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein, le dirigeant et le contrôleur doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

6. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut notamment accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des expectatives en ce sens.

6.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

6.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut accepter aucun cadeau ou marque d'hospitalité autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau ou marque d'hospitalité doit être retourné au donateur.

7. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

7.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être administrateur, dirigeant ou contrôleur de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.

7.2 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul administrateur, dirigeant ou contrôleur ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

8. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité d'éthique et de régie d'entreprise sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.

8.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge élective doit en informer le président du Conseil.

Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

Section III – Devoirs et obligations des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs eu égard aux conflits d'intérêts

Prévention des conflits d'intérêts

9. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou de l'une de ses filiales doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

Quant aux autres administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.

10. L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 12, 13, 15 et 18 s'appliquent à cet administrateur.

Tout autre administrateur ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 12, 13, 15 et 18.

11. Un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'entreprise concernée pour :

a) détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs ;

b) bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur, ce dirigeant ou ce contrôleur n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur, du dirigeant ou du contrôleur au sein de l'entreprise liée ;

c) bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée ; ou

d) bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

12. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui :

a) est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ; ou

b) a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou est administrateur, dirigeant, contrôleur ou employé de cette entreprise ;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'administrateur doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, contrôleur, dirigeant ou administrateur de la Société, relativement à ce contrat ou à cet intérêt.

L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

12.1 L'administrateur qui est membre du Comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans la Société ou une filiale. Il ne peut notamment accepter de la Société ou d'une filiale des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

13. La divulgation requise à l'article 12 se fait, dans le cas d'un administrateur, lors de la première réunion :

a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ;

b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un ;

c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou

d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

14. Le dirigeant ou le contrôleur qui n'est pas administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 immédiatement après :

a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;

b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée ; ou

c) être devenu dirigeant ou contrôleur, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le dirigeant ou le contrôleur ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des administrateurs.

15. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

16. Les articles 12 à 15 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur, du dirigeant ou du contrôleur.

17. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

18. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit remettre au président du Conseil, dans les soixante jours de sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;

b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ; et

c) à sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit également produire une telle déclaration dans les soixante jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

19. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 12 à 18 au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité d'éthique et de régie d'entreprise.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité d'éthique et de régie d'entreprise de tout manquement aux obligations prévues aux articles 12 à 18 dès qu'il en a connaissance.

Dispenses

20. Le présent code ne s'applique pas :

a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur en situation de conflit d'intérêts ;

b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne participe ni directement ni indirectement ;

c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;

d) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale ;

e) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ;

f) à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs ; ou

g) à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

Attestation

20.1 Dans les soixante jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque administrateur, dirigeant ou contrôleur doit remettre au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe C.

Chaque nouvel administrateur, dirigeant ou contrôleur doit faire de même dans les soixante jours de sa nomination à ce poste.

Section IV – Rémunération

20.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels, le cas échéant, ceux établis entre autres par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de la Société.

20.3 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

20.4 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité, doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.6 Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

20.7 L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur n'est pas visé par les articles 20.4 à 20.6.

20.8 Pour l'application des articles 20.4 à 20.6, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés au Règlement énoncé à l'annexe A.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 20.4 et 20.5 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Section V – Application du code

Autorités compétentes

20.9 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil et des autres administrateurs de la Société nommés par le gouvernement.

Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout administrateur d'une entreprise dont Hydro-Québec détient 100 % des actions, d'un dirigeant ou d'un contrôleur de la Société.

Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs, les dirigeants et les contrôleurs de la Société.

21. Le Comité d'éthique et de régie d'entreprise a pour mission de conseiller l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

Le comité exerce aussi les fonctions qui lui sont dévolues en vertu de la résolution reproduite à l'annexe D et exécute tout autre mandat relatif à l'éthique que le Conseil lui confie.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise peut prendre connaissance des déclarations visées à l'article 19.

22. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur, à un dirigeant ou à un contrôleur, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

L'autorité compétente fait part à l'administrateur, au dirigeant ou au contrôleur des manquements reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

23. Le comité peut donner des avis aux administrateurs, aux dirigeants ou aux contrôleurs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

23.1 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

24. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code, les rapports et les avis du comité et les décisions de l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs, les dirigeants et les contrôleurs en application du présent code.

25. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

26. Un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité, aux conditions suivantes :

a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;

b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;

c) les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète ; et

d) l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

27. Le comité et l'autorité compétente préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Sanctions

28. Sur conclusion d'une contravention à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

a) s'il s'agit d'un dirigeant ou d'un contrôleur, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;

b) s'il s'agit d'un administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 20.9, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

29. Dans le cas d'une contravention à l'article 10, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

30. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

31. Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 18, ne peut être déterminant.

On peut consulter les annexes dans le site Internet d'Hydro-Québec (www.hydroquebec.com).

Équipements de production et de transport *au 31 décembre 2005*

Production Puissance installée en MW

Centrales hydroélectriques[a]			
Robert-Bourassa	5 616	Brisay	469
La Grande-4	2 779	Laforge-2	319
La Grande-3	2 418	Trenche	303
La Grande-2-A	2 106	Beaumont	270
Beauharnois	1 667	Rocher-de-Grand-Mère	230
Manic-5	1 528	La Tuque	220
La Grande-1	1 436	Rapide-Blanc	204
Manic-3	1 244	Paugan	202
Bersimis-1	1 125	Shawinigan-2	200
Manic-5-PA	1 064	Manic-1	184
Manic-2	1 024	Shawinigan-3	184
Outardes-3	959	Rapides-des-Îles	176
Sainte-Marguerite-3	883	Chelsea	153
Laforge-1	878	Les Cèdres	135
Bersimis-2	845	Première-Chute	130
Carillon	752	La Gabelle	129
Outardes-4	669	Grand-Mère	105
Toulnustouc	526	Autres (18 centrales de moins de 100 MW)	695
Outardes-2	472		
Centrales thermiques classiques			
Tracy	600	Autres (24 groupes diesels)	125
Bécancour, La Citière et Cadillac (à turbines à gaz)	870		
Centrale nucléaire			
Gentilly-2	675		
Parc éolien			
Saint-Ulric (3 aérogénérateurs)	2		

Puissance installée	
Centrales hydroélectriques (54)	32 299
Centrales thermiques classiques (28)	1 595
Centrale nucléaire (1)	675
Parc éolien (1)	2
Total	**34 571**[b]

Centrales hydroélectriques en construction Puissance en MW	
Eastmain-1	480
Péribonka	385
Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs	138
Mercier	51

a) La puissance installée des centrales hydroélectriques correspond à celle des alternateurs dans des conditions d'exploitation hivernales (température de l'eau à 5 °C).

b) En plus de la puissance installée de ses propres centrales, Hydro-Québec dispose de la majeure partie de la production de la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW, et de toute la production de cinq parcs éoliens qui comprennent 196 aérogénérateurs d'une puissance installée totale de 210 MW.

Transport

Tension	Lignes (km)	Postes (nombre)
765 et 735 kV	11 422	38
450 kV c.c.	1 218	2
315 kV	5 068	62
230 kV	2 976	50
161 kV	1 875	40
120 kV	6 600	213
69 kV et moins	3 385	100
Total	**32 544**	**505**

BAIE D'HUDSON
BAIE JAMES
La Grande-
QUÉBEC
Centrale de 300 MW et plus
Centrale en construction
Poste à 735 kV
Ligne à 450 kV à courant continu
Ligne à 735 kV
Interconnexion
Équipements des réseaux voisins
FLEUVE SAINT-LAURENT
Outardes-2
Manicouagan
Mercier
ONTARIO
Beauharnois
NOUVEAU-BRUNSWICK
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
NOUVELLE-ÉCOSSE
MAINE
VERMONT
LAC ONTARIO
NEW YORK
NEW HAMPSHIRE
ÉTATS-UNIS
OCÉAN ATLANTIQUE
MASSACHUSETTS
R.I.
PENNSYLVANIE
CONNECTICUT
NEW JERSEY

QUÉBEC
Centrale de 100 MW et plus
Centrale en construction
Poste à 735 kV
Ligne à 450 kV à courant continu
Ligne à 735 kV
Interconnexion
Équipements des réseaux voisins
BAIE D'HUDSON
BAIE JAMES
QUÉBEC
La Grande-2-A
La Grande-1
Robert-Bourassa
La Grande-3
La Grande-4
Laforge-2
Brisay
Laforge-1
Eastmain-1
Sainte-Marguerite-3
Manic-5-PA
Manic-5
VERS LA CENTRALE DES CHURCHILL FALLS (INTERCONNEXION)
Toulnustouc
Manic-3
Manic-2
Outardes-4
Outardes-3
Outardes-2
Péribonka
Bersimis-1
Bersimis-2
FLEUVE SAINT-LAURENT
Chute-Allard
Rapides-des-Cœurs
Trenche
Mercier
Gentilly-2
Bécancour
Tracy
Carillon
Beauharnois
ONTARIO
LAC ONTARIO
NEW YORK
ÉTATS-UNIS
PENNSYLVANIE
NEW JERSEY
CONNECTICUT
RI
MASSACHUSETTS
VERMONT
NEW HAMPSHIRE
MAINE
OCÉAN ATLANTIQUE
NOUVEAU-BRUNSWICK
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
NOUVELLE-ÉCOSSE

Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque Ouest
20e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-2211

Hydro-Québec International (HQI)
est chargée des activités d'investissement et de vente de services professionnels à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

HQI ayant confié un mandat de gestion de ses activités à Hydro-Québec, chacune des divisions de cette dernière est responsable des activités à l'étranger dans ses domaines de compétence.

75, boulevard René-Lévesque Ouest
20e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-4020

Marketing d'énergie HQ
réalise des transactions dans le domaine de l'énergie, y compris des ventes, des achats et des échanges, au Canada et aux États-Unis, par l'entremise de H.Q. Energy Services (U.S.).

75, boulevard René-Lévesque Ouest
18e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-5243

Hydro-Québec CapiTech
est une société de capital-risque corporatif qui investit dans des entreprises dont les produits technologiques et les services sont liés au domaine de l'énergie.

1000, rue Sherbrooke Ouest
16e étage
Montréal (Québec) H3A 3G4
CANADA
Téléphone : (514) 289-6803

Hydro-Québec IndusTech
est chargée de poursuivre, en partenariat avec le secteur privé, la valorisation de la propriété intellectuelle issue des activités de recherche d'Hydro-Québec.

1000, rue Sherbrooke Ouest
16e étage
Montréal (Québec) H3A 3G4
CANADA
Téléphone : (514) 289-6800

La Société d'énergie de la Baie James
fournit principalement des services de classe mondiale en ingénierie et en réalisation de projets de construction dans le domaine de l'énergie, tant sur la scène québécoise que sur la scène internationale.

855, rue Sainte-Catherine Est
20e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5
CANADA
Téléphone : (514) 840-4150

Unités de mesure

¢/kWh	cent ou 0,01 $ le kilowattheure
k$	millier de dollars
M$	million de dollars
G$	milliard de dollars
kV	kilovolt ou millier de volts
kW	kilowatt ou millier de watts
MW	mégawatt ou million de watts
GW	gigawatt ou million de kilowatts
kWh	kilowattheure ou millier de wattheures
MWh	mégawattheure ou million de wattheures
GWh	gigawattheure ou million de kilowattheures
TWh	térawattheure ou milliard de kilowattheures

On peut obtenir les documents suivants dans notre site Internet **www.hydroquebec.com** ou en composant le 1 800 ÉNERGIE :

Rapport annuel 2005
(le présent document)

Rapport sur le développement durable 2005

Profil financier 2005-2006

Hydro-Québec remercie tous les employés qui figurent sur les photos du Rapport annuel.

Le présent document est recyclable. Il a été imprimé avec des encres végétales sur du papier québécois fait à 100 % de fibres postconsommation désencrées sans chlore.

FSC

Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières

Cert. no. SGS-COC-1727
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

© Hydro-Québec
Affaires corporatives
et secrétariat général

Reproduction autorisée avec mention de la source

Dépôt légal – 1er trimestre 2006
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 2-550-46368-4
ISBN 2-550-46386-2 (PDF)
ISSN 0702-6706
2005G225F

This publication is also available in English.

Unités de mesure

¢/kWh	cent ou 0,01 $ le kilowattheure
k$	millier de dollars
M$	million de dollars
G$	milliard de dollars
kV	kilovolt ou millier de volts
kW	kilowatt ou millier de watts
MW	mégawatt ou million de watts
GW	gigawatt ou million de kilowatts
kWh	kilowattheure ou millier de wattheures
MWh	mégawattheure ou million de wattheures
GWh	gigawattheure ou million de kilowattheures
TWh	térawattheure ou milliard de kilowattheures

On peut obtenir les documents suivants dans notre site Internet **www.hydroquebec.com** ou en composant le 1 800 ÉNERGIE :

Rapport annuel 2005
(le présent document)

Rapport sur le développement durable 2005

Profil financier 2005-2006

Hydro-Québec remercie tous les employés qui figurent sur les photos du Rapport annuel.

Le présent document est recyclable. Il a été imprimé avec des encres végétales sur du papier québécois fait à 100 % de fibres postconsommation désencrées sans chlore.

FSC

Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières

Cert. no. SGS-COC-1727
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

© Hydro-Québec
Affaires corporatives
et secrétariat général

Reproduction autorisée avec mention de la source

Dépôt légal – 1er trimestre 2006
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 2-550-46368-4
ISBN 2-550-46386-2 (PDF)
ISSN 0702-6706
2005G225F

This publication is also available in English.

www.hydroquebec.com

Hydro Québec

2005C2225F